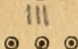

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01593835 0

AGADIR

JOSEPH CAILLAUX



AGADIR

Ma Politique Extérieure



PARIS

ALBIN MICHEL, ÉDITEUR

22, RUE HUYGHENS, 22

PRÉFACE

Dès le mois de février 1912, quelques semaines après avoir quitté la Présidence du Conseil, j'entrepris un livre où j'exposais comment était née, comment avait évolué, comment s'était finalement résolue la question du Maroc. L'ouvrage, terminé dans le courant de 1913, est massif, chargé de documents dont certains sont confidentiels. Quand je le rédigeai, j'entendais qu'il ne parût qu'après ma mort, ou tout au moins lorsque se serait écoulé un nombre d'années suffisant pour que la publication des pièces encartées dans le volume ne comportât pas de sérieux inconvénients. J'étais résolu à subir en silence les injures, les basses calomnies, dont je jugeais qu'elles sont balayées quelque jour par le grand vent du large, dont je pensais au surplus qu'elles n'ont pas été épargnées aux meilleurs serviteurs du pays qui firent face à l'outrage, la tête haute et la bouche close.

Mes intentions se modifièrent en 1914, quand eut éclaté la grande guerre que j'avais réussi à prévenir trois ans plus tôt. Il me parut que, dès lors, le récit complet de la lutte diplomatique entre la France et l'Allemagne, à laquelle donna lieu la possession du Maroc, pouvait être publié sans inconvénient et qu'il m'était permis, non pas sans doute de livrer toutes les pièces que je détiens à raison des fonctions que j'ai exercées, toute la correspondance qui a été adressée au Président du Conseil des Ministres, mais d'en donner une partie, d'en extraire la substance. Je résumai donc et je condensai en quelques deux ou trois cents pages le lourd volume que j'avais bâti. J'en éliminai certaines lettres, certains documents qui verront le jour plus tard. Plus tard aussi paraîtra une correspondance de M. de Kiderlin-Waechter, aujourd'hui en la possession du gouvernement français, qui m'a été communiquée, que je n'ai pas le droit de publier encore, dont je retiendrai seulement qu'elle est, quoiqu'en puissent dire ceux qui l'ont recherchée, pour ma politique et pour mon action, la plus éclatante des justifications.

Bien que les événements me rendissent ma liberté, ils n'eussent cependant pas fléchi la réserve où le souci d'une dignité, peut-être un peu hautaine, m'engageait, si je n'avais vu que, pour la santé de

mon pays, et — je puis le dire — de la pensée humaine, il convenait de couper court à des légendes, ou odieuses, ou stupides, que la passion avait fait éclore, surtout de situer en pleine clarté la politique que j'avais suivie. Ceux qui liront les pages qui viennent apercevront que, en 1911, deux préoccupations dominèrent mon esprit : maintenir la paix du monde, écarter ainsi de la France un conflit qui, à l'époque impliquait pour nous le plus redoutable des périls — résoudre la question marocaine compliquée, troublée par une longue chaîne d'événements, que je n'apprécie pas pour le moment, antérieurs à mon arrivée au pouvoir.

La connaissance que je crois posséder des faits économiques m'a appris combien sont fragiles les sociétés modernes, où le nationalisme agricole et industriel créé à l'abri des barrières de douane se complète d'un internationalisme économique rendu de jour en jour plus indispensable par la complexité, la variété de la production et des échanges. Il m'apparaissait que ce n'était que sous l'empire d'une inexorable nécessité qu'il fallait rompre ou laisser rompre la trame des ententes, des combinaisons d'intérêts, déjà établies par dessus les fron-

tières ou qui se dessinaient, entre producteurs, — grands industriels, grands commerçants, financiers — et aussi entre salariés. Pour parler plus largement, il me semblait que le développement de la civilisation avait deux facteurs principaux, qu'il existait au début du vingtième siècle deux forces d'évolution et de transformation : le monde des grandes affaires, le prolétariat organisé ; que ces deux forces ne pouvaient vivre, se développer, réaliser avec les tempéraments utiles les constructions et aussi les destructions nécessaires, se rejoindre et s'accorder finalement pour le plus grand bien de l'humanité que dans le champ des accords internationaux.

J'appréhendais que la guerre brisât cette armature des sociétés contemporaines qui conditionne leur progrès, qu'elle mît un terme ou qu'elle n'ajournât les grandes espérances qu'on était en droit de nourrir et qu'il fallût de longues années pour restaurer... si tant est qu'on y parvînt.

Je savais, certes, les griefs de peuple à peuple qui existaient en Europe ; je savais l'œuvre de liberté et de justice qu'il y avait à accomplir pour réparer les odieuses violences internationales commises depuis cent-cinquante ans, mais j'étais persuadé que c'était seulement dans la paix, par la croissance de la démocratie imprégnée de pénétra-

tion d'intérêts, que ces problèmes douloureux pouvaient et devaient être résolus. Avec Jaurès, dont sur ce point je partageais l'opinion, je pensais que de la guerre européenne pouvait jaillir soit la Révolution avec ses immenses et redoutables inconnus, soit selon les propres expressions de ce grand esprit, « pour une longue période, des crises de contre-révolution, de réaction furieuse, de nationalisme exaspéré, de dictature étouffante, de militarisme monstrueux, une longue chaîne de violences rétrogrades et de haines basses, de représailles et de servitudes... »

Politique réaliste, j'étais, d'autre part, convaincu qu'il fallait une France forte pour le service de l'Idée et qu'à ces fins mon pays et le bloc latin qu'il doit unir et cimenter, devaient être étayés par la puissance africaine. J'entendais que se constituât un « imperium » français s'étendant depuis la grande Syrte, comme parlaient les anciens, jusqu'aux rivages où, d'après les croyances antiques, sombra la mystérieuse Atlantide. Pour incorporer, malgré les rivalités, les jalousies, le Maroc que je tenais pour une part de notre chair, pour maintenir en même temps la paix du monde, il fallait ne pas reculer devant les décisions de hardiesse. — Sans hardiesse, à certaines heures de l'histoire, on passe

à côté des occasions... — J'ai pris, à mon risque, les initiatives que je jugeai utiles. Je n'ai même pas hésité à côtoyer ce que les petits cerveaux que des riens effarent appellent l'imprudence. Que m'importait ? J'étais sûr de servir mon pays et l'Idée.

Comment d'ailleurs aurais-je hésité puisque je me conformais, en 1911, aux enseignements qui m'avaient été légués par mes grands prédécesseurs, puisque je continuais leur politique, la politique de la conciliation européenne, de la paix fière et digne soudée à l'entreprise coloniale ? Politique humaine, politique française en même temps ! seule politique nationale aux yeux de ceux qui sont attentifs à la situation de notre pays à faible population, à faible natalité, proche des grandes races qui cherchent à déborder ! Pour le succès de cette politique, pour ce que je croyais et pour ce que je crois encore être le bien de la France, je me suis, selon l'expression dont usa plus tard un Ministre, « laissé étrangler entre les deux portes d'une Commission sénatoriale ». Aux mêmes fins, j'ai gardé le silence. On a profité de ma réserve patriotique pour répandre à pleines mains la calomnie, pour créer l'atmosphère qui a permis aux plus abjectes accusations d'éclore. J'écris ces lignes à la prison de la *Santé* où je suis détenu depuis plus de seize

mois... je pense à Lally-Tollendal, à Dupleix, je songe aussi à Jules Ferry, à Jaurès. Mon pays ! mon pays ! faudra-t-il donc que tu punisses toujours ceux qui t'ont le mieux aimé et servi, ceux auxquels par la suite tu élèves des statues ? Faudra-t-il donc aussi que tu portes les histrions du patriotisme sur des pavois qui croulent plus tard Qu'importe ! J'ai l'orgueil de la tâche accomplie et, tout en m'efforçant au courage qui cherche dans les plus douloureuses épreuves une leçon et un renouvellement, je me remémore un mot du Brutus de Shakespeare, une phrase de Gambetta : « Vos menaces ne me terrifient point, dit Brutus. Je suis tellement armé d'honnêteté qu'elles passent auprès de moi comme un vain souffle que je ne remarque même pas. » — « Je ne regrette rien, écrivait le grand tribun quelques mois avant de disparaître... Le jour de la justice viendra tôt ou tard. S'il ne se lève qu'après ma mort, je n'en aurai nulle rancune ; j'ai confiance dans l'histoire : quand c'est d'elle seule qu'on attend le jugement suprême, les diffamations, les calomnies passent sans vous offenser. »

Mai 1919.

AGADIR

La Politique Extérieure
de la Troisième République.
L'Empire Colonial.

Je voudrais entrer immédiatement dans le vif de mon sujet. J'aperçois cependant que je courrais le risque de n'être pas toujours bien compris si je n'écrivais certains prolégomènes, si je ne tentais d'esquisser les directions générales que donnèrent à la politique extérieure de la France entre 1877 et 1911 les hommes d'Etat qui, à des intervalles divers, gouvernèrent le pays et dont la pensée se réfléchit sur la plupart de ceux qui, en leur absence, occupèrent le pouvoir.

La prudence, la mesure, le sentiment des dif-

ficultés singulières que rencontre le développement de la France placée entre la plus grande nation maritime et une des plus grandes nations militaires du monde, inspirèrent la politique des grands républicains, des Gambetta, des Jules Ferry, des Rouvier, des Waldeck-Rousseau. Ils avaient recueilli avec trop de soin les leçons de l'histoire pour ne pas savoir combien a coûté cher à notre pays la politique de chauvinisme, d'aventures, de mégalomanie entreprise par le pouvoir personnel, et leur préoccupation dominante fut d'en soigneusement garder la France. A ces fins, ils brisèrent, en 1888 le courant boulangiste, quelque dix ans plus tard le courant nationaliste que déchaîna l'affaire Dreyfus, en 1905 un renouveau de chauvinisme imprudemment attisé. Constamment attentifs à un danger dont ils savaient qu'il est le plus menaçant pour notre pays, ils n'en entendaient pas moins que « la grande humiliée de 1870 » selon l'expression de l'un d'eux reprît sa place dans le monde. Convaincus, comme le proclama celui qui, par son action, son cœur, son verbe et ses formules exerça la plus profonde empreinte, que « les grandes réparations sortent du droit », qu'il y a ici-bas « une justice immanente qui vient à son jour et à son heure », persuadés,

pour tout dire en un langage moins oratoire, que les peuples qui, en conservant, en développant, en affinant leur civilisation font preuve d'une culture, d'une humanité supérieures à celles de leurs rivaux, emportent tôt ou tard l'avantage, ils se trouvaient assurés que la libre démocratie au progrès ininterrompu qu'ils travaillaient à asseoir constituerait un foyer d'attraction tel que, tôt ou tard, les justes réparations lui adviendraient. Même pour en hâter l'évènement, ils ne voulaient accepter pour la France aucun vasselage d'aucune sorte ; ils ne recherchaient les alliances, les ententes, qu'autant qu'elles n'impliquaient pas de subordination pour leur pays ; ils ne les entendaient d'ailleurs qu'à des fins de conciliation européenne, pour préparer et assurer dans un avenir qu'ils espéraient rapproché le règne du droit.

Grande politique, toute pétrie de l'esprit de la Révolution, que beaucoup ont crue défigurée par la politique d'expansion coloniale poursuivie aux mêmes heures par les mêmes hommes d'Etat ! Ceux-là qui ont eu la critique si prompte n'ont pas démêlé la complexité des choses et des âmes humaines ; ils n'ont pas davantage compris que les politiques les plus idéalistes doivent avoir des supports de réalités. Aisé de dire que la France de la

Déclaration des Droits, que la France de la République de laïcité doit rassembler son effort, vivre en elle-même et d'elle-même pour faire rayonner dans le monde son génie de démocratie. Raisonnement sommaire qui néglige les forces de réaction ou de résistance si importantes dans notre pays et dont le levier fut toujours la politique belliqueuse. Indispensable, sous peine d'être débordé, de donner dans quelque mesure, en se gardant des excès, un aliment au goût d'aventures, au besoin de mouvement et d'entreprises qui est une des caractéristiques du tempérament français. Et encore n'est-ce là qu'une des moindres raisons d'agir au loin qu'eurent les hommes d'État de la Troisième République. A leurs contradicteurs, aux conservateurs arriérés, aux membres de la vieille droite qui, désabusés et moroses, appréhendaient que la politique coloniale nous conduisît à des complications en Europe qu'ils entrevoyaient redoutables, aux hommes de l'extrême-gauche, presque tous hostiles aux entreprises lointaines, les uns pour des raisons de doctrine, certains parce qu'ils voisinaient sans trop s'en douter avec le nationalisme, parce qu'ils entendaient voir entreprendre le plus tôt possible la guerre de revanche, parce que les entreprises coloniales impliquant une dis-

persion d'efforts, une déperdition de forces militaires, obligeant d'autre part à une politique de détente et d'accords en Europe leur paraissaient inconciliables avec le but qu'ils voulaient poursuivre, Jules Ferry qui personnifie et qui exprima la politique d'expansion au-delà des mers, répondait en remarquant exactement que, pas plus que les êtres qui sont en santé, les nations qui veulent vivre ne peuvent se confiner dans l'immobilité. Il montrait que la France, par cela même qu'elle avait été vaincue en 1870, devait distribuer des preuves de sa vitalité. Il observait avec infiniment de raison que des mondes nouveaux naissaient, que la mystérieuse Afrique s'éveillait à la vie, que les peuples d'Extrême-Orient sortaient de leur long sommeil, que, si la France restait à l'écart de cet immense mouvement, elle laisserait à d'autres l'empire du monde.

Guidés par l'instinct au moins autant que par la raison, ayant la prescience des temps à venir, les hommes d'Etat de l'époque entrevoyaient sans doute aussi que le nationalisme économique qui commençait à se déchaîner dans le monde obligerait les grandes nations à constituer de vastes marchés où elles pourraient trouver des débouchés pour leurs produits. Ils apercevaient à coup sûr

qu'ils ne pouvaient poursuivre leur idéal politique en Europe qu'en s'appuyant sur une France puissante et que l'accélération d'un grave phénomène démographique les contraignait aux entreprises coloniales qui devenaient ainsi la clef de voûte de leur politique.

Puérilité que d'imaginer qu'on remédiera à la décroissance de la natalité en France par des allocations aux familles nombreuses ou par des impôts sur les célibataires ! Ceux qui regardent le grave problème en face, avec le souci non des mots mais de l'action, observent à la fois que la situation, à mesure qu'elle s'aggrave, devient de plus en plus inquiétante pour l'avenir de notre pays, de notre race, de notre civilisation et qu'il n'est que deux méthodes pour se prémunir contre le péril : pratiquer une politique d'immigration et de naturalisation qui créera des citoyens ou agréger à la patrie des sujets nouveaux. En écartant la première de ces solutions qui n'est pas sans inconvénients, en adoptant la seconde, les hommes d'Etat que nous avons dits reprenaient la politique de la Rome antique pauvre en citoyens romains, riche par le nombre de ses sujets, suppléant à l'absence des soldats latins par les légions gauloises, ibériques ou numides. L'expansion coloniale de-

venait le complément, le contrefort pour mieux dire, de leur politique générale ; elle donnait à la France la puissance matérielle, le poids nécessaire pour les affirmations de droit en Europe.

Grande politique avons-nous dit ! Politique difficile puisqu'à longue échéance, puisqu'impliquant le calme, la prudence, surtout la patience ! Rares sont ceux qui ont assez d'espace dans la pensée pour mesurer l'avenir, même quand on leur soulève un coin du voile ! Rares, surtout dans notre pays, ceux qui ont assez d'esprit de discipline et de confiance dans les hommes au pouvoir pour braver les clameurs de la rue, les périls, même imaginaires, en considération de lointains résultats ! L'opinion publique, troublée par les véhémentes attaques du nationalisme de droite et de gauche contre la politique coloniale, appréhendant tantôt des dangers en Europe que les peureux étalaient avec complaisance, tantôt de prétendues abdications de la France dont se targuaient les « chauvins étourneaux » soutint mollement les hommes d'Etat qui parvinrent cependant à réaliser mais à travers combien de difficultés, au prix de quelles luttes, de quels sacrifices personnels ! Il s'en fallut de quelques voix dans un scrutin que la Chambre n'ordonnât l'évacuation du Tonkin. Avant qu'on

n'exclût définitivement du pouvoir Jules Ferry parce qu'il avait donné l'Indo-Chine à la France, on l'avait une première fois congédié pour le punir d'avoir acquis la Tunisie où il avait été conduit, affirmaient ses détracteurs, par l'unique souci d'affaires financières ; quelques mois plus tard, on renversait le ministère Gambetta dont on savait la ferme intention de ne pas renoncer à nos droits sur l'Egypte ; six mois après, sous l'influence du chef de l'extrême-gauche qui demandait qu'on « réservât la liberté de la France », la Chambre se refusait à la pauvre intervention armée sur les bords du canal de Suez sollicitée par le gouvernement de M. de Freycinet. L'échec que subit ce jour-là la politique des grands républicains fut gros de conséquences pour l'avenir. La France exclue de l'est de la Méditerranée se trouvait rejetée vers l'Ouest. La question du Maroc est directement issue de l'abandon de l'Egypte.

Mais, pour la résoudre, les hommes qui gouvernèrent rencontrèrent de bien autres difficultés que celles qu'avaient connues leurs prédécesseurs. A l'intérieur même opposition, atténuée sans doute, ouatée par les enseignements du passé, assez vigoureuse cependant pour que nous ayons failli perdre le Maroc comme on nous avait jadis

fait perdre l'Egypte. A l'extérieur, tout est changé. L'Allemagne, qui avait vu avec indifférence, sinon avec faveur, se développer la politique des Gambetta et des Ferry, se prend à songer que, en dédaignant l'expansion coloniale, peut-être Bismarck s'était trompé, peut-être Ferry était-il le grand homme d'Etat. Or voici que la France s'achemine vers un vaste pays remarquable par sa richesse, par la densité de sa population, par la qualité de ses habitants. L'Empire germanique hésite; il voudrait une part de cette contrée qui, la dernière, va subir l'emprise européenne ; il redoute surtout l'accroissement considérable de forces en Europe dont va bénéficier la République si elle est maîtresse de ses desseins et de son action dans l'Empire chérifien. Et alors s'engage la lutte dont nous allons essayer de suivre les péripéties.

Le Maroc

Les Premières Négociations

La Crise de 1905

La Conférence d'Algésiras

Quand il fallut comprendre en France à la suite des pénibles incidents de Fachoda (octobre 1898) que nos fautes successives avaient rendu définitive l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre, on se prit à regarder du côté du Maroc dont, absorbée depuis de longues années par d'autres soucis, l'opinion publique paraissait avoir oublié jusqu'à l'existence. Nous devions y rencontrer la Grande-Bretagne fortement installée sur une terre dont, quelque cinquante ans plus tôt, elle entendait nous interdire l'accès. Dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet*, M. Thureau-Dangin raconte comment, au lendemain de la victoire d'Isly, Lord

Aberdeen, alors ministre des Affaires Etrangères du Royaume-Uni disait à notre chargé d'affaires : « Je ne voudrais pas créer de difficultés à M. Guisot, mais, de vous à moi, soyez sûr que l'occupation définitive d'un point quelconque de l'empire marocain par la France serait forcément un casus belli ». Ces paroles, prononcées au lendemain de la crise de 1840 ; au lendemain du jour où, en nous empêchant d'assurer la pleine indépendance de l'Egypte, l'Angleterre porta un premier et rude coup à notre influence auprès des Khédives définissent les objectifs que la diplomatie britannique, admirable par la continuité dans les vues, par la suite dans les desseins, poursuivait en Méditerranée. Elle entendait limiter nos possessions africaines à l'Algérie dont elle avait subi jadis la prise de possession. Sans doute elle dut faire des concessions, supporter l'occupation de la Tunisie, mais ce ne fut pas sans un violent dépit qui éclate dans la correspondance de Lord Granville à l'époque ministre des Affaires Etrangères (1) ; elle devait se montrer bien plus hostile encore à l'extension de notre domaine à l'ouest du continent noir,

---

(1) Lire "The Life of the second Earl Granville" par Lord Fitz Maurice. — Volume II p. 235 et suivantes.

vers l'Atlantique, tout près du détroit de Gibraltar. La sagesse, la prudence la plus élémentaire nous commandaient donc de ne rien engager avant de nous être mis d'accord avec nos puissants voisins.

Pouvait-on recueillir leur adhésion sans consentir des sacrifices importants ? Peut-être y eut-il un moment où cela fut possible. A la fin de 1899, l'Angleterre s'engageait, en effet, dans la guerre du Transvaal dont les débuts furent marqués par les échecs que l'on sait. Si, à ce moment, la France, qui pouvait se souvenir à bon droit du blessant ultimatum que Lord Salisbury lui avait infligé un an plus tôt, avait notifié à sa voisine d'Outre-Manche qu'elle entendait avoir les mains libres au Maroc, la Grande-Bretagne eût sans doute acquiescé. Il est plus que probable que l'Allemagne n'eût pas élevé d'objections. Mais M. Delcassé, qui était alors ministre des Affaires Etrangères dans le cabinet Waldeck-Rousseau dont je faisais partie, ne saisit pas l'occasion. Il était sans doute fort attentif à la question du Maroc, mais il avait l'idée de la régler en dehors de la Grande-Bretagne, de négliger l'Angleterre sous le prétexte qu'elle n'était pas une puissance méditerranéenne, comme il devait négliger plus tard l'Allemagne.

Suivant cette conception très personnelle, il commença par se rapprocher de l'Italie. Dès 1901, il se met d'accord avec elle en lui reconnaissant les mains libres en Tripolitaine. Il entame ensuite la conversation avec l'Espagne. Il lui offre, en 1903, de partager le Maroc et tout de suite il consent à lui céder la plus large part de l'Empire chérifien y compris Taza, *y compris Fez !* Heureusement pour nous cette tractation n'aboutit pas. Le gouvernement du roi catholique, plus prudent et plus sage en cette circonstance que le ministre des Affaires Etrangères de la République, aperçut les graves dangers que comportait une entente au sujet du Maroc entre la France et l'Espagne isolées de l'Angleterre et... du reste du monde. Sans décliner les ouvertures qui lui étaient faites, il hésita, discuta, gagna du temps.

Comprenant qu'il ne pourrait donner suite à ses projets, M. Delcassé change ses batteries. Il renonce à régler la question du Maroc en un tête à tête avec l'Espagne, il abandonne la politique qu'il a suivie jusque-là et qui, quoi que ses amis puissent en dire, fut quelque temps orientée contre l'Angleterre, il se décide enfin à causer avec la Grande-Bretagne. Mais l'heure est passée où l'agrément de la grande puissance pouvait être

obtenu sans sacrifices de notre part. Il nous faut accorder des compensations dont il était fatal qu'elles constitueraient contre nous un redoutable précédent. En mars 1904, un traité est signé entre la France et l'Angleterre.

On sait que les lignes essentielles de cet accord qui mettait fin à une série de difficultés entre la Grande-Bretagne et la France étaient l'abandon par la France de ses droits en Egypte et, en échange, l'engagement par l'Angleterre de ne pas mettre d'obstacle à notre action au Maroc. L'opinion publique accepta avec joie le traité ; mais ce fut moins à raison des stipulations précises qu'il contenait que parce qu'il impliquait le réglement de toutes les questions litigieuses entre les deux grandes nations occidentales. De l'un et de l'autre côté de la Manche on salua avec enthousiasme le rapprochement des deux peuples. Certains cependant remarquèrent les points faibles de l'accord. M. de Freycinet dans son livre : *La Question d'Egypte*, achevé en décembre 1904 écrit (1) : « L'Angleterre nous abandonne des droits éventuels au Maroc en échange des *droits certains* que nous possédions en Egypte. Ramené à ces termes le contrat ne semblerait pas très avantageux et l'on s'explique cer-

(1) *La Question d'Egypte*, pages 430 et 431.

taines réserves qu'il a rencontrées dans le Parlement français. Il nous ouvre cependant des perspectives qui, pour la puissance africaine que nous sommes, ne sont pas négligeables... » et, au sujet de ces « perspectives » M. de Freycinet s'exprimait ainsi : « Que vaut la faculté qui nous est reconnue au Maroc? *Tout dépend de l'usage que nous saurons en faire et des dispositions que nous rencontrerons chez les autres puissances... l'Angleterre n'a stipulé que pour son propre compte, elle ne peut rien nous garantir* ». Vers la même époque, M. Millet ambassadeur de France remarquait en des articles plus tard rassemblés dans son livre *Politique Extérieure* (1898-1905) que nous n'étions pas encore au Maroc tandis que la Grande-Bretagne était en Egypte, que « nous échangions des *droits certains* contre *des espérances*, des *espèces* contre de la *fumée* » ; il observait encore que la préparation diplomatique des accords était insuffisante, qu'on ne s'était pas assuré de l'assentiment de l'Allemagne et il prophétisait que cette omission serait la cause de graves difficultés. Il voyait d'autant plus juste que M. Delcassé se préparait à reprendre contre l'Allemagne la thèse qu'il avait voulu soutenir contre l'Angleterre, qu'il entendait laisser de côté l'Empire Germanique

comme il avait songé à laisser de côté la Grande-Bretagne.

Cependant il traite avec l'Espagne. Il lui abandonne une large part du Maroc, non seulement le Rif, c'est-à-dire la contrée entre l'Atlas et la Méditerranée qui, composant un pays distinct peut, sans grands inconvénients, être détaché de l'Empire chérifien, mais encore toute une partie du Gharb, un triangle ayant pour sommet Tanger, pour côtés l'Atlas et l'Atlantique, pour base une ligne idéale passant au sud de Larache et d'El-Ksar. Ces concessions, dont certains ont pensé qu'elles étaient excessives, étaient commandées, moins par les clauses secrètes de l'accord franco-anglais que par les tractations entre la France et l'Espagne qui avaient précédé les conclusions de l'agrément de 1904. Si, en effet, la Grande-Bretagne, fidèle à sa politique traditionnelle, soucieuse de réserver la liberté des mers, avait pris soin de spécifier que la France ne pouvait occuper les côtes du Maroc aux abords du détroit de Gibraltar, elle ne nous avait nullement imposé l'obligation de concessions territoriales étendues. Mais nous étions gênés par les offres précédemment faites ; il nous fallut subir les conséquences de la politique tentée contre l'Angleterre.

Les sacrifices consentis par la France tant à l'Espagne qu'à la Grande-Bretagne étaient importants. Mais le plus considérable était — cela va de soi — l'abandon que nous consentions des principes au nom desquels nous avions lutté pendant de longues années. Sans cesse, au cours du XIXe siècle, nous avions revendiqué pour l'Egypte le droit de s'administrer librement. Nous avions voulu sa pleine indépendance au temps de Méhémet-Ali. Plus tard, nous avions obtenu que l'autonomie lui fût concédée par la Porte. Depuis 1882, nous n'avions cessé de réclamer l'évacuation des troupes anglaises au nom des droits du peuple égyptien. Et voici que nous troquions cet idéal contre une liberté de conquête. Nous pouvions, sans doute, arguer de l'impossibilité où nous étions d'exercer une action utile en Egypte sans déchaîner un conflit entre la France et l'Angleterre qui eût été un crime contre la civilisation. Mais, à parler franc, le seul argument qui valût était déduit des besoins de notre expansion, de la nécessité qui s'imposait à nous d'étendre notre domaine africain. Et la possession de la complète façade de notre empire de l'Afrique du Nord était d'un tel prix pour nous que l'on pouvait considérer que nous ne la payions pas trop cher en renonçant au

patrimoine de traditions glorieuses qui faisait de nous les champions du droit dans l'est de la Méditerrance.

Mais, du moins, fallait-il pour justifier cette politique réaliste que nous fussions à même d'exercer au Maroc la liberté d'action que nous acquérions à tant de frais.

On sait ce qu'il advint.

On sait que le ministre des Affaires Etrangères de la République ayant tenu l'Allemagne en dehors de la question du Maroc, l'orage s'amoncela à Berlin. On y jugea, d'après ce qu'a plus tard écrit le prince de Bulow, à ce moment chancelier de l'Empire, que le traité résultant de l'entente franco-anglaise « constituait une pointe dirigée contre l'Allemagne, que les deux puissances, en disposant souverainement d'un vaste et important domaine colonial *sans même en informer l'Empire allemand*, portaient un coup sensible à son prestige dans le monde ». La pensée des dirigeants de l'Empire apparaît plus complètement encore dans ces quelques phrases extraites du même livre de M. de Bulow : « La politique de la France au Maroc était une tentative non dissimulée de tenir l'Allemagne à l'écart dans une grande question internationale, *tentative qui avait en même temps pour*

objet de modifier dans un sens favorable à la France les relations entre les grandes nations européennes. Un précédent aurait été créé qu'on n'aurait pas manqué de renouveler. Nous ne pouvions pas y consentir. La question marocaine devenait pour nous une question nationale. Les directions de notre politique étaient tracées. Le 31 mars 1905, S. M. l'Empereur débarquait sur mon conseil à Tanger, et il se déclarait en termes formels pour l'indépendance du Maroc... »

La volonté de l'Allemagne de voir internationaliser la question du Maroc exprimée en termes singulièrement pressants à la suite de la manifestation théâtrale de Guillaume II déterminait en France une crise redoutable.

Deux politiques, deux thèses en présence ! Nous laisserons aux amis de M. Delcassé, aux amis de M. Rouvier, alors président du Conseil, le soin d'exposer l'une et l'autre. Nous sommes assurés de rapporter fidèlement la substance d'arguments maintes fois entendus.

« C'est vrai, disaient les premiers, M. Delcassé n'a pas causé avec l'Allemagne, mais avait-il à le faire ? L'Allemagne est-elle une puissance méditerranéenne ? A-t-elle, comme l'Italie, l'Espagne, des intérêts vitaux en Méditerranée ? Pourquoi,

s'agissant du Maroc, le représentant de la France devait-il s'entendre avec l'Allemagne plutôt qu'avec l'Autriche-Hongrie ou les Etats-Unis ? Au vrai, le grief germanique, le prétendu oubli des droits de l'Empire d'Allemagne au Maroc, n'est pas sérieux. L'Allemagne veut seulement nous tâter. Si nous faiblissons, elle multipliera ses exigences parce que le but qu'elle poursuit est un but de politique générale : elle entend nous détacher de l'Angleterre. Si au contraire nous tenons ferme, si nous refusons d'admettre que la question du Maroc soit internationalisée, l'Allemagne nous témoignera de la mauvaise humeur, elle pourra faire preuve de dispositions agressives, elle n'ira pas jusqu'au bout des intentions qu'elle fait pressentir, elle craindra de se trouver en face des deux grandes nations de l'Occident. »

« Politique de forfanterie, répondaient les amis de Rouvier ! Politique qui nous conduit à la pire des aventures ! Qu'est cet enfantillage diplomatique qui consiste à déterminer des cloisons étanches d'intérêts ? Au surplus, la Turquie et la Grèce ne sont-elles pas des puissances méditerranéennes ? Les consulte-t-on sur le sort du Maroc ? Puérilités que toutes ces distinctions ! Si vous êtes Napoléon, ne causez avec personne, agissez comme bon vous

semblera. Sinon, faites comme vos grands prédécesseurs : avant d'entreprendre une aussi vaste opération que l'absorbtion d'un empire qui peut être pour d'autres un sujet de convoitise d'autant plus naturel qu'ils n'ont pas d'empire colonial, causez, entendez-vous. Faites ce que Jules Ferry, patriote autant que qui que ce soit, a jadis considéré comme son devoir de chef de gouvernement et de ministre des Affaires Étrangères. Surtout ne vous laissez pas aller à conter à tout venant que vous isolez, que vous encerclez l'Allemagne. On ne dit pas ces choses là, jamais, et on ne les tente pas quand votre alliée vient d'être vaincue sur les champs de bataille d'Extrême-Orient, quand ni votre armée, ni votre marine, ni votre opinion publique ne sont prêtes à affronter le plus grave des conflits. »

Ceux-là même qui seraient tentés de donner raison à M. Delcassé ne peuvent disconvenir que la dernière partie de l'argumentation des amis de M. Rouvier était irréfutable et *cela suffit*. M. Delcassé, dont la politique s'effondrait au contact des réalités, se retira. La France dut céder (1) dans des

(1) A l'époque, M. Clemenceau écrivait dans *l'Aurore* (5 août 1905) : « Quelle suite a la malheureuse aventure où l'imprévoyance de notre diplomatie nous a si lamentablement enga-

conditions singulièrement pénibles pour notre amour-propre. Il fallut nous résigner, malgré les sacrifices faits et *qui demeuraient*, à soumettre la question du Maroc à une conférence qui avait pour programme l'internationalisation de l'Empire chérifien.

A Algésiras où se réunirent les représentants des puissances, on bâtit un long acte où l'on eut la prétention de régler le sort du Maroc comme s'il était déjà un pays ouvert à la civilisation en le considérant presque comme l'Egypte ou l'Empire ottoman. Du moins cette... folie diplomatique qui trahissait une ignorance complète des choses de l'Afrique, de la situation du Maghzen en particulier, qui exprimait en même temps une méconnaissance singulière des difficultés de la France, ne touchait-elle à aucun de nos droits ; l'acte qui en était issu reconnaissait même la spécialité de nos intérêts et ce n'est pas sans peine que M. Rouvier obtint ce résultat. Il lui fallut agir avec la vigueur d'esprit et la sûreté de jugement dont il avait donné

gés ! céder ou passer outre au *quos ego* de Guillaume II ? La question ne se pose même pas. *Car personne ne voudrait envisager l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne pour le Maroc.* » Nous aurons l'occasion de rappeler cette formule.

la preuve quand, Président du Conseil en 1887, il fut le premier homme d'Etat qui marcha résolument contre le boulangisme.

Quoiqu'il en fût, l'acte d'Algésiras ne nous concédait au Maroc guère plus de droits qu'aux autres puissances et nous avions consenti les abandons que l'on sait. Quelque temps avant que la conférence se réunît, M. Millet écrivait : « Quelle sera la fin de cet imbroglio ? Fera-t-on du Maroc une espèce de Turquie comme semble le désirer la diplomatie allemande ? Fez sera-t-il un nouveau Constantinople où les rivalités des puissances seront exploitées par l'inertie ou la sagacité musulmane ? Livrerons-nous à nos rivaux les clefs de notre empire africain ? Ou bien, pour reprendre notre liberté, offrirons-nous à l'Allemagne une tranche du Maroc comme nous avons déjà promis le nord à l'Espagne ? Alors, il nous restera la ressource de nous faufiler entre les deux et de tendre vers l'Atlantique avec nos deux voisins pendus à nos flancs pour nous empêcher d'avancer, trop heureux si, au moment d'atteindre la mer, quelque puissance maritime ne vient pas mettre le holà. »

C'est, comme nous venons de le dire, la solution internationale qui prévalut après que M. Rouvier

eut vainement essayé de liquider la question en désintéressant l'Allemagne. A deux reprises différentes il demanda à la chancellerie impériale si l'on ne pourrait s'accorder. Au mois de novembre 1905, il alla jusqu'à offrir le port de Mogador et son hinterland. Les allemands qui, dans la réunion d'une conférence, recherchaient une satisfaction de principes, pour ne pas dire l'occasion de nous infliger une humiliation, déclinèrent ces propositions. Ils repoussèrent de même les ouvertures que, en décembre 1905, à la veille de la réunion d'Algésiras, M. Vaffier Pollet, ancien officier de marine, fut chargé de formuler en des conversations officieuses qu'il reçut mission d'engager avec le baron de Kuhlmann, premier secrétaire de la légation d'Allemagne à Tanger ? Il s'agissait alors de régler en commun le « programme de la conférence ».

Et cependant, un an plus tôt, avant le voyage à Tanger, exactement en janvier 1905, le même baron de Kuhlmann, parlant avec d'autant plus d'autorité qu'il était le cousin du chancelier de l'Empire, M. de Bulow, disait à Tanger à M. de Chérisey qui était deuxième secrétaire de notre légation : « On eût pu éviter notre mécontentement en nous assurant la liberté économique au Maroc et en nous

offrant des compensations au Congo. Maintenant il est trop tard ! (1) »

Trop tard ! Le Maroc était-il donc perdu pour la France ? La politique des grands républicains allait-elle subir un échec semblable à celui qu'elle avait rencontré quelque 25 ans plus tôt quand on nous excluait de l'Egypte ?

(1) Rapport de M. de Chérisey.

De 1905 à 1909
L'Application de l'Acte d'Algésiras
L'Accord du 9 Février 1909

L'écrivain dont nous avons rapporté les paroles, M. Millet situait exactement la question quand il apercevait deux alternatives : ou le Maroc deviendrait « une espèce de Turquie », ou nous désintéresserions l'Allemagne. De ces deux solutions, de ces deux politiques, pour parler plus exactement, la première paraissait, en 1906, rencontrer la faveur de l'opinion publique ; elle était plus particulièrement préconisée par M. Jaurès et ses amis. Elle consistait, pour la traduire dans les faits, à nous garder de toutes initiatives extérieures à l'acte d'Algésiras, à laisser sommeiller nos droits et nos intérêts spéciaux, à consolider, à fortifier le pouvoir du Maghzen, à appeler les diverses puissances, notamment l'Allemagne, à collaborer avec nous dans cette œuvre. Petite politique, qui eût été soutenable si elle avait été

de nature à garantir la paix, mais qui, à l'opposé de ce qu'on pourrait croire, était fort dangereuse — l'histoire enseigne quels sont les dénouements ordinaires de telles collaborations — politique que, au surplus, les événements démontrèrent irréalisable, comme il eût été aisé de le prévoir ! Ceux qui la défendaient n'apercevaient pas combien était grave l'erreur que l'Europe avait commise à Algésiras en considérant le Maroc comme un état organisé, alors qu'il n'était qu'une féodalité anarchique. Ils ne comprenaient pas qu'il était impossible, sans recourir à la contrainte, d'amener le Maroc à la civilisation, que toutes les tentatives de « pénétration pacifique » se briseraient contre les murs du fanatisme et de l'ignorance derrière lesquels s'abritaient les tribus à demi-sauvages, en lutte les unes contre les autres, qui composaient ce que l'on appelait pompeusement en Europe l'Empire marocain, qu'il fallait, pour tout dire en quelques mots, ou prohiber l'accès du Maroc aux marchandises comme aux voyageurs ou le placer sous le contrôle de la France. Donc, c'était à la solution nationale qu'on était invinciblement amené non-seulement parce qu'elle était la suite logique de la politique des Gambetta et des Ferry, mais encore parce que, du moment où on avait ouvert la question du Ma-

roc, il fallait la résoudre et qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'y parvenir.

Seulement les difficultés étaient considérables. Il ne s'agissait de rien moins que de regagner tout le terrain perdu en 1905, que de réparer les conséquences du grave échec diplomatique que nous avions subi. L'Allemagne était disposée, affirmait M. de Kuhlmann, en janvier 1905, à traiter à des conditions acceptables avant Algésiras. Mais la victoire qu'elle avait remportée en nous imposant la conférence internationale avait fortifié sa position ; nous ne pouvions plus soutenir la thèse, déjà bien difficile à défendre, de M. Delcassé, à savoir que l'Allemagne n'avait pas d'intérêts politiques au Maroc puisque nous avions reconnu leur existence, en accédant, sur la proposition même de la Chancellerie impériale, à un réglement international de la question (1) . Les prétentions de l'Empire germanique se trouvaient donc accrues, et accrues à ce point que ses dirigeants refusaient, comme nous l'avons vu, les propositions très larges, beaucoup trop larges, qu'on leur faisait en novembre 1905. Dès ce moment, l'opinion outre-Rhin commençait à récla-

(1) M. Delcassé a souvent formulé devant moi cette très juste observation.

mer une part importante du Maroc, et il était à craindre que nous ne fussions finalement obligés ou de passer sous ses fourches caudines ou d'en venir à la plus grave des solutions.

Nous ne pouvions échapper à ce double danger, nous ne pouvions déloger l'Allemagne de ses positions, je ne dis pas sans compensations — il eût été puéril de l'imaginer et nul ne le pensait — mais moyennant des compensations raisonnables qu'en faisant preuve de patience, qu'en ayant le temps pour collaborateur.

Une heureuse fortune voulut que la France fût gouvernée entre 1906 et 1909 par un homme que son passé et sa doctrine éloignaient des entreprises coloniales dont il fut l'adversaire implacable. Hostile à la solution nationale, Clémenceau rechercha l'application pure et simple du règlement élaboré à Algésiras et dont il n'apercevait pas les contradictions irrémédiables. A l'abri de cette politique que le Président du Conseil pratiquait sincèrement puisque, impliquant le minimum d'initiative en matière coloniale, elle exprimait pour lui le moindre mal, la France gagna trois années. Sans doute M. Clémenceau ne put se renfermer strictement dans l'acte d'Algésiras ; il se heurta à des impossibilités. Quand elles survinrent, il dut agir et il agit avec

décision et vigueur faisant successivement occuper Oudjda au lendemain du meurtre du docteur Mauchamp, Casablanca et la Chaouia quand advint l'assassinat des français employés à la construction du port de Casablanca, mais ce furent là solutions d'espèce qui n'altérèrent pas la physionomie de la politique suivie et qui cependant eurent l'avantage de faciliter l'accession d'un nouvel ordre de choses en montrant à l'Europe la frivolité de l'acte international édifié en 1906.

Entre temps, M. Pichon, ministre des Affaires Etrangères du cabinet Clémenceau, avait la sagesse de prévoir l'inévitable évolution et de préparer l'avènement d'une politique intermédiaire entre celle qui avait prévalu à Algésiras et celle qui avait été envisagée en 1904, à laquelle il fallait graduellement revenir en la dépouillant de la jactance qu'elle avait graduellement revêtue.

Dès 1907, M. Pichon avait encouragé des conversations entre un français habitant Tanger, M. Robert Raynaud, directeur de la *Dépêche Marocaine*, et des membres de la legation allemande auprès du Maghzen. Des informations recueillies par cette voie on avait conclu au Quai d'Orsay à la possibilité d'une entente entre les deux nations sur les bases suivantes : désintéressement politique

de l'Allemagne au Maroc — abandon par la France à l'industrie et à la finance allemandes de parts importantes dans les grandes entreprises économiques. Au mois de novembre 1908, M. Pichon juge le moment venu d'entamer une véritable négociation. L'heure lui *paraît* favorable à raison de l'initiative que vient de prendre le comte d'Aerenthal en annexant brusquement la Bosnie et l'Herzégovine à l'Autriche-Hongrie. L'Allemagne est de ce fait gênée, embarrassée, elle veut calmer la Russie et l'Angleterre, elle doit se garder de mécontenter la France, elle cherche même à la satisfaire afin de l'attirer dans son jeu. A ces fins, elle a réglé à notre avantage l'incident des déserteurs de Casablanca. Le ministre des Affaires Etrangères pense qu'elle sera disposée à traiter. Le raisonnement est juste, mais l'action que médite M. Pichon implique un double danger : il y a lieu de craindre que l'Allemagne ne veuille rien céder de positif ni de concret, qu'elle ne distribue que des apparences et retienne les réalités — le second danger c'est qu'une tractation avec l'Allemagne engagée et conduite à ce moment et sur les bases projetées, risque de gravement mécontenter la Russie et d'indisposer l'Angleterre. M. Pichon n'en met pas moins les fers au feu. Des négociations officieuses sont engagées à

Paris entre M. André Tardieu, rédacteur au journal *Le Temps*, aujourd'hui député, et le baron de Lancken, premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne. On juge le terrain suffisamment déblayé au commencement de janvier 1909 ; on saisit notre ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, vers le 15 de ce mois ; il s'entend en quelques jours avec M. de Schoen, à l'époque ministre des Affaires Etrangères de l'Empire. Quand tout est terminé, quand il ne reste plus qu'à échanger les signatures, M. Pichon informe le Président du Conseil qui a été tenu en dehors d'une action politique qui ne s'accorde pas précisément avec sa doctrine générale, M. Clémenceau... qui se sait en position difficile, dont la situation parlementaire est minée par l'intrigue ne fait pas d'objections. L'instrument diplomatique est signé le 9 février 1909. En voici le texte :

« Le gouvernement de la République Française et le gouvernement Impérial Allemand, animés d'un égal désir de faciliter l'exécution de l'acte d'Algésiras, sont convenus de préciser la portée qu'ils attachent à ses clauses en vue d'éviter toute cause de malentendus entre eux à l'avenir.

« En conséquence,

« Le gouvernement de la République Française, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de

l'indépendance de l'Empire chérifien, résolu à sauvegarder l'égalité économique et par suite à ne pas entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands,

« et le gouvernement impérial Allemand, ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc, reconnaissant d'autre part que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure et décidé à ne pas entraver ces intérêts,

« déclarent qu'ils ne poursuivront et n'encourageront aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique et qu'ils *chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise.* »

L'accord est complété par des lettres explicatives. M. de Schoen écrit à M. Cambon :

« Mon cher Ambassadeur,

« Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée aujourd'hui et dans laquelle vous précisez, pour éviter tout malentendu, la portée de notre arrangement de ce jour sur les affaires marocaines.

« Je suis entièrement d'accord avec vous que le désintéressement politique de l'Allemagne ne porte pas atteinte aux situations déjà acquises par ses nationaux, mais implique la non-candidature de ses ressortissants aux fonctions de directeurs ou de conseillers techniques des services publics marocains ayant ou susceptibles d'avoir un caractère politique ou d'instructeurs dans ces services.

« D'autre part, il est entendu que dans les affaires qui comportent une association d'intérêts allemands et français il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du fait que les intérêts français sont plus importants que les intérêts allemands.

« Veuillez agréer, etc. »

Le Parlement, la presse, l'opinion publique accueillirent avec satisfaction, surtout avec un soulagement marqué, la nouvelle de l'entente. On y vit une garantie de paix, on crut que l'accord préviendrait le retour de difficultés entre la France et l'Allemagne. On n'aperçut pas, on ne pouvait que difficilement apercevoir que l'acte de février 1909, heureux, comme je devais le dire plus tard à la tribune de la Chambre, parce qu'il nous dégageait dans quelque mesure du régime de l'internationalisation, surtout parce qu'il inaugurait une ère de tractations directes entre la France et la seule puissance qui

eût fait opposition à notre action au Maroc, était insuffisant, incomplet au point de vue politique, impossible ou du moins très dangereux à mettre en œuvre au point de vue économique. Il marquait une étape ; il était une halte où l'on pouvait stationner quelque temps mais où il eût été périlleux de s'attarder.

Quand on lit le texte de l'accord de 1909, ce qui frappe tout d'abord c'est le vague des formules, l'imprécision des engagements. Il est bien dit dans une *incidente* que « le gouvernement impérial Allemand ne poursuit que des intérêts économiques au Maroc, qu'il reconnaît que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure et qu'il est décidé à ne pas entraver ces intérêts ». Mais qu'est-ce à dire ? Que résulte-t-il de ces phrases embarrassées ? L'Allemagne nous reconnaît-elle pleine liberté d'action au Maroc ? Impossible de le soutenir puisque le gouvernement de la République Française se déclare, dans un autre paragraphe de l'accord, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire chérifien, puisque les deux gouvernements affir-

ment dans le préambule de la convention leur commun désir de faciliter l'exécution de l'acte d'Algésiras. Que signifient donc ces déclarations confuses et contradictoires ? Tout ce qu'on en peut déduire c'est que l'Allemagne nous reconnait l'influence, non l'action politique. C'est en ce sens que s'exprimera le 19 mars 1909 le prince de Bulow parlant au Reichtag : « *Cette convention assure à la France spécialement intéressée au maintien de l'ordre dans ce pays une influence légitime sans lui donner la possibilité de s'approprier le Maroc sous une forme quelconque.* » Quelques années plus tard, le 17 février 1912, M. de Kiderlen dira devant la même assemblée : « Le traité ne donnait à la France *aucun droit, ne lui conférait aucun mandat lui permettant d'agir au Maroc au nom de l'Europe.* » Interprétation allemande pensera-t-on ? Interprétation française aussi ! Ecoutons M. Pichon l'auteur du traité. A la tribune du Sénat, le 19 juin 1909, il déclare : « *Nos intérêts et nos droits dans ce pays sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier.* » Et, en novembre 1909, devant la Chambre des Députés, il s'exprime ainsi : « Nous n'avons jamais songé, nous ne songeons pas *à sortir des limites fixées par l'acte d'Algésiras.* » Alors quoi ? Que recevons-nous ? Les lettres explicatives qui n'ont vu le jour

que longtemps après la signature de l'accord précisent quelque peu la portée de l'avantage obtenu. « Le désintéressement politique de l'Allemagne, est-il écrit, ne porte pas atteinte aux situations déjà acquises par ses nationaux, mais implique la non-candidature de ses ressortissants aux fonctions de directeurs ou de conseillers techniques des services publics marocains ayant ou susceptibles d'avoir un caractère politique ou d'instructeurs dans ces services. » L'Allemagne s'engage ainsi à ne pas opposer de candidats aux nôtres pour les postes de *chefs de service* — on retiendra le terme — auprès du Maghzen, si les services à la direction desquels il s'agit de pourvoir ont un caractère politique. Encore une fois c'est l'influence qu'on nous concède sans nous donner les moyens de l'exercer, puisqu'on nous refuse l'action politique.

Venons-en aux stipulations économiques. « Les deux gouvernements, est-il dit dans la convention, *chercheront à associer leurs nationaux* dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise. » Les lettres explicatives précisent que, dans les affaires qui comporteront une association des intérêts allemands et français, il sera tenu compte, *dans la mesure du possible*, de ce que les intérêts français au Maroc sont plus importants que les intérêts al-

lemands. Si la partie politique de l'accord est obscure, ici nous voyons plus clair. Il s'agit tout simplement d'organiser un condominium économique entre la France et l'Allemagne avec, autant que possible, prépondérance française. Condominium économique implique que les associés exploiteront en commun les grandes affaires. Comment les deux gouvernements pourront-ils y parvenir, observera-t-on, puisque l'acte d'Algésiras qu'ils s'engagent à respecter dispose que les grandes entreprises seront mises en adjudication ? Ce n'est donc que dans le cas où soit des français, soit des allemands, l'emporteront dans les adjudications que les clauses économiques de l'accord pourront entrer en application ? Il y a, peut-on conclure, coordination d'efforts, association d'intérêts non pas condominium. Querelle de mots ! Objection forte, en théorie seulement ! Qui ne sait qu'il n'y a pas de textes, pas de règles, pas de cahiers des charges d'adjudication qui puissent empêcher le pouvoir ayant l'influence politique dans un pays de dériver vers ses nationaux l'exécution de presque toutes les grandes entreprises et c'est sans doute à ces fins que l'Allemagne a reconnu à la France l'influence politique au Maroc. Au surplus, nous allons voir le gouvernement impérial prendre toutes les précautions

pour assurer le développement de la convention et dans ce but indiquer au gouvernement de la République les « moyens pratiques » de solidement asseoir le monopole franco-allemand qu'il rêve d'instituer.

Mais, dès lors, les autres nations se trouvent frustrées puisque l'association de la France et de l'Allemagne les évince économiquement du Maroc. Aussi l'Angleterre, justement vigilante comme toujours pour la défense de ses intérêts, fait-elle entendre, à côté des félicitations officielles enregistrées au *Livre jaune* (Affaires du Maroc. V. 1908-1910), des protestations que recueille notre ambassadeur à Londres et qui traduisent discrètement ce que le roi Edouard VII de passage à Berlin lors de la signature de l'accord a vivement exprimé : « C'est fait contre moi », a-t-il dit. Quant à la Russie, dont on chercherait vainement les félicitations au *Livre jaune*, elle a d'autres raisons d'être médiocrement satisfaite. Deux ans et demi plus tard, à la fin de juillet 1911, son ambassadeur à Paris, M. Iswolski les fera valoir avec véhémence dans mon cabinet. Elle est portée à croire que nous ne l'avons pas suffisamment soutenue dans l'affaire de la Bosnie et de l'Herzégovine, et elle établit une relation de cause à effet entre notre attitude en l'occurence

qu'elle trouve trop modérée et la convention que, au même moment, nous avons signée.

En résumé, le double danger que je signalais plus haut n'a pas été évité : nous avons déçu nos alliés — nous n'avons obtenu de l'Allemagne que les apparences de la liberté d'action au Maroc. En échange de ces apparences, le gouvernement impérial a eu l'habilité de se faire concéder des réalités : une lourde hypothèque économique sur l'empire chérifien. Affaire fâcheuse pensera-t-on ? Non, car nous obtenons un avantage indirect mais considérable : nous amenons l'Allemagne à sortir de la position où elle s'est renfermée jusque là et où elle est singulièrement forte. En signant la convention de 1909, elle cesse de se présenter en défenseur des droits de l'Europe ; elle proclame que le Maroc n'est pour elle qu'un objet de négoce, *une affaire*. Des perspectives d'avenir s'ouvrent devant nous ; nous pourrons résoudre à notre avantage et *pacifiquement* la question du Maroc à la condition que, l'heure venue, nous sachions vouloir et que nous nous résignions à racheter l'hypothèque politique consentie en 1905 à l'Allemagne et que n'a pas éteinte l'acte de 1909 ; surtout l'hypothèque économique dont les auteurs de la convention nouvelle ont largement doté l'empire germanique.

La mise en œuvre de l'Accord du 9 Février 1909
Les Affaires Congolaises

Tout naturellement M. Pichon s'efforce sous le ministère Clémenceau et sous les deux ministères de M. Briand dont il fait successivement partie, de mettre en application la convention dont il est l'auteur. Il s'y applique avec beaucoup de méthode et de persévérance.

Dans l'ordre politique, il s'inspire de l'esprit de l'accord en ne songeant pas à étendre l'action militaire de la France au Maroc, en s'efforçant tout au contraire de la restreindre. Après de longues négociations, il signe avec le sultan du Maroc un arrangement qui porte la date du 4 mars 1910, et qui règle les conditions d'évacuation par nos troupes de la Chaouia, de Casablanca, même d'Oudjda, même des postes de la frontière algéro-marocaines dont cependant l'occupation est jugée indispensable par

le général Lyautey commandant nos troupes à Oran en un rapport du 7 décembre 1908. C'est la formule du traité franco-allemand : plus d'action militaire, rien que le développement de notre influence auprès du Maghzen réorganisé, reconstitué, fortifié. Programme idéologique ! Le Maghzen ne peut être ni organisé, ni reconstitué, ni fortifié par la persuasion. Les concessions qu'on lui fait, les promesses d'évacuation qu'on lui distribue et qui, fort heureusement, n'ont pas été tenues, sont considérées par lui comme autant de signes de faiblesse. En échange, le sultan n'accorde péniblement qu'une satisfaction précise : il consent à congédier les instructeurs turcs qu'il a enrôlés pour former ses troupes et à leur substituer des instructeurs français. Mais, à quoi conduit cet avantage ? Simplement à organiser auprès de la cour chérifienne une apparence d'armée qui, par la présence de nos compatriotes, suscitera des explosions de colère et de fanatisme et nous obligera finalement à l'expédition de Fez. Et voilà tout ! Rien de décisif n'est fait pour civiliser le Maroc, et rien *ne peut être fait* à l'ombre de l'accord de 1909 puisqu'il nous réduit à solliciter l'influence politique et que — nous ne nous lasserons pas de le répéter — dans ces contrées à demi-barbares, l'influence politique

n'existe que par l'action militaire ; elle est inséparable de la force.

Tandis que nous ne tirons rien des illusoires concessions politiques que l'Allemagne a consenties, nous nous engageons sur le terrain économique dans d'inextricables tractations. Quelques jours après la signature de l'accord, le gouvernement allemand, arguant d'une convention verbale intervenue entre notre ambassadeur et la chancellerie impériale (1), demande qu'un agent français soit envoyé à Berlin « pour un échange de vues sur les diverses questions économiques qui sont sur le tapis du Maroc (sic) ». Cette proposition vainement combattue par M. Paul Cambon, notre ambassadeur à Londres qui crie « casse-cou », qui dit « *qu'on nous achemine vers une sorte de condominium économique au Maroc* », est acceptée par le ministre des Affaires Etrangères engagé par l'accord signé, par les lettres explicatives, par les promesses verbales qu'il a faites, ou laissé faire. Il désigne donc un agent, bien choisi d'ailleurs, M. Guiot, délégué des porteurs de la dette marocaine, qui se

(1) Tous les renseignements qui sont contenus ci-dessous sont indiqués et développés dans des pièces ou dans des notes du ministère des Affaires Etrangères.

rend à Berlin et entre en rapports, le 24 mars 1909, avec le chef du service du Maroc à la chancellerie impériale, M. de Erckert, et avec le conseiller de légation M. de Langwerth. Les entretiens se prolongent jusqu'au 1er avril. Ils sont résumés dans un procès-verbal officieux, ensuite développés dans un aide-mémoire long et détaillé que le gouvernement impérial fait remettre le 9 juin au ministre des Affaires Étrangères en demandant au gouvernement de la République de donner l'assurance que les conclusions auxquelles sont parvenus les négociateurs réalisent bien l'identité de vues des deux gouvernements et qu'elles permettent d'adresser aux deux légations des instructions conformes.

A quoi a-t-on abouti ? Que propose-t-on ?

On s'est accordé tout d'abord sur certaines solutions financières au sujet desquelles il y aurait beaucoup à dire mais qui sont d'importance secondaire et que nous ne nous attarderons pas à examiner ici. La partie essentielle de l'aide-mémoire a trait à la question des grandes entreprises et nous allons voir le gouvernement allemand découvrir ses prétentions. Il ne nous propose rien moins que de faire du Maroc une chasse réservée pour la France et l'Allemagne.

Il prend acte tout d'abord de la phrase contenue

dans l'accord du 9 février : « Les deux gouvernements chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise », et il ajoute : « Le gouvernement français aura la libre faculté d'associer à une entreprise au Maroc, outre les Allemands, aussi des Anglais et des Espagnols, mais cette association sera à la charge de la quote-part française ». L'Allemagne prétend ainsi se tailler la part du lion. Mais cela ne suffit pas. L'essentiel est de s'assurer que les grandes affaires marocaines adviendront exclusivement à des français ou à des allemands. Or l'acte d'Algésiras dispose dans ses articles 106 et 107, que les grands travaux, les grandes entreprises seront mises en adjudication. Règle singulièrement gênante ! N'y a-t-il pas un moyen de la tourner ? Eh ! le voici ! « Les deux gouvernements, propose la chancellerie impériale, chercheront une solution pratique (sic) pour réserver autant que possible les grands travaux à des entrepreneurs expérimentés, *tout en écartant une concurrence nuisible et stérile* ». Et on continue en suggérant des interprétations élastiques des textes qui permettraient de substituer le régime du contrat de gré-à-gré à celui de l'adjudication. « *Ainsi, conclut l'aide-mémoire, on trouverait des moyens propres à permettre à certains groupe-*

ments allemands et français qui, du reste, ont déjà fait des études préalables et ont dépensé de l'argent à cet effet de soumissionner les grandes entreprises avec la certitude de les obtenir ». Je crois bien. Rien n'est plus simple. Du moment où on supprime en fait le système de l'adjudication, il est loisible à la puissance qui détient l'influence politique auprès du Maghzen de faire attribuer les grandes entreprises à qui bon lui semble. Mais, peut-on dès lors conserver la moindre illusion sur ce que recherche l'Allemagne ? Dans la forme la plus précise — il faut le reconnaître — son gouvernement propose une association générale et exclusive des intérêts français et des intérêts allemands. « Il admet, comme l'écrit M. Tardieu dans son livre : *Le Mystère d'Agadir*, que des tiers puissent ramasser les miettes du festin ; encore laisse-t-il à la France le soin de les leur abandonner. Mais, seules, la France et l'Allemagne doivent prendre place à table ». Et le même auteur remarque : « Ce que le gouvernement français n'avait peut-être pas prévu en signant l'accord du 9 février prend corps en plein relief ».

Mais, s'il ne l'avait pas prévu, le gouvernement de la République va protester, déclarer à la chancellerie qu'il y a erreur, que l'accord de 1909 n'a pas la portée qu'on entend lui attribuer de l'autre

côté du Rhin. Il se refusera tout au moins à « interpréter » comme on le lui propose l'acte d'Algésiras. Rien de tel ! M. Pichon, qui a reçu le 9 juin 1909 les propositions du gouvernement allemand et qui y répond le 14 octobre seulement (dans l'intervalle au ministère Clémenceau a succédé le ministère Briand), accède à la substance des suggestions allemandes. Sans doute il fait quelques réserves, dont certaines sont importantes, mais sur le point essentiel, sur les moyens de tourner la règle de l'adjudication « le gouvernement français se déclare *aussi favorable que le gouvernement allemand* à l'interprétation de l'acte d'Algésiras qui a été exposée ». Délibérément nous nous engageons sur le terrain du privilège et du monopole.

Comment s'y laisse-t-on entraîner ? Comment n'aperçoit-on pas en présence de quelles graves alternatives on va se trouver ? Ou bien on parviendra à réaliser, on arrivera à s'entendre toujours et constamment avec nos rivaux quelque formidable que soit leur appétit et alors on partage économiquement le Maroc avec l'Allemagne et chacun entend que partage économique équivaut à partage politique. Ou bien, ce qui est plus vraisemblable, on aura beau signer tous les accords, notifier tous les aide-mémoire possibles et imaginables, on au-

ra beau constater l'identité de vues des deux gouvernements, quand on arrivera au faire et au prendre, on se heurtera à des impossibilités, politiques ou pratiques, on reculera, et c'est en perspective un conflit dont on ne saurait mesurer la gravité ni prévoir l'issue.

Ces objections décisives ne se présentèrent sans doute pas à l'esprit des gouvernants de l'époque qui, tout heureux de se croire d'accord ou à peu près d'accord en principe avec nos adversaires, s'efforcèrent d'appliquer. A ces fins, un organisme financier est indispensable. En février 1910 fut créé, *sous le patronage officiel des deux gouvernements de France et d'Allemagne*, un syndicat d'affaires où Français et Allemands avaient les parts importantes, qui devait être administré par un conseil de douze membres dont six français, quatre allemands, un anglais, un espagnol. Aussitôt fondée la Société marocaine des Travaux publics se met à l'œuvre : ses dirigeants étudient de nombreux projets : construction de tramways à Tanger, concessions d'eau, installations de phares sur le littoral marocain, organisation du réseau ferré.

Mais, dès que sort le premier projet : l'installation des phares sur le littoral marocain, surgit un obstacle qu'il eût été aisé de prévoir : l'Angleterre

déclare que la participation de ses nationaux dans la société marocaine des Travaux publics est trop faible. Elle s'oppose donc à ce que le Maghzen passe un contrat de gré à gré avec le syndicat et réclame la mise en adjudication en invoquant l'acte d'Algésiras.

Force est de battre en retraite et, comme on appréhende de semblables échecs dans d'autres cas pour des raisons analogues, on ensevelit soigneusement les demandes de la Société marocaine dans les cartons hermétiquement fermés du Quai d'Orsay. On ne pouvait cependant maintenir indéfiniment en sommeil le syndicat qu'on avait constitué. Et puis, la force même des choses posait le grand problème des chemins de fer. On hésitait sans doute à l'aborder parce que, comme l'a remarqué M. Tardieu, « plus qu'aucune autre, la question des chemins de fer mettait à l'épreuve l'accord franco-allemand et que, si cet accord sur ce nouveau terrain était aussi infécond que sur les autres, c'était son glas qu'il faudrait sonner ». On dut cependant en venir à cette extrémité !

Depuis longtemps, l'autorité militaire réclamait la construction de deux chemins de fer indispensables au maintien de la sécurité : le chemin de fer de Casabianca à Settat dans la Chaouia, le chemin

de fer de Marnia à la Moulouya sur les confins algéro-marocains. Le gouvernement est enfin contraint de demander au Parlement, dans le courant de l'année 1910, les crédits indispensables à cet effet. Aucune opposition de la part de la Commission du Budget de la Chambre qui précise seulement qu'elle entend voir construire les voies ferrées par le Génie militaire ! M. Pichon paraît accéder au désir exprimé dans son cabinet par une délégation de la grande commission de la Chambre.

Mais le gouvernement allemand s'inquiète. Il charge le baron de Schœn, devenu ambassadeur à Paris, de demander des explications au ministre des Affaires Etrangères. Dans des entretiens qui ont lieu en janvier et en février 1911, l'ambassadeur déclare ne faire aucune objection à la construction des deux voies Casabianca-Settat et Marnia-Oudjda » qui doivent être créées sur un territoire d'occupation militaire » ; il estime, en revanche, que, pour la construction de la voie ferrée d'Oudjda à Taourit, il faut un accord spécial ; il laisse entendre que l'agrément sera possible si on a recours à la Société marocaine de Travaux publics (Livre jaune. Affaires du Maroc VI, 1910-1912, dépêche n° 56). Avec un empressement qui parait un peu inattendu, M. Pichon entre dans ces vues ;

il semble même aller au-delà de ce qu'on lui demande puisqu'il offre de faire rétrocéder par le génie militaire à la Société marocaine les lignes à construire en territoire d'occupation alors que les Allemands n'exigent rien de tel. Le ministre des Affaires Etrangères demande en revanche que, pour les prolongements éventuels de la ligne de Marnia à Oudjda, c'est-à-dire pour la grande voie ferrée qui doit aller de l'Algérie à Fez par Taza, la chancellerie impériale s'engage à écarter la concurrence que les entreprises allemandes pourraient faire à la Société marocaine des Travaux publics. En résumé M. Pichon veut donner au Syndicat, qu'il a créé d'un commun accord avec le gouvernement allemand, une complète mainmise sur le réseau de chemins de fer à établir au Maroc. Ses intentions semblent cadrer avec les désirs du gouvernement allemand ; on parait donc sur le point d'aboutir lorsque tout à coup le ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne, alors M. de Kiderlen, découvre ses batteries en parlant de l'exploitation des voies ferrées et en réclamant que, dans le recrutement du personnel, on réserve aux Allemands une part proportionnelle à leur participation dans le capital. Les visées de la chancellerie impériale apparaissent alors en pleine lumière. L'Allemagne ne veut pas

simplement obtenir pour ses industriels des bénéfices dans la construction des chemins de fer, elle entend avoir une part dans l'exploitation des voies ferrées. C'est le condominium économique complet qu'elle revendique et les conséquences politiques qui résulteront de cette association ne sont que trop claires. Nous exposerons quelques pages plus loin les graves dangers, que chacun pressent, de la solution à laquelle l'Allemagne veut nous contraindre. Le gouvernement de la République juge qu'il ne peut suivre la chancellerie impériale. Et c'est la faillite de l'accord de 1909, et alors surgissent les graves incidents que l'on sait. M. Pichon ne participe ni n'assiste à cette déroute ; le second cabinet Briand est en effet démissionnaire à la fin de février 1911. Il s'est retiré du pouvoir, bien qu'il n'ait pas été mis en minorité, en partie pour des raisons intérieures, surtout parce qu'il est mal engagé dans la politique extérieure, notamment sur la question des concessions congolaises qui se relie si étroitement aux affaires marocaines qu'il nous faut l'exposer avec quelque détail.

“La Ngoko-Sangha”

Curieuse affaire que celle des concessions congolaises ou, pour parler plus exactement de la Ngoko-Sangha (1) ! Affaires à dessous multiples dont je ne pourrai que faire entrevoir certains ! Affaire qui troubla pendant quelque temps la politique française, qui détermina de graves incidents, qui se réfléchit de la façon la plus fâcheuse sur la question marocaine et qui n'eût d'autre cause que des appétits d'argent ! Pour l'exposer même très sommairement, il me faut dire d'abord quel était le régime économique et administratif de notre colonie de l'Afrique Equatoriale et plus particulièrement ce qu'était la concession de la Ngoko-Sangha.

En 1898, M. Guillain, ministre des Colonies, frappé par l'état de prospérité apparente du Congo belge, eut l'idée de plagier le roi Léopold, de con-

(1) Lire sur cette question le remarquable ouvrage de M. Violette, député : *La Ngoko-Sangha.*

céder la presque totalité du sol du Congo français à de grandes sociétés de colonisation. Il jugeait que ces compagnies, substituées à l'Etat, prenant à leur charge des dépenses que le budget de la métropole eût été dans la difficulté de supporter, mettraient peu à peu en valeur l'immense domaine qui leur était dévolu et qu'ainsi, sans frais pour le Trésor, s'accomplirait graduellement l'œuvre de colonisation. Le ministre pensait sans doute aussi que, réservant le monopole des produits du sol et de leur vente à des compagnies françaises devenues concessionnaires de la presque totalité des terres, il excluait du Congo les commerçants de toutes nationalités, notamment les maisons anglaises fortement installées sur la côte qui échangeaient les cotonnades et les autres produits demandés par les indigènes contre l'ivoire et le caoutchouc. Le souci louable d'éviter de lourdes dépenses au budget, la préoccupation plus discutable d'organiser un protectionnisme confinant à la prohibition qui s'accordait mal avec les dispositions de l'acte de Berlin spécifiant que, dans le bassin du Congo, aucune différence de traitement ne pourrait être faite entre les marchandises selon leur origine, telles furent les raisons déterminantes de l'action ministérielle.

Quelques années s'étaient à peine écoulées que

l'attention du Parlement était appelée sur les abus des concessions congolaises, sur l'exploitation des indigènes par les compagnies, sur l'absence de toute mise en valeur sérieuse des domaines concédés. A la suite d'un long débat qui eut lieu en 1906 à la Chambre des Députés, le ministre des Colonies dut prendre l'engagement de ne plus accorder à l'avenir une seule grande concession.

Une des sociétés qui pouvait légitimement encourir la critique était la compagnie de la Ngoko-Sangha qui, pourvue d'un superbe domaine en bordure du Cameroun allemand, ne tentait même pas de l'organiser. Elle avait été fondée par un aimable homme, M. Mestayer, qui, après avoir rapidement dissipé une grosse fortune patrimoniale, avait eu l'heureuse chance de recueillir, grâce à de très hautes relations, une concession au Congo dont je ne jurerais pas qu'il connût les degrés de longitude et de latitude. Ayant mis sur pied, avec le concours de capitalistes belges ou d'industriels du nord de la France la société nécessaire, M. Mestayer qui en devenait très naturellement l'administrateur délégué aperçut vite qu'en travaillant obscurément à asseoir et ensuite à administrer sérieusement l'affaire qu'il entreprenait, il récolterait une rémunération modeste contre une très grosse peine. Sa men-

talité d'homme du monde oisif, son passé de parisien prodigue, le conduisaient à comprendre les affaires d'une autre façon, à les entendre comme on les entend dans le milieu où il fréquentait et où l'on considère que « faire une affaire » c'est à l'aide des liens sociaux et sans travail gagner aisément de grosses sommes. A quoi bon s'abaisser au vulgaire souci de la vente des cotonnades ou de la plantation des caoutchoucs ? Il y a quelque chose de bien plus intéressant à faire : la chasse à l'indemnité. La société qu'on administre n'a mis qu'une emprise fictive sur l'immense territoire concédé, elle ne le détient pas réellement, elle n'est pas en mesure de fournir aux indigènes les marchandises dont ils ont besoin ; les commerçants allemands qui sont tout proches approvisionnent les naturels et reçoivent, en échange, du caoutchouc et de l'ivoire que ceux-ci n'ont pas, en théorie, le droit de leur vendre puisque tous les produits du sol sont censés appartenir à la société investie d'un monopole. Vite on se plaint au ministre ; il y a eu invasion du territoire de la compagnie par des Allemands ! L'Etat n'a pas su protéger les Français comme il le devait, la société a droit à une indemnité. Si celle-ci est refusée comme cela doit être à raison du texte même du contrat intervenu entre l'Etat et la compa-

gnie, on menace de procès retentissants. Si le Ministre résiste toujours, on fait agir ses relations au Parlement, *dans la Presse surtout ;* on intercède auprès des uns, *on promet* aux autres. Si l'on ne réussit pas encore, on s'entend avec ces Allemands dont on a tant à se plaindre pour combiner un vaste arrangement diplomatique qui, sous couleur d'aplanir des difficultés, de résoudre des litiges, n'a en réalité d'autre objet que de faire advenir la fameuse indemnité dont une partie seulement doit entrer dans la caisse de la compagnie. Voilà, en un bref raccourci, toute la substance de l'affaire de la Ngoko-Sangha !

Dès 1904, quelques années seulement après sa formation, la compagnie de la Ngoko-Sangha commence à protester contre « l'invasion allemande ! » Elle demande une indemnité. On la lui refuse, mais le gouvernement a la faiblesse de lui accorder le 30 mars 1905 une extension de sa concession primitive. Mise en goût par ce succès relatif, la compagnie reprend quelques mois plus tard ses réclamations. Cette fois c'est de l'argent qu'il lui faut. Elle se heurte à la droiture vigilante de M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies dans le cabinet Clémenceau, qui ne se laisse pas intimider et qui éconduit M. Mestayer quand celui-ci le menace « de

deux cents parlementaires et de *toute la presse* qu'il a derrière lui », affirme-t-il. La compagnie se retourne alors vers le Parlement. Elle saisit d'une pétition la Commission des Affaires extérieures de la Chambre qui n'a rien à voir en la matière. Quelques-uns de ses membres obtiennent cependant de l'indifférence de leurs collègues mal informés, le vote d'une motion invitant le gouvernement à accorder à la Ngoko-Sangha une indemnité évaluée à 2.500.000 francs. Le Président de la Commission des Affaires extérieures saisit le 25 décembre 1908 les ministres des Affaires Etrangères, des Colonies et des Finances de l'avis de la Commission par une lettre dont, au commencement de janvier 1909, le ministre des Affaires Etrangères donne connaissance au Conseil des Ministres. M. Milliès-Lacroix fait connaître son opposition irréductible, il expose que *ni en droit, ni en fait, il n'est dû un centime à la Compagnie.* A la suite d'une nouvelle lettre du Président de la Commission des Affaires extérieures, M. Pichon revient à la charge devant le Conseil des Ministres un mois plus tard, en février 1909. L'opposition du ministre des Colonies n'est pas moins énergique. Nul ne le contredit. « Au surplus, conclut-il, je rédige un mémoire complet sur la question. J'en ferai adresser un exemplaire à chacun de mes col-

lègues. Je serai tout prêt à recueillir et à discuter les observations auxquelles sa lecture pourra donner lieu ». Personne désormais ne parle plus de la question. Chacun la croit réglée. Elle devait renaître quelques mois plus tard à l'aide du détour ingénieux que j'ai fait pressentir.

La Ngoko-Sangha avait intenté des procès devant les tribunaux allemands aux sociétés germaniques du Sud-Cameroun auxquelles elle reprochait les incursions sur son territoire faites par des traitants à leurs gages. Elle n'avait pas grande confiance dans l'issue de ces instances, mais celles-ci constituaient pour elle un moyen de pression sur le ministère des Affaires Etrangères. Ses représentants exposaient périodiquement au Quai d'Orsay les inconvénients qu'il y avait à soumettre aux tribunaux allemands un débat qui amènerait les juridictions d'Outre-Rhin à envisager la validité des concessions congolaises, à rechercher si elles n'étaient pas en contradiction avec l'acte de Berlin et cette argumentation ne laissait pas d'impressionner les bureaux du ministère et d'incliner très naturellement le ministre vers des voies de conciliation. Sachant cet état d'esprit, les dirigeants de la compagnie s'orientèrent en 1909 vers une solution nouvelle, vers la constitution d'un consortium composé

de la Ngoko-Sangha et de la société allemande du Sud-Cameroun dont l'action s'exerçait sur les territoires germaniques contigus des possessions françaises. Le président de la Sud-Cameroun, M. Semler, personnage considérable, avocat fort connu d'Hambourg, membre du Reichtag, vice-président de cette Assemblée entra dans ces vues. L'idée du consortium, autrement dit de la fusion de l'affaire française et de l'affaire allemande, fut lancée par lui à Berlin en janvier 1909 ; elle fit si bien son chemin que, au mois de mai de la même année, M. de Lancken, conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, venait en entretenir M. Pichon et que le 5 juin, le ministre des Affaires Etrangères écrivait à son collègue des Colonies pour lui demander l'accueil qu'il réserverait à cette proposition. Surprise de M. Milliès-Lacroix qui ne comprend rien à cette nouvelle et très extraordinaire formule et qui répond en demandant ce que cela signifie. Pas de réponse de M. Pichon avant que M. Milliès-Lacroix n'ait quitté le ministère des Colonies où il est remplacé dans le courant de juillet par M. Trouillot, ministre dans le premier cabinet Briand. Le 20 novembre, le ministre des Affaires Etrangères reprend la question et, dans un certain nombre de lettres publiées au rapport que M. Viol-

lette au nom de la Commission du Budget rédigea plus tard sur la question, il sollicite l'avis de son collègue des Colonies sur le projet de consortium en faisant connaître que la compagnie la Ngoko-Sangha consultée veut bien faire la grâce d'y adhérer mais qu'elle subordonne l'assentiment qu'elle se laisse arracher à l'attribution de l'indemnité réclamée depuis longtemps. M. Trouillot, rompant avec la doctrine de son prédécesseur, impressionné sans doute — il est juste de l'ajouter — par les intérêts supérieurs qu'on invoque sans les préciser, consent.

Le tour est joué ! La compagnie tient son indemnité !

Quelques mois plus tard, en mai 1910, à la suite d'une procédure dans le détail de laquelle nous n'entrerons pas et qui n'avait d'autre objet que de masquer d'une apparence de régularité la moins régulière des opérations, l'Etat se reconnait débiteur vis-à-vis de la société d'une somme de 2.393.000 fr. Dès que la compagnie est en possession d'un titre de créance signé du gouverneur de la colonie de l'Afrique Equatoriale à la charge de laquelle est mis le paiement de la prétendue dette, elle s'empresse de la faire escompter. Elle touche enfin la célèbre indemnité et l'on peut payer une commis-

sion considérable à M. Mestayer. Cette commission est, dit-on, employée à couvrir de prétendus débours et *à rémunérer des concours*.

Entre temps, tandis que la compagnie poursuivait ces fructueuses opérations, que devenait le consortium ? Il évoluait. Au début, lorsque M. Semler d'abord et M. de Lancken ouvrirent la question, il s'agissait d'un consortium véritable, c'est-à-dire de l'institution d'une société franco-allemande empruntant son domaine au territoire allemand aussi bien qu'au territoire français et, toute question d'indemnité dont l'allocation était inadmissible étant mise à part, cette combinaison pouvait être examinée, voire même retenue. Si elle présentait de très graves inconvénients, surtout parce que la société allemande beaucoup plus puissante et mieux outillée que la société française aurait imposé ses volontés dans l'association et indirectement incorporé au Cameroun allemand une part du Congo français, pour commencer, ensuite la totalité, elle offrait aussi des avantages. Mais l'idée fut abandonnée ou plutôt transformée. Dans quelles conditions ? Il est impossible de le dire à l'aide des seuls documents officiels, toutes les négociations ayant eu lieu à Berlin et à Paris entre hommes d'affaires, en dehors des

Ambassades (1). On peut toutefois supposer que la raison qui conduisit à renoncer à la conception primitive, si tant est qu'elle fut jamais sérieusement envisagée, c'est que l'Allemagne avait, depuis quelques années, supprimé au Cameroun le régime des grandes concessions territoriales qu'elle avait d'abord adopté, si bien qu'il n'y avait pas de parité entre la Sud-Cameroun, simple société commerciale n'ayant pas de tenure territoriale, et la Ngoko-Sangha.

Que faire dès lors ? Il semble bien que le projet ne tenait plus. On ne s'embarrassa pas pour si peu. On résolut de proposer la constitution d'une compagnie franco-allemande, dotée de tout ou partie du territoire de la Ngoko-Sangha, étendant son action uniquement en terre française, décorée ce-

(1) J'ai écrit en présence de M. Jules Cambon, ambassadeur à Berlin, sous sa dictée pour ainsi dire, la note suivante rédigée dans le courant de Décembre 1911 : « L'affaire du consortium a été engagée et conduite à Berlin par M. Rols, correspondant du journal *Le Temps*, et de la Ngoko-Sangha et par M. Mestayer. Ces Messieurs persécutèrent (sic) l'ambassadeur en le priant avec instance d'intervenir à Paris pour représenter que l'affaire était très importante. M. Cambon répondit constamment qu'il n'écrirait sur ce sujet que lorsque le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, alors M. de Schoën, l'en aurait entretenu. Des mois se passèrent sans que M. de Schoën en dît un mot. Ce ne fut qu'en juin 1910 qu'il en parla de *façon embarrassée.* »

pendant, pour faire illusion, du nom de consortium qui ne répondait plus à rien.

Que cette formule nouvelle ait été agréable aux hommes d'affaires allemands on le comprendra aisément puisqu'elle aboutissait à les installer en territoire français sans qu'ils eussent à apporter une parcelle de terre ! Que le gouvernement allemand fût ravi de l'aubaine qui paraissait lui tomber des cieux, cela est encore plus facile à concevoir ! Mais, les intérêts de la France, qu'en faisait-on ? Quoi ! une compagnie se plaignait de ce que son territoire eût été envahi et occupé par des commerçants allemands ! Elle demandait une indemnité qui, disait un ministre des Colonies avec l'assentiment d'un Conseil des Ministres, ne lui était dûe ni en droit ni en fait. Et cependant cette indemnité on la lui attribuait pour lui tenir compte du service qu'elle rendait à la France en transférant sa concession à des Allemands ou tout au moins en en partageant l'avantage avec eux. La France payait une somme considérable qu'elle ne devait pas pour que fussent livrés à l'action économique de nos rivaux d'Outre-Rhin des territoires étendus. Et de l'Empire allemand que recevions-nous en échange ? Rien, absolument rien !

L'affaire, quelque singulière qu'elle fût — je

dirais « monstrueuse » si je ne retenais le terme qui vient sous ma plume — eût cependant abouti si le gouvernement n'eût rencontré devant lui la Commission du Budget.

Bien qu'on eût fait tous les efforts pour que la question ne fût pas portée devant le Parlement, elle apparut à la grande commission de la Chambre au cours de l'examen des budgets locaux des colonies et elle y suscita une très vive émotion. Le gouvernement entendu apporta à la Commission des explications qui parurent tout à fait insuffisantes. Pas un instant — il faut particulièrement retenir ce point — il ne prétendit que l'affaire de la Ngoko-Sangha était une conséquence de l'accord de 1909. Immédiatement eût surgi une terrible réponse. « Si l'accord de 1909, n'eût-on pas manqué de dire, n'est pas limité, comme l'indique son texte, aux questions marocaines, si la collaboration franco-allemande est obligatoire ailleurs qu'au Maroc, si vous admettez cela et si vous le reconnaissez, nos voisins pourront demain, en vertu des principes que vous aurez posés vous-même, réclamer des participations dans les entreprises françaises de mines et de hauts-fourneaux en Lorraine ou en Normandie ». Sentant combien était formidable l'opposition qui s'élevait à la Commission du Budget et qui

se propageait dans les couloirs de la Chambre le gouvernement jeta du lest. Il mit des difficultés au paiement de l'indemnité attribuée à la compagnie. Il déclara ne pas approuver les statuts élaborés par les hommes d'affaires pour la nouvelle société franco-allemande. Surtout il prit l'engagement de ne pas réaliser le consortium sans qu'une décision parlementaire intervînt et il s'engagea à déposer un projet sur lequel les Chambres pourraient statuer en pleine liberté.

Mais cette demi-retraite ne faisait le compte ni des gens de la Ngoko-Sangha qui remplissaient l'air de leurs lamentations ni surtout de leurs associés allemands qui pressèrent et firent presser le gouvernement de la République. Il faut que leurs instances aient été exprimées avec une vigueur toute particulière pour que M. Pichon ait écrit le 15 décembre 1910 à l'ambassadeur d'Allemagne la lettre suivante : « *Votre compatriote M. Semler quitte Paris aujourd'hui après s'être assuré des bonnes dispositions du gouvernement français en ce qui concerne le projet franco-allemand pour l'exploitation d'une région située au Congo français sur les frontières du Cameroun.* » Suivent divers détails relatifs à l'organisation du prétendu consortium et aux statuts de la société à fonder. La lettre

conclut ainsi : « Le gouvernement français approuve, en principe, ces dispositions, mais il estime que la constitution du consortium ne peut se réaliser qu'après le réglement de la question au point de vue parlementaire. » Ainsi était délivré à l'Allemagne un titre dont nous la verrons se prévaloir dans l'avenir ; ainsi était pris un engagement que le gouvernement de l'époque se savait dans l'impossibilité de tenir. Il n'eût pu, en effet, affronter la discussion parlementaire que si le consortium avait été maintenu tel qu'il était censé se présenter primitivement ou tout au moins à la condition que la société franco-allemande que l'on voulait fonder en territoire français eût eu pour pendant une société germano-française en territoire allemand. Le gouvernement connaissait si bien cette situation, que, en janvier et février 1911, il négocie à nouveau avec l'Allemagne pour obtenir la compensation nécessaire dans le Cameroun allemand. Mais il entame ces pourparlers dans des conditions singulièrement désavantageuses puisque, par sa lettre du 15 décembre 1910, il a donné une adhésion *sans réserves* au projet de société franco-allemande. Au surplus, il lui est bien difficile d'aboutir dans cette voie à raison de l'antinomie déjà signalée entre la législation française et la législation allemande. Cette con-

tradiction apparait dans une note du ministère des Affaires Etrangères en date du 15 février 1911 que, parlant un peu plus tard au Sénat, M. Pichon a invoquée pour sa justification et qui tout au contraire contredit sa thèse. Dans la note en question, on prête à M. de Lancken les propos suivants : « Le gouvernement impérial serait tout à fait disposé à favoriser la constitution d'une société germano-française, fondée avec des capitaux français et des apports allemands, *sous le régime de la loi allemande*, pour l'exploitation sur le territoire du Cameroun des *produits* de cette colonie. » Comme la loi allemande proscrit les grandes concessions territoriales, comme M. de Lancken se garde bien de parler d'autre chose que de l'exploitation des *produits* de la colonie, qu'il n'y est pas question du sol, il n'est que trop évident que l'Allemagne est simplement disposée à favoriser la constitution d'une société *commerciale*, dépourvue de tout monopole territorial, faisant la traite des marchandises comme tout particulier peut le faire, ne pouvant à aucun titre figurer comme pendant de la société franco-allemande. S'il en eût été autrement, s'il y avait eu même une vague espérance d'aboutir, pourquoi n'a-t-on pas déposé avant la fin de février 1911 le projet de consortium dont il était ques-

tion dans la lettre du 15 décembre 1910 ? Le ministère se retira cependant sans avoir mis les Chambres à même de se prononcer, sur les mirifiques projets où l'avaient engagé M. Mestayer et *ses amis de la presse.*

De la Ngoko-Sangha à Agadir
L'Entrevue de Kissingen
L'Expédition de Fez

La première question de politique extérieure qui fut soumise aux délibérations du cabinet Monis succédant au cabinet Briand, fut l'affaire de la Ngoko-Sangha. M. Cruppi, ministre des Affaires Etrangères, en saisit le Conseil des Ministres dans une de ses premières réunions dès le commencement de mars 1911. Tous les ministres qui connaissaient la question, aussi bien M. Berteaux, ministre de la Guerre, qui présidait quelques jours plus tôt la Commission du Budget, que M. Messimy, ministre des Colonies ou que moi-même qui venais de reprendre le portefeuille des Finances, furent unanimes à juger sévèrement l'opération projetée Elle fut écartée, en principe, mais, à l'une des séances suivantes, M. Cruppi et M. Messimy informèrent leurs collègues que les services du ministère

des Affaires Etrangères, ou, pour parler plus exactement, M. Conti, sous-directeur des Affaires politiques, attachaient une grande importance à sa réalisation. M. Conti avait dit dans les bureaux du ministère des Colonies que le souci de nos bonnes relations avec l'Allemagne contraignait les nouveaux ministres à suivre sur ce point, quoiqu'il pût leur en coûter, la politique du cabinet précédent. En présence de ce singulier avertissement, il fut décidé qu'on surseoirait à toutes décisions fermes jusqu'à ce qu'eût été consultée la seule personnalité qualifiée pour prononcer sur nos rapports avec l'Allemagne. Quelques jours plus tard, M. Jules Cambon était dans le cabinet du Président du Conseil où il conférait avec un certain nombre de ministres : MM. Cruppi, Caillaux, Berteaux, Delcassé, ministre de la Marine, sur la délicate question des chemins de fer marocains. Il fut parlé de la Ngoko-Sangha. Tout de suite, sans l'ombre d'une hésitation, l'ambassadeur dit : « Je crois que l'affaire n'a pas grande importance. Il y a sans doute des intérêts particuliers engagés mais ce ne sont que des intérêts particuliers. Au reste, M. de Kiderlen, le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, m'a récemment parlé de la question. Il l'a fait d'un ton détaché me disant en substance : « Eh bien ! Je

crois que l'arrangement projeté ne marche pas. Je le regretterai parce qu'il serait bon que nos nationaux et les vôtres prissent l'habitude de travailler ensemble. » Je lui ai répondu : « Je suis tout à fait de votre avis. Mais, que voulez-vous. Il y a une chose qu'on ne peut pas comprendre en France : c'est que nous soyons seuls à donner de la terre et que vous n'en apportiez pas ». « Oui, j'entends l'objection, reprit M. de Kiderlen. » Le langage de l'ambassadeur répondait à ce que nous pensions ; les propos de M. de Kiderlen qu'il rapportait, la phrase évasive du secrétaire d'Etat quand l'ambassadeur lui avait parlé de la compensation nécessaire prouvaient clairement que l'Allemagne n'envisageait même pas la formation en territoire germanique du pendant indispensable à nos yeux de la société franco-allemande. Nous voulûmes cependant savoir de M. Cambon si l'on était engagé vis-à-vis de l'Allemagne et dans quelle mesure. Tout de suite il nous arrêta disant ce qu'il a maintes fois répété depuis : « J'ai été tenu complètement à l'écart. La négociation a été poursuivie en dehors de moi par des hommes d'affaires, par des agents officieux. » Dès lors, plus d'hésitation sur le parti à prendre. Le Conseil des Ministres décide à l'unanimité que le gouvernement déclarera à la Cham-

bre, quand, à propos du budget des Colonies, la question de la Ngoko-Sangha sera soulevée, qu'il n'entend pas donner suite au projet de prétendu consortium.

Quelques jours après le débat qui fut fort animé et où il s'en fallut de peu que la Chambre, à la suite d'un véhément et fort beau discours de M. Piou contre la Ngoko-Sangha, ne déclarât nulles, au mépris de tout droit, les grandes concessions congolaises, M. Cruppi recevait la visite de M. de Schoën. « Je comprends très bien, lui dit l'ambassadeur d'Allemagne, que vous n'ayez pas pu soutenir le projet de consortium. Vous n'auriez pas eu *quatre voix* (sic). Nous n'insisterions pas davantage ne s'agissant que d'intérêts particuliers si nous n'avions en main une lettre de M. Pichon. » Et M. de Schoën de montrer la lettre du 15 décembre 1910, *que M. Cruppi ne connaissait pas, que M. Jules Cambon ignorait.* « Nous ne voulons pas vous désobliger, continua l'ambassadeur, et nous ne ferons pas état de cette lettre comme ce serait cependant notre droit. Ce que nous retenons c'est qu'une compensation nous est dûe, qu'elle nous est nécessaire pour éviter les plaintes de nos nationaux, de M. Semler et de son groupe, lésés par l'échec de l'affaire. » Le ministre des Affaires Etran-

gères ne manqua pas de faire part de cet entretien qui l'avait fort préoccupé à quelques-uns de ses collègues notamment à M. Messimy et à moi. Nous aperçûmes tous avec lui combien il convenait d'éviter les motifs de mécontentement légitime de la part de l'Allemagne au moment où était engagée l'expédition de Fez, au moment où les négociations relatives aux chemins de fer marocains prenaient mauvaise tournure. Mais que faire ?

On se le demandait au gouvernement lorsque, dans les derniers jours du mois d'avril, je reçus dans mon cabinet de ministre des Finances la visite de M. de Lancken. Le conseiller de l'ambassade d'Allemagne venait m'entretenir de difficultés douanières sérieuses résultant de l'application de notre nouveau tarif. Quand fut épuisée la conversation sur ce sujet, M. de Lancken se répandit en récriminations sur notre politique marocaine, sur la marche de nos troupes sur Fez, etc. ; il en vint à parler de la Ngoko-Sangha, me tint à peu près le langage que son chef avait tenu à M. Cruppi et ajouta : « Voyons, Monsieur le ministre, est-ce que cela signifie que vous ne voulez rien faire avec nous, que les Français ne veulent travailler nulle part avec les Allemands ? » Comme je répondais en protestant et en observant que, de ce que nous

n'acceptions pas des affaires franco-allemandes inacceptables, on ne pouvait conclure que nous entendions refuser toute affaire commune, M. de Lancken reprit : « Est-ce que vous ne consentiriez pas à *étudier* un chemin de fer commun entre notre colonie du Cameroun et votre colonie du Congo ? Il pourrait y avoir là une occasion de faire travailler ensemble Français et Allemands et de dédommager nos nationaux de l'échec de la Ngoko-Sangha. » Je répliquai que je n'avais, en ce qui me concerne, aucune objection à formuler à première vue contre une étude de ce genre mais que, si la question devait nécessairement être soumise au ministre des Finances, elle relevait en premier lieu du ministre des Affaires Etrangères, que la seule chose que je pouvais faire était de lui en parler. Je promis de l'en entretenir incessament.

Le 3 mai, avant le Conseil des Ministres, je parlai à M. Cruppi, en présence de M. Messimy et de M. Steeg, ministre de l'Instruction publique Il me répondit en me priant très instamment de suivre personnellement l'affaire. Il ne s'agissait, bien entendu, pour moi que d'éclaircir la question, de rechercher quel était ce projet de chemin de fer dont je n'avais jamais entendu parler, d'examiner si c'était une affaire industrielle et financière accepta-

ble. Un seul moyen d'être éclairé sans engager le gouvernement : charger un homme d'affaires compétent de se renseigner et de me renseigner. Après conversation avec mon collègue des Colonies, il nous parut que l'homme le plus qualifié pour débrouiller la question était M. Fondère. Ancien compagnon de Brazza, ancien fonctionnaire du ministère des Colonies, M. Fondère était et est encore l'âme des grandes affaires congolaises. Je ne le connaissais pas pour ainsi dire (je l'avais reçu pour la première fois le 28 mars 1911 dans mon cabinet), mais je le savais un homme d'affaires dans le sens élevé du mot, d'une honorabilité parfaite et d'une droiture indiscutée. Je le fis venir, je le priai d'entrer en rapport avec M. Semler et son groupe et de me fixer sur le projet en cause. M. Fondère part pour Berlin, et le 17 mai se présente de nouveau à mon cabinet en m'apportant un projet de contrat. Il veut me l'exposer. Je ne lui en donne pas le temps. « — Je vous en prie, cher Monsieur, lui dis-je ; j'ai fait mon devoir et rempli mon rôle de ministre des Finances en chargeant un homme d'affaires de votre qualité d'examiner une question industrielle et financière. Je sortirais de mes attributions en m'engageant plus avant. Allez voir le ministre des Colonies et au besoin le ministre des Affaires Etran-

gères pour leur soumettre un projet qui leur appartient en premier lieu. Je ne veux l'examiner que quand j'en aurai été régulièrement saisi par mes collègues. »

C'est ce qui arriva avant la fin du mois, après que M. Messimy eut reçu la visite de M. Semler venu de Hambourg pour obtenir une réponse ferme et immédiate qu'il réclama en des termes singulièrement pressants. Je fus tout étonné quand j'eus en main le projet de contrat. M. de Lancken m'avait parlé *d'étudier* un chemin de fer commun entre le Congo et le Cameroun ; j'attendais un de ces contrats d'étude dont le type est courant dans le monde des affaires, d'après lequel français et allemands se seraient associés pour examiner un projet de voie ferrée comportant un tracé qui pût répondre aux intérêts communs. Les deux gouvernements seraient restés libres, comme il est de règle en pareil cas, de donner ou non suite au projet formé par les associés qui, en tout hypothèse, auraient été dédommagés de leurs peines. Au lieu de cela que proposait-on ? Un contrat de concession immédiate d'une ligne partant de Boucra, traversant le Cameroun allemand, entrant dans le Congo français en coupant la Sangha et aboutissant à l'Oubanghi à peu près à mi-distance entre Benga et le

confluent du fleuve Congo et de l'Oubanghi. Aux termes du projet de contrat, la France et l'Allemagne se seraient engagées à accorder la garantie d'intérêts à l'entreprise projetée, chacune des deux puissances prenant à sa charge les frais de la garantie sur la portion de ligne qui traversait son territoire.

Mon impression première fut que ce n'était pas sérieux. J'étais et je suis habitué à ne voir un gouvernement s'engager sur un projet de voie ferrée que quand celui-ci a été longuement et minutieusement étudié, quand des ingénieurs dont le travail est revu par des commissions techniques en ont déterminé le tracé, évalué le coût. Et l'on nous demandait de donner notre adhésion à la construction d'un chemin de fer dont c'est tout au plus si nous connaissions les directions générales, au sujet duquel nous n'avions consulté ni nos fonctionnaires coloniaux ni nos ingénieurs. On nous demandait plus encore : on exigeait que nous prissions l'engagement de faire voter par les Chambres une loi concédant à cette entreprise une garantie d'intérêts dont nous ne pouvions mesurer quel chiffre elle atteindrait. Et si, une fois notre agrément donné, surgissait un obstacle politique, économique ou matériel, si par exemple les représentants autorisés

de l'Afrique Equatoriale française s'opposaient à la construction du chemin de fer parce qu'il bouleverserait tout un plan d'aménagement de réseau, ou encore si l'on s'apercevait après coup que la nouvelle voie ferrée devait modifier l'équilibre économique de la colonie ou même si l'on constatait que des difficultés techniques s'opposaient à son exécution, qu'elle impliquait une dépense excessive, quelle serait notre situation ? Nous serions engagés vis-à-vis d'une grande puissance et dans l'impossibilité de tenir parole. Le bon sens élémentaire nous interdisait de courir ce risque.

Au surplus, pourquoi était-on si pressé d'obtenir une adhésion de principe ? Pourquoi voulait-on nous lier sans nous laisser le temps d'étudier de près comme il convenait, comme la raison l'indiquait, une aussi sérieuse entreprise ? Pourquoi nous bousculait-on ainsi ? Les Allemands n'avaient-ils pas un intérêt puissant à nous arracher notre consentement ? Il suffisait de regarder la carte pour être fixé. Visiblement, on voulait dériver sur le Cameroun allemand tout le trafic de la région qui s'étend entre la Sangha et l'Oubanghi et mettre ainsi une partie de nos possessions dans la dépendance économique de la colonie allemande. Sans doute on pouvait soutenir que la chose était inévi-

table, que le débouché normal de cette portion de notre colonie par suite de sa configuration géographique était un des ports du Cameroun allemand et qu'en consentant la construction du chemin de fer proposé nous ne faisions que réaliser immédiatement ce qui tôt ou tard adviendrait. Raisonnement fort dangereux, que de se prêter à une concession immédiate sous le prétexte que dans l'avenir on sera contraint de la subir. Existe-t-il des certitudes en la matière ? Sait-on ce qui peut advenir ? Et quand même il y aurait toutes chances, comme c'était le cas dans l'espèce, pour que nous fût imposée par la force des choses une organisation économique au bénéfice de nos rivaux, était-ce une raison pour y bénévolement accéder ? Que nous offrait l'Allemagne en échange du très grand avantage qu'elle recherchait ? Rien. En faisant jouer des intérêts particuliers, en mettant en mouvement des hommes d'affaires, nos voisins avaient tenté d'absorber économiquement une partie du Congo. Ils essayaient maintenant, sous le même prétexte d'intérêts particuliers à servir, d'exercer une emprise économique sur une autre région de la même colonie. Que si, entrant dans leurs vues, nous avions voulu faire ensuite état des avantages obtenus par eux pour obtenir des solutions favorables

au Maroc, ils nous auraient sans nul doute répondu que les arrangements intervenus en Afrique Equatoriale ne pouvaient compter, que c'étaient contrats d'affaires qui n'avaient nul rapport avec les questions politiques.

J'exposai ces idées, que je résume ici, à mes collègues MM. Cruppi et Messimy réunis dans mon cabinet le 6 juin pour envisager la suite à donner à la question posée. Ils partagèrent mon point de vue, et le lendemain, 7 juin, l'affaire fut expliquée avec tous les détails qu'elle comportait au Conseil des Ministres qui accepta à l'unanimité ce que M. Messimy, en plein accord avec les ministres des Affaires Etrangères et des Finances, proposa. Il fut décidé que le projet qui nous était présenté ne pouvait être retenu mais que le gouvernement était tout disposé à examiner avec beaucoup de bienveillance un contrat d'étude dans le véritable sens du mot si on lui en soumettait un. M. de Schoën, auquel M. Cruppi reçut mandat d'exposer notre manière de voir, déclina l'ouverture qui lui était faite déclarant qu'un contrat d'études ne l'intéressait pas.

Rien de plus simple, on le voit, que cette affaire du chemin de fer Congo-Cameroun autour de laquelle certains ont mené quelque bruit. Rien de

plus correct que la façon dont elle a été conduite par le gouvernement français. Dira-t-on qu'il eût mieux valu ne pas l'engager puisque on a abouti à une fin de non-recevoir ? La réponse est aisée. Pourquoi aurions-nous refusé d'examiner l'affaire qui, dans les termes où elle nous fut présentée, était fort acceptable, paraissait offrir un moyen de conciliation ? Que n'eût-on pas manqué de dire plus tard si nous avions repoussé, sans l'avoir même envisagée, une offre de rapprochement ? On aurait prétendu, non sans raison, que nous avions irrité l'Allemagne de la façon la plus malencontreuse. A l'opposé, certains hommes politiques ont regretté que le gouvernement de M. Monis eût écarté l'idée de construction de voie ferrée dont il avait été saisi. Ceux-là n'ont sans doute pas aperçu ce que j'ai brièvement développé, ce que je résumerai en quelques mots : ce projet n'avait d'autre objet que de placer dans la sphère d'action économique de l'Allemagne une vaste région qu'elle eût en fait acquise politiquement et cela sans bourse délier. Les événements auraient ensuite suivi le même cours — ce serait se payer de singulières illusions que d'imaginer qu'une concession faite sur le terrain des intérêts particuliers eût résolu la question marocaine — et, quand il nous eût fallu négocier pour

avoir notre liberté d'action au Maroc, on nous eût dit : « Nous ne vous parlons pas du Congo. Nous y avons ce qui nous intéresse. Vos hommes d'affaires et les nôtres se sont arrangés ! » Tout le jeu de l'Allemagne dans l'affaire congolaise était en effet d'obtenir gratuitement, sous le masque d'intérêts particuliers, une participation économique analogue à celle qu'elle avait acquise au Maroc par l'accord de 1909 en nous cédant des apparences de pouvoir. La proie pour l'ombre ! Tout obtenir sans rien donner !

Cependant la discussion se poursuivait entre le gouvernement de la République et le gouvernement impérial sur la question des chemins de fer marocains dans des conditions que nous avons sommairement résumées et qu'il convient maintenant d'exposer avec plus de détail.

On se souvient qu'à la fin de février 1911 M. Pichon attiré par l'Allemagne dans une conversation sur les chemins de fer marocains avait proposé un accord général dont l'objet était de confier à la Société marocaine des Travaux publics l'entreprise de tout le réseau ferré dans l'Empire chérifien. Le gouvernement impérial accepte en principe sous di-

verses conditions dont la principale, celle à laquelle il tient le plus (voir dépêche 75 du *Livre jaune*, Maroc, 1910-1912 (1), est que la première grande ligne de chemin de fer à construire sera celle de Tanger à Fez. M. Pichon ne fait pas d'objections, bien que ce soit là une concession sérieuse : le trafic commercial suivra, en effet, la première voie ferrée qui sera ouverte, passera par Tanger, au détriment de l'Algérie. L'entente est cependant sur le point de s'établir et M. Cambon transmet le 2 mars un projet d'agrément qui parvient, non pas à M. Pichon démissionnaire, mais à M. Cruppi. Très sagement le nouveau ministre des Affaires Etrangères demande des précisions et des explications. Il s'inquiète surtout de savoir si nous serons libres d'exploiter les chemins de fer comme il nous conviendra (Dépêche 96 du 9 mars). L'ambassadeur lui répond (Dépêche 97) que, jusqu'à présent, il n'a pas été question de l'exploitation, mais, qu'à son avis, il n'y a pas de doute. « L'exploitation, dit-il, ne constitue pas un débouché pour l'industrie allemande mais la mise en action d'un service public. » Fort exact en théorie ! Mais, comme nous allons le

(1) Toutes les dépêches qui seront citées plus loin appartiennent au *Livre Jaune*.

voir, les Allemands entendaient participer à la mise en action des services publics au Maroc. Quand, en effet, au commencement d'avril, M. Cambon qui est de retour à Berlin après avoir passé quelque temps à Paris apporte un projet d'accord sur les chemins de fer marocains en exacte conformité avec tout ce qui avait été précédemment spécifié, c'est M. de Kiderlen lui-même qui soulève la question de l'exploitation. « Il semble tenir beaucoup, télégraphie l'ambassadeur (Dépêche 165 du 9 avril), à ce que, dans le recrutement du personnel, on réserve aux Allemands une part proportionnelle à leur participation dans le capital. » Le 12 avril, le secrétaire d'Etat exprime la même ambition.

Prétention nouvelle de la part des Allemands? Exigence ajoutée soudain à leurs demandes? ont dit certains. Il est possible, que la chancellerie ait cherché à profiter de la situation que créait l'expédition de Fez et qu'elle ait découvert son jeu un peu plus tôt qu'elle ne l'eût fait en d'autres circonstances. Mais il n'est pas douteux que les Allemands entendaient participer à l'exploitation des chemins de fer marocains aussi bien qu'à celle des autres entreprises et, quand on raisonne avec calme, sans passion, force est de reconnaître que leur point de vue était soutenable. « Nous sommes tombés d'ac-

cord, pouvaient-ils nous dire, pour associer économiquement nos efforts au Maroc. De quel droit voulez-vous nous éliminer de l'exploitation des voies ferrées dont nous avons, au seul point de vue économique, un intérêt particulier à contrôler la gestion ? Parce que, dites-vous, il s'agit d'un service public. Mais où donc a-t-il été écrit que nous ne participerions en rien à la mise en action des services publics ? Les lettres explicatives de l'accord de 1909, en nous imposant l'obligation de ne soutenir aucune candidature de nos nationaux pour les *seuls* postes de Directeur ou de chef de service auprès du Maghzen, impliquent « à contrario » que les Allemands ne seront pas exclus des emplois secondaires. Si vous ne vouliez pas admettre la présence d'agents allemands dans le service des voies ferrées, il fallait le spécifier lors de la conclusion de l'agrément ou, tout au moins, lorsque nous avons négocié dans le détail et que d'un commun accord nous avons fondé la société marocaine des Travaux publics. Or non seulement vous n'avez pas fait valoir cette prétention, mais, ni au cours des pourparlers ni dans les statuts de la société, aucune distinction n'a été établie entre la construction et l'exploitation des entreprises qu'il s'agisse de voies ferrées, de ports, de phares ou de tram-

ways. Il a ainsi été implicitement entendu que Français et Allemands s'associeraient aussi bien pour exploiter que pour construire. »

Le gouvernement français de 1909 à 1911 avait-il admis la thèse allemande, accepté sans le dire tout haut, même à son ambassadeur, l'idée de partager l'exploitation des grandes entreprises quelles qu'elles fussent ? Avait-il négligé la question, péché par légèreté ? Nous ne saurions dire laquelle de ces deux hypothèses vaut. Ce que nous savons c'est que le ministre des Affaires Etrangères du cabinet Monis, M. Cruppi, refuse, en toute raison à notre sens, de souscrire aux prétentions germaniques et, ne pouvant faire céder les Allemands sur l'exploitation des voies ferrées, il propose, le 17 avril, de réserver le réglement général de la question des chemins de fer et de s'entendre simplement sur la construction des voies ferrées de Casablanca à Settat et d'Oudjda à Taourit. Ces ouvertures sont transmises par M. Cambon à la chancellerie qui répond évasivemnt. L'opinion du gouvernement allemand est faite ; il s'aperçoit qu'il ne pourra obtenir au Maroc les avantages auxquels il croit avoir droit en vertu de l'accord de 1909.« L'échec de la négociation des chemins de fer m'a ouvert les

yeux», dira plus tard M. de Kiderlen à M. Cambon. L'Allemagne interrompt la conversation.

Elle refuse presque au même moment « d'examiner un projet » d'emprunt marocain qui lui est soumis et dont il est cependant urgent, le Maghzen étant démuni de toutes ressources, d'assurer la réalisation : « Le gouvernement allemand est d'avis, rapporte M. Cambon, le 28 mars, que cette combinaison qui grèverait les finances marocaines d'une nouvelle charge considérable ne saurait être disjointe de la question actuellement pendante des chemins de fer à construire au Maroc, question à laquelle elle se trouve liée par la partie même de ses dispositions qui concerne les travaux publics... »

L'Allemagne nous encercle ! Que faire cependant ? Passer outre ? C'est le conflit. Laisser sommeiller le projet d'emprunt comme la question des chemins de fer ? C'est à quoi on se décide mais on entasse ainsi les difficultés dont on ne saura bientôt comment sortir.

L'expédition de Fez complique et aggrave encôre la situation. Pouvait-elle être évitée comme on l'a souvent prétendu ? L'agitation qui se produisit en 1911 dans l'Empire chérifien se serait-elle dissoute sans dommage pour nos nationaux comme

cela était antérieurement arrivé ? Ceux qui tiennent pour l'affirmative remarquent qu'en ce pays la révolte des tribus était à l'état endémique mais s'apaisait avec autant de soudaineté qu'elle naissait ; ils en concluent que le soulèvement se fût résolu, en 1911 comme précédemment, sans intervention extérieure. Sans doute il est possible que les évènements eussent pris cette tournure, mais cela n'est pas vraisemblable. Ceux qui raisonnent en établissement des comparaisons d'année en année oublient ou omettent de dire que la situation se trouvait entièrement modifiée en 1911 par la presence des instructeurs français dans l'armée chérifienne. Le fanatisme des indigènes en était attisé ; le caractère de la révolte était transformé ; c'était la guerre sainte, la guerre contre les chrétiens oppresseurs du Sultan qui commençait. Quels développements n'eût-elle pas pris si le gouvernement de la République avait laissé faire ? Et quelles responsabilités singulières aurait assumé la France au regard du monde civilisé, si, après avoir recherché le contrôle de la pauvre force armée du Sultan, après avoir ainsi déchaîné les troubles, elle n'était pas intervenue pour en arrêter les effets. Sa responsabilité eût été d'autant plus engagée qu'on n'avait fait les choses qu'à demi, qu'on avait envoyé au

Maroc assez d'instructeurs pour susciter une explosion de mécontentement, pas assez pour organiser des troupes, qu'on n'avait pas dirigé en temps utile sur l'empire chérifien le supplément d'instructeurs réclamés avec instance par le Maghzen comme par nos officiers *dès le mois de novembre* 1910. Qu'eussions-nous donc répondu aux justes accusations dont nous aurions été l'objet si nos hésitations successives et notre inaction finale avaient abouti au massacre ds Européens ?

Ces considérations pesèrent assez sur l'esprit des ministres des Affaires Etrangères et de la Guerre pour les décider à préparer diplomatiquement et militairement l'expédition de Fez au commencement d'avril et à l'engager le 17 du même mois. Les ministres convoqués en conseil de cabinet le 23 avril seulement, ne purent que sanctionner le fait accompli ; ils durent approuver les dispositions déjà prises, notamment la formation, décidée le 17 avril (Dépêches 184 et 185), d'une colonne volante pour porter des approvisionnements et des secours aux troupes chérifiennes. Quand certains d'entre eux interrogerent sur l'attitude de l'Allemagne, on les rassura en leur indiquant que le chancelier de l'Empire, M. de Bethman-Hollweg avait répondu le 19 avril à la communication de M. Cam-

tion relative à la marche sur Fez : « Je ne vous dis pas non, parce que je ne veux pas prendre de responsabilité pour vos compatriotes, mais je ne vous encourage pas. » La phrase n'était pas inquiétante et les ministres ne furent pas à même de la relier à d'autres paroles plus troublantes prononcées par le Chancelier, surtout par le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Voici, en réalité, ce qui s'était passé.

Les représentants de l'Allemagne avaient commencé par accueillir « avec un peu de souci » les premières indications qui leur furent données au commencement d'avril sur l'éventualité d'une expédition à Fez (Dépêche 154, 5 avril). Le 6 avril, M. de Kiderlen vient voir notre ambassadeur et lui déclare nettement qu'il ne peut accéder aux vues du gouvernement français. M. Cambon l'amène avec beaucoup de peine à abandonner cette position excessive (Dépêche 166, 9 avril), mais, au fur et à mesure qu'il y parvient, il aperçoit les idées et les projets des dirigeants de l'Empire qui apparaissent dans les dépêches officielles de l'ambassadeur complétées par des lettres particulières. « Quand vous serez à Fez, vous n'en sortirez plus », dit M. de Kiderlen le 8 avril. Il avait déjà dit la veille : « Quand a-t-on vu finir une occupation de ce genre ?

Est-ce en Egypte ? » Au surplus, cette éventualité n'effraie pas outre mesure le secrétaire d'Etat qui déclare au cours de ces entretiens, non sans logique d'ailleurs, que « l'acte d'Algésiras repose sur une idée fausse, sur l'idée que le Maroc est un Etat organisé. *Si la souveraineté du Sultan vient à disparaître, dit-il en complétant sa pensée, l'Allemagne vous laissera libre de faire ce que vous voudrez au Maroc pourvu qu'on lui fasse sa part.* » Voilà l'idée maîtresse du gouvernement impérial ! Elle apparaît à la même date (Dépêche 162) dans la presse allemande qui révèle nettement les prétentions germaniques : un port sur l'Atlantique et un certain hinterland pour l'Allemagne. Elle est indiquée avec encore plus de clarté dans une lettre particulière adressée le 9 avril par M. Cambon à son ministre et dont M. Cruppi a bien voulu me remettre une copie : « M. de Kiderlen, écrit l'ambassadeur, voudrait bien en finir avec l'indépendance du Maroc si nous abandonnions à l'Allemagne un port sur l'Atlantique. » Et il ajoute : « L'ambition éveillée du gouvernement allemand est de nature à ouvrir de nouveau une ère de graves difficultés. » Donc pas d'illusions à nourrir ! L'Allemagne va reprendre « ab ovo » la question du Maroc, le chancelier nous en avertit d'ailleurs le 19 avril quand, après

n'avoir ni encouragé, ni dissuadé l'expédition projetée, il dit : « Si vous allez à Fez, vous n'en sortirez pas, et, dans ce cas, *c'est la question qui se posera toute entière* » (Dépêche 200). Nous sommes déjà sur la route de la capitale du Maroc quand notre ambassadeur recueille et transmet ce grave avertissement !

Dès lors commence l'ère des difficultés prédites par M. Cambon. Notre ministre des Affaires Etrangères veut reprendre avec l'Allemagne les conversations interrompues sur les questions économiques. Il ne trouve pas à qui parler. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris n'a pas d'instructions. A Berlin, le secrétaire d'Etat est absent. Partout le silence ! Il fait annoncer à la Wilhemstrasse notre intention de quitter Fez, où l'expédition française est parvenue le 21 mai, le plus tôt possible. On accueille cette communication avec une politesse réservée mais on se garde d'engager le moindre entretien. Cependant les Espagnols occupent deux points importants dans le nord du Maroc : les villes de Larache et d'El-Ksar. Des incidents surgissent entre nos agents et les officiers Espagnols. L'initiative de l'Espagne survenant au moment où Berlin se tait, inquiète le ministre des Affaires Etrangères. Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Que médite-t-on

de l'autre côté du Rhin ? M. Cruppi veut en avoir le cœur net. Il fait venir au commencement de juin M. Jules Cambon à Paris ; il a de longs entretiens avec lui. L'ambassadeur repart pour Berlin avec la mission de savoir, suivant les propres expressions dont M. Cruppi s'est maintes fois servi, « ce que les dirigeants de l'Empire ont dans le ventre ».

J'imagine que le mandat de notre représentant était un peu plus étendu et je crois bien que seront de mon avis tous ceux qui liront les dépêches ou les lettres que je vais citer ou simplement le résumé que j'en vais donner.

Le 11 juin, notre représentant aborde le chancelier (Dépêche 366). Il vient, dit-il, lui faire part des vues de M. Cruppi et, après avoir parlé négociations douanières, chemins de fer marocains, il en arrive à l'expédition de Fez, et annonce notre prochain départ de la capitale du Maroc. Le chancelier se réserve. Il finit cependant par avouer qu'il ne cesse d'être très préoccupé du Maroc. « Une partie de l'opinion, dit-il, reste très éveillée sur cette question-là ; qu'on le veuille ou non, l'influence de la France ira en grandissant au Maroc ; aujourd'hui vous évacuez Fez, dans un an vous pouvez être obligés d'y retourner. On s'inquiétera en Allemagne ; *on dira qu'on ne fait pas leur part*

aux intérêts allemands, et je vois dans cette question-là une possibilité de difficultés extrêmement graves entre nous qui m'inquiètent pour l'avenir.» « Cela est possible, répond M. Cambon, mais personne ne peut empêcher les fruits de mûrir, ni le Maroc de tomber un jour sous notre influence. » Et il continue en *proposant une conversation générale entre la France et l'Allemagne* sur les questions qui divisent les deux pays, une seule, la plus grave, étant exceptée. « Nous pourrions, dit-il textuellement, examiner les questions qui nous intéressent les uns les autres, et chercher à donner à l'opinion allemande les satisfactions qui lui permettraient de voir sans inquiétude le développement de l'influence politique française au Maroc. » — « J'y réfléchirai, répond en substance le Chancelier, mais allez causer avec M. de Kiderlen qui prend les eaux à Kissingen. » Une conversation de la plus haute importance est ainsi amorcée. M. Cambon en informe M. Cruppi par une lettre particulière qui porte la date du 13 juin et où l'on peut lire les lignes suivantes : « Le courrier qui vous porte cette lettre vous apportera en même temps le compte-rendu des conversations que j'ai eues avec le chancelier de l'Empire. *J'ai essayé de répondre aux vues que vous m'aviez exprimées lors de mon dernier pas-*

sage à Paris. Il ne m'a pas paru que je pusse aller plus loin. C'est maintenant au chancelier à nous répondre et à nous dire ce qu'il veut, mais la conversation est accrochée... » Elle est si bien accrochée qu'elle se poursuit et se précise dix jours plus tard à Kissingen où l'ambassadeur de France est allé rejoindre le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (Dépêche 399, 22 juin).

Après les récriminations, les ripostes, l'habituelle escrime diplomatique, M. Cambon en vient à parler avec son interlocuteur de ce dont il a déjà entretenu M. de Bethmann-Hollweg, de la possibilité d'étudier un accord général entre la France et l'Allemagne. M. de Kiderlen se montre silencieux et réservé. Pressé par l'ambassadeur, il finit par se départir de son silence et alors s'engage un dialogue qu'il faut complètement reproduire :

— « Je partage votre opinion, dit M. de Kiderlen, mais, si nous restreignons notre conversation au Maroc, nous n'aboutirons pas ; il est inutile de replâtrer ce qui a déjà été fait au sujet du Maroc et qui semble se lézarder aujourd'hui. »

— « Vous êtes d'autant plus dans le vrai, répond M. Cambon, que, vous vous en souvenez, vous m'avez autrefois parlé du Maroc. Or, autant faut-il

dire tout de suite que, si vous souhaitez d'avoir quelque part au Maroc, il vaut mieux ne pas commencer la conversation : l'opinion en France ne l'accepterait pas sur ce terrain et, d'ailleurs, dans l'intérêt de nos bons rapports, il vaut mieux que nous ne multiplions pas les voisinages ; il n'y a pas de pires querelles que les querelles de murs mitoyens : *on peut chercher ailleurs.* »

— « Oui, on le peut, répond M. de Kiderlen, mais il nous faut dire ce que vous voulez. »

— « Je ne saurais le faire, car ces idées sont nouvelles, reprend l'ambassadeur, mais je les soumettrai à mon gouvernement puisque je vais à Paris, et vous, de votre côté, réfléchissez à ce que vous voulez. »

La conversation tourne, mais lorsqu'une heure après le ministre et le diplomate se séparent. M. de Kiderlen a soin de dire : « *Rapportez-nous quelque chose de Paris.* »

« *On peut chercher ailleurs* », « *Rapportez-nous quelque chose de Paris* », tels sont les points saillants d'une conversation dont on ne saurait trop fortement marquer la gravité ! « Il importe aujourd'hui de poursuivre car il ne nous est plus permis de paraître nous retirer », écrit M. Cambon en

transmettant à Paris le récit de son entretien. La dépêche parvient à M. Cruppi la veille du jour où le ministère Monis est mis en minorité devant la Chambre des Députés.

Politique Intérieure et Extérieure à la veille d'Agadir. — Agadir. — L'État de la Question marocaine. — Les solutions possibles.

Au moment où se compliquait ainsi la situation extérieure, à la veille du jour où devait survenir un des incidents les plus graves qui se soient produits dans l'histoire de notre pays, l'opinion publique en France était uniquement ou presque uniquement attentive aux difficultés intérieures.

Au Parlement, la question de la réforme électorale, de la représentation proportionnelle, passionnait, divisait les esprits et les hommes. Alors que certains jugeaient indispensable pour lutter contre l'effritement des partis, pour organiser la démocratie, de transformer le mode d'élection des députés, d'autres appréhendaient que le bouleversement proposé fût dommageable pour le régime, assurât

la domination des puissances d'argent et des puissances de presse. Quelques graves que fussent ces discussions, elles troublaient le Parlement et l'opinion bien moins que les agitations dont, depuis quelques mois, le pays donnait le spectacle déconcertant ! Succédant à la grève des Postes, la grève des employés et ouvriers de chemins de fer avait éclaté en novembre 1910. Elle avait été réprimée par M. Briand avec autorité et avec vigueur, mais elle avait laissé des traces d'autant plus profondes que les agents congédiés par les compagnies réclamaient leur réintégration et que leurs revendications étaient soutenues avec passion par le parti socialiste. Cependant l'agitation qui avait pour point de départ les grèves dans les services publics se propageait et s'étendait dans le pays. Des troubles graves, des révoltes à main armée se produisaient en Champagne et ailleurs pour des raisons d'ordre économique. On se rebellait ici parce qu'on obtenait pas des dégrèvements d'impôts sollicités, ailleurs parce que le siège d'une perception était transféré. Rétablir l'ordre et le calme était la tâche essentielle qui s'imposait au gouvernement nouveau.

La situation intérieure était donc ma préoccupation dominante quand je fus appelé à former le cabinet qui devait succéder au ministère de mon ami

M. Monis. Je soupçonnais sans doute que la position extérieure était sérieuse, mais j'étais loin de me douter de sa gravité. Comment eût-il pu en être autrement ? J'ignorais tout des réserves formelles faites par la Chancellerie allemande lors de l'expédition de Fez, j'ignorais les conversations de Kissengen. Je sentais plus que je ne le savais qu'il y avait en Europe un certain état de tension ; j'étais troublé par l'entreprise espagnole ; notre marche sur Fez m'avait causé et me causait encore quelques inquiétudes. Mais je pensais qu'une politique prudente et sage aurait aisément raison de ces difficultés. Comme je jugeais que M. Cruppi, dont j'appréciais les éminentes qualités de juriste me serait particulièrement utile au ministère de la Justice où dans l'état de trouble qui sévissait en France, il me fallait le concours d'un homme de sa valeur, j'offris le portefeuille des Affaires Etrangères à la personnalité la plus qualifiée pour le tenir, à M. Léon Bourgeois. N'ayant pu obtenir son acceptation, je m'adressai à M. Poincaré ; je me heurtai à un second refus. Si M. Bourgeois alléguait avec raison son état de santé, M. Poincaré se retranchait derrière une situation de famille. En vain insistai-je, en vain M. Bourgeois fit-il une démarche pressante auprès du futur Président de la République, en

vain lui fis-je parler par des amis personnels. Il fut impossible de le faire revenir sur sa détermination. Qui choisir ? A qui confier la direction de notre politique extérieure ? Je pensai un instant à prendre moi-même le portefeuille des Affaires Etrangères, mais le pouvais-je alors que, en politique intérieure, les questions les plus graves se posaient ? J'en revins donc à une combinaison qui avait jadis retenu l'attention de M. Clémenceau, qu'avait longuement envisagée M. Monis quelques mois auparavant. Je songeai à M. de Selves, sénateur, préfet de la Seine, dont je veux dire simplement qu'il me paraissait, à moi comme à beaucoup, avoir les qualités de tact, de finesse, d'habileté, l'expérience générale utiles. M. Clémenceau que je consultai m'engagea fort à donner suite à cette intention. Le ministère fut donc constitué avec M. de Selves aux Affaires Etrangères. De mes autres collaborateurs, parmi lesquels se trouvait M. Delcassé et dont on sait les noms, je ne dirai rien sinon qu'ils devaient me prêter tous le concours le plus résolu, le plus intelligent et le plus dévoué.

Le samedi 1er juillet 1911, vers les deux heures, M. de Selves, qui m'avait fait annoncer sa venue, se présentait à mon cabinet et m'indiquait que le matin même l'ambassadeur d'Allemagne, d'ordre

de son gouvernement, lui avait notifié l'envoi d'un navire de guerre allemand sur la côte du Maroc à Agadir sous le prétexte que « des maisons allemandes établies dans le sud du Maroc se seraient alarmées d'une certaine fermentation parmi les tribus de ces contrées que semblaient avoir produit les derniers évènements dans d'autres parties du pays. » Sous ces phrases embarrassées que j'extrais du memorandum remis par l'ambassadeur se dissimulait mal la portée de l'initiative allemande. Le geste d'Agadir était le pendant aggravé du voyage de l'Empereur à Tanger. L'Allemagne entendait ouvrir à nouveau la question du Maroc et elle marquait sa volonté par un acte de provocation. Cherchait-elle un conflit ? Cela est fort possible sinon probable. Elle saisissait en effet le moment ou venait de se constituer un nouveau gouvernement, elle jetait son défi l'avant-veille du jour où le Président de la République et le ministre des Affaires Etrangères devaient se rendre en Hollande (1). Sans doute de l'autre côté du Rhin espérait-on que les

(1) Le lecteur remarquera sans nul doute qu'en 1914 l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie à la Serbie fut lancé quelques semaines après qu'un nouveau gouvernement s'était formé en France, au moment où le Président de la République et le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères se trouvaient au loin.

hommes qui arrivaient au pouvoir seraient surpris, désorientés, qu'ils commettraient une imprudence, fourniraient un prétexte... Toutes ces pensées se présentèrent à mon esprit tandis que le ministre des Affaires Etrangères me rendait compte de la réponse qu'il avait faite à l'Ambassadeur, que je jugeai prudente... très prudente. Il me parut que de cette prudence il passait à la témérité quand, interrogé par moi sur ce qu'il y avait lieu de faire, il suggéra l'envoi d'un navire français soit à Agadir, soit de préférence à Mogador après que nous nous serions au préalable concertés avec l'Angleterre. Je lui répondis que nous ne pouvions envisager l'idée et la soumettre au Conseil des Ministres qu'après en avoir conféré avec le ministre de la Marine M. Delcassé qui devait en préparer l'exécution le cas échéant, à qui, au surplus, sa connaissance des affaires extérieures et en particulier de la question marocaine donnait une autorité particulière en la matière. M. Delcassé immédiatement consulté s'éleva avec beaucoup de force contre l'idée de M. de Selves. Il représenta, en des phrases qui sont restées dans ma mémoire, qu'envoyer un bateau à Mogador était un geste de faiblesse — on paraissait ne pas oser aller à Agadir — que le diriger sur Agadir c'était préparer le conflit. Il ajouta

que, par l'initiative qu'elle avait prise, l'Allemagne nous invitait à une conversation, que, si elle s'y dérobait, si elle faisait des propositions inacceptables, alors, mais alors seulement, nous pourrions songer aux ripostes nécessaires. Le ministre de la Marine exprimait ce que je pensais, il apercevait, comme moi le piège que nous tendait l'Allemagne. Il ne fut pas contredit d'ailleurs par son collègue des Affaires Etrangères. La question semblait réglée.

Il fallait maintenant situer notre position vis-à-vis de l'Allemagne. Comment le faire heureusement ? Une seule méthode : nous garder de toute initiative — nous borner à demander à la Chancellerie quel était le but et la portée du geste qu'elle venait d'ordonner — indiquer que nous étions disposés à discuter, à causer, à nous entendre — mais marquer fortement qu'il était des concessions que nous ne ferions pas, des abandons auxquels nous ne consentirions en aucun cas. Ce travail préliminaire d'une particulière importance m'incomba pendant les quelques jours durant lesquels je fis l'intérim du ministère des Affaires Etrangères, M. de Selves étant parti le 2 juillet pour la Hollande où il accompagnait le Président de la République.

Mais, au moment de l'entreprendre, j'éprouvai

une vive surprise. Le mardi 4 juillet, M. Bapst, directeur des Affaires politiques m'apporta un télégramme de M. Paul Cambon, qui a été omis au *Livre jaune*, formulant des réserves sur les instructions que le ministre des Affaires Etrangères lui avait adressées et par lesquelles il le priait de demander au gouvernement de la Grande-Bretagne s'il ne serait pas disposé à envoyer un navire de guerre dans le sud du Maroc. « Quoi ! dis-je à M. Bapst, le ministre des Affaires Etrangères a prescrit à notre ambassadeur une démarche aussi grave alors que le contraire avait été décidé entre lui et moi en présence de M. Delcassé ! Est-ce vous, Monsieur le directeur, qui avez donné un tel conseil ? — « Nullement, me répondit M. Bapst. *Je suis d'un avis diamétralement opposé.* » — « Bien ! Préparez-moi le télégramme nécessaire. » J'indiquai le sens du télégramme à rédiger et, par surcroît de précautions, pour être sûr d'exprimer exactement les opinions formulées et acceptées deux jours auparavant, je priai M. Bapst de soumettre le texte à M. Delcassé avant signature. Ce fut fait immédiatement. Vers midi, j'adressai à notre ambassadeur un télégramme qui figure au *Livre jaune* sous le n° 427, et où je le priai d'éviter de préjuger, vis-à-vis du gouvernement anglais, tout envoi de

notre part de bâtiment de guerre soit à Agadir, soit à Mogador. Ma dépêche arriva après qu'avait été tenu à Londres un conseil de Cabinet où fut écartée, si même elle fut examinée — ce qui, d'après les renseignements que j'ai eu depuis, est fort douteux — l'idée de l'envoi d'un navire de guerre dans les eaux marocaines. Sagement l'Angleterre se gardait et nous gardait d'une faute *dont pour le moment je ne mesurerai pas quelles eussent été les conséquences.*

Mais je retiendrai ce qu'avait d'inquiétant l'attitude du ministre des Affaires Etrangères, et on comprendra les résolutions qu'elle m'imposa. Si M. de Selves n'était pas d'accord avec moi et avec M. Delcassé, s'il jugeait qu'il fallait riposter au geste allemand par un geste analogue, il devait le dire. J'aurais réuni le Conseil des Ministres qui eût prononcé. Au cas où les choses se fussent présentées autrement, au cas où j'eusse partagé son sentiment, je n'aurais pas admis qu'une démarche quelconque engageant l'envoi d'un navire de guerre à Agadir ou dans les parages fût faite sans l'assentiment du Cabinet tout entier. Règle élémentaire de gouvernement ! Bien plus, question de loyauté et d'honnêteté ! Et sans que ses collègues aient été consultés, même pressentis, contre l'opinion de son

chef, le Président du Conseil, malgré l'avis de son Directeur des Affaires politiques, le ministre des Affaires Etrangères engageait des pourparlers qui pouvaient conduire à la plus grave des aventures. J'aurais été en droit de porter la question devant le Conseil des Ministres, et l'on devine quelle sanction serait intervenue, mais pouvais-je opérer ainsi un remaniement ministériel ? Pouvais-je courir le risque d'affaiblir mon pays, dont de trop fréquentes crises n'étaient pas de nature à rehausser le prestige, par le spectacle de dissensions intestines survenant au sein d'un Cabinet quelques jours après sa formation sur une question de politique extérieure ? L'autorité que mon gouvernement devait conserver intacte pour suivre la négociation où il allait être engagé n'aurait-elle pas été affaiblie ? Je pris le parti de laisser tomber l'affaire et je m'arrêtai d'autant plus volontiers à cette solution que j'étais et que je reste convaincu que M. de Selves avait agi de bonne foi, qu'il n'avait pas mesuré l'acte qu'il avait commis, que, en cette circonstance comme dans toutes celles où nous nous opposâmes, son principal, presque son seul tort fut de subir, sans s'en rendre compte peut-être, les directions d'un entourage dont on verra qu'il entendait diriger à lui seul les destinées de la France. Mais, si je

pouvais, si je devais même ne pas m'attacher à un premier écart, j'avais un devoir à remplir : celui de surveiller de très près l'action du ministre des Affaires Etrangères, d'être constamment prêt à intervenir, à me substituer à lui et de le faire l'heure venue avec toute la décision et la vigueur possibles.

Je clos l'incident sur lequel je ne me suis étendu que pour montrer les difficultés que je rencontrai dès le début de mon gouvernement, auxquelles devaient succéder bien d'autres semblables, et j'en reviens aux directions préliminaires qu'il me fallut donner à notre politique. Elles sont contenues dans des dépêches que, ministre des Affaires Etrangères par intérim en même temps que Président du Conseil, j'expédiai les 4 et 5 juillet. A nos ambassadeurs j'écris : « Le gouvernement allemand nous ayant invités à entrer en conversation avec lui au sujet des affaires du Maroc, il y a lieu pour nous de lui demander tout d'abord qu'il veuille bien s'expliquer sur le but de cette conversation. *Selon la réponse qu'il fera et après elle, il sera temps de décider ce que nous aurons à faire.* M. Jules Cambon va partir pour Berlin avec des instructions lui prescrivant de demander au gouvernement allemand quel est le but et la portée de la démonstration d'Agadir. » A M. Jules Cambon j'écris le 4 juillet

que, si l'Allemagne, après s'être expliquée sur l'initiative qu'elle a prise, manifeste le désir de s'entretenir avec nous des difficultés qui divisent les deux pays sur divers points du globe, nous ne pouvons admettre aucun tiers dans ces entretiens, mais que nous nous réservons d'instruire selon nos convenances nos amis et nos alliés de la marche des négociations. Le 5 juillet me parvient un long télégramme de Londres. En suite du conseil de Cabinet qui s'était tenu le mardi 4 juillet, Sir Edward Grey, ministre des Affaires Etrangères, avait fait à notre ambassadeur la déclaration suivante que je transcris textuellement : « Le gouvernement britannique considère comme nécessaire une discussion diplomatique au sujet du Maroc entre la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre et non pas seulement entre les trois premières puissances. Mais, avant que soit ouverte cette discussion entre les quatre puissances, il est nécessaire que le gouvernement britannique soit fixé sur la solution que le gouvernement français considérerait comme la plus pratique, la plus raisonnable et la plus conforme aux intérêts français. La solution en question pourrait, par exemple, être le retour au *statu quo ante* grâce au retrait des Allemands d'Agadir, à celui des Espagnols d'El-Ksar et de Larache et

à celui des Français *de Fez ainsi que de l'intérieur.* La dite solution pourrait d'autre part résider dans un nouvel arrangement qui consoliderait la position de la France au Maroc avec l'assentiment de l'Allemagne *moyennant que quelques compensations fussent abandonnées à cette puissance.* Dans ce dernier cas, le gouvernement anglais devra étudier *quelles conditions il pourrait réclamer de son côté en vue de la garantie des intérêts de la Grande-Bretagne.* » Ainsi, la grande puissance amie nous présente deux alternatives : l'abandon de notre situation particulière au Maroc, l'évacuation de Fez et de nos postes à l'intérieur — ou bien l'octroi de compensations à l'Allemagne. Impossible de songer à la première solution ! Ce serait l'humiliante déroute ! De la seconde, beaucoup disent qu'elle est inévitable ; ceux-là remarquent que nous allons être d'autant moins libres de nous y soustraire que voici la puissance amie dont le concours en cas de tension grave ou de conflit nous est indispensable, qui, la première, prononce le mot « compensations ». Mais encore faut-il nous réserver complètement sur ce sujet, encore faut-il préciser qu'il est en tous cas des compensations auxquelles nous ne pouvons consentir, encore faut-il écarter ce qu'il peut y avoir de dan-

gereux dans la dernière phrase du communiqué britannique, dans ces réclamations éventuelles et mystérieuses de la Grande-Bretagne que ses hommes d'Etat nous font entrevoir. Je télégraphie à Londres le 5 juillet (Dépêche n° 430) : « Le gouvernement examinera, selon le désir de Sir Edward Grey et dès le retour de Monsieur le Président de la République, la solution que nous proposerons à l'Angleterre en lui demandant de la soutenir avec nous dans les pourparlers auxquels l'Allemagne nous convie. Dès aujourd'hui, je crois nécessaire de marquer au gouvernement anglais *l'impossibilité de compensations au Maroc — notre ligne de conduite vis-à-vis de l'Allemagne reste la même : puisque c'est l'Allemagne qui nous invite à causer du Maroc, elle doit nous exposer ses désirs*. M. Jules Cambon est chargé de lui demander de s'expliquer. »

Nous nous refusons donc à rien offrir à l'Allemagne. M. Jules Cambon « ne rapporte rien de Paris » contrairement à l'invitation qui lui fut adressée à Kissingen. La Chancellerie impériale sera forcée d'étaler son jeu. Après avoir tergiversé quelque temps, essayé de renverser les rôles, de nous conduire à des offres. M. de Kiderlen se décide le 16 juillet à abattre des cartes qu'il a sans doute en main depuis longtemps. La dépêche N° 455 relate ses

exigences. Pour nous reconnaître les mains libres au Maroc il lui faut toute notre colonie du Congo entre la mer et la rivière Sangha. En échange, il nous offre seulement le nord du Cameroun allemand et la colonie du Togo. A notre ambassadeur qui se récrie, qui déclare excessives de telles prétentions, le ministre répond en s'étendant sur les espérances que l'opinion allemande fonde sur le Maroc, sur la déception qu'elle va éprouver, en ajoutant qu'une partie de l'opinion germanique envisage la guerre comme le moyen de soustraire le Maroc à la France. « Vous avez acheté, dit-il, à l'Espagne, à l'Angleterre, même à l'Italie, votre liberté au Maroc ; quant à nous, vous nous avez laissés de côté. Vous auriez dû négocier avec nous avant d'aller à Fez. » Une fois de plus, M. de Kiderlen évoque le grief germanique : l'oubli des droits prétendus de l'Allemagne. Peu importent ces récriminations ou les comparaisons que fait le secrétaire d'Etat, en des conversations privées avec l'ambassadeur, entre le peu d'importance des cessions qu'il réclame et la qualité des abandons que nous avons consentis à l'Angleterre en lui sacrifiant nos droits en Egypte. Une question plus haute, plus large se pose : Pouvons-nous accepter de payer à l'Allemagne notre pleine liberté d'action au Ma-

roc en lui cédant des droits analogues à ceux que nous avons abandonnés à l'Angleterre, si toutefois nous en trouvons à échanger, ou, à leur défaut, en lui remettant une portion tout au moins des territoires qu'elle revendique ?

Le gouvernement que je préside n'est pas engagé, il paraît maître de son choix et de ses desseins. L'est-il en fait ? Sa liberté de décision n'est-elle pas contrariée par les pouparlers qui ont été entamés avant qu'il ne soit formé ? N'est-il pas surtout le prisonnier de la situation qui a été créée au Maroc ?

En admettant qu'il puisse briser ses chaînes, rompre les liens de continuité que les faits ont forgés, quelle autre solution peut-il envisager qui serve les intérêts de la France ?

Aucun de ceux qui liront avec attention les conversations de Kissengen ou le résumé que j'en ai donné ne contestera que l'ambassadeur de France autorisé par son ministre n'eût, en conférant avec les dirigeants de l'Allemagne, jeté les bases d'une grande négociation diplomatique. Au chancelier comme au secrétaire d'Etat, il a proposé de régler tous les différends qui divisent la France et l'Allemagne

une seule question étant exceptée. Il a spécifié que nous ne saurions donner à l'Allemagne de compensations au Maroc mais qu'on pouvait chercher ailleurs. Il ne me faudrait pas un grand effort d'argumentation pour établir que, selon les propres paroles de M. Cambon, il ne nous était plus permis de reculer, que la solidarité qui, en matière de politique extérieure, relie les ministères qui se succèdent interdisait à mon gouvernement de laisser tomber les pourparlers entamés par le ministre des Affaires Etrangères du précédent cabinet. Pour tout dire, je démontrerais aisément que le traité du 4 novembre 1911 est entièrement issu des conversations de Kissingen.

Mais je ne veux esquiver aucune responsabilité. J'admets que la brutalité du geste d'Agadir nous autorisât à répudier ce commencement de négociations. Quelle solution pouvions-nous donner à la question marocaine ? Et d'abord quelle était notre position au Maroc même ? Comment se présentait-elle au regard de l'Allemagne ?

Nous occupions Fez où nous avions été entraînés sans doute par les évènemnts, mais, comme nous ne tenions aucun droit de conquête de l'accord de 1909 qui ne nous donnait même pas l'action politique, nous avions dû au préalable causer avec

l'Allemagne. Elle n'avait réservé son opposition que parce que nous avions promis d'évacuer la capitale de l'Empire chérifien aussitôt que l'ordre y aurait été rétabli. Qui soutiendra qu'il nous fût possible de tenir nos engagements sans courir le risque d'un soulèvement général dans l'Afrique du Nord ? La France reculant sur l'ordre de l'Allemagne voilà comment nos sujets auraient interprété l'évacuation de la capitale du Maroc. Donc, nécessité absolue de nous entendre avec l'Empire germanique sur ce point si nous ne voulons pas rester exposés à la plus grave des mises en demeure. Il fallait également régler la situation financière du Maroc : le Maghzen était obéré, accablé sous le poids des dettes. Un emprunt était indispensable pour dégager et pourvoir à l'entretien pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'eussent été créées des ressources permanentes, des services publics et particulièrement de la force armée. En suite de l'accord de 1909 et des pourparlers qui l'avaient accompagné, M. Pichon avait, dans le cours de cette même année, cru devoir consulter l'Allemagne et requérir son agrément pour l'émission d'un emprunt qui fut placé en 1910 Un an plus tard, le gouvernement de M. Monis était obligé, en vertu du précédent créé, de recourir à la même

procédure. Mais cette fois l'Allemagne s'opposait, comme nous l'avons montré, au nouvel emprunt en déclarant que la question financière était liée à la question des chemins de fer et qu'elle ne voulait pas traiter l'une sans l'autre. Négociation indispensable encore une fois, d'autant que le Maghzen était à bout de ressources !

Enfin la question des grands travaux, particulièrement celle des chemins de fer, n'était pas moins pressante. Il fallait sur ce sujet encore, sur ce sujet surtout, nous entendre avec l'Allemagne qui était forte du texte de 1909, qui arguait en toute légitimité de l'hypothèque économique qui lui avait été reconnue.

En un mot, aucune possibilité non seulement d'exercer une action civilisatrice au Maroc, mais même de nous y maintenir — car nous ne faisons qu'y camper — si nous ne réglons pas notre situation vis-à-vis de la seule puissance qui nous fait opposition et avec laquelle nous sommes spécialement engagés. Evidence, me répondra-t-on sans doute ! Mais certains ajouteront que ce n'est pas la question, que la question est de savoir s'il ne suffisait pas de mettre en œuvre les dispositions du traité passé en 1909 entre la France et l'Allemagne

pour nous dégager de l'imbroglio où nous nous trouvions et que j'ai faiblement représenté.

J'en arrive ainsi au point vif de la discussion que j'institue : je veux exposer les arguments que les partisans de l'accord de 1909, j'entends parler de ceux qui imaginent que l'instrument diplomatique intervenu à l'époque réglait définitivement la question marocaine, ont souvent fait valoir, sinon à la tribune des assemblées parlementaires, tout au moins dans des conversations particulières. La grave erreur, ont-ils dit, qui fut commise en 1911 a été de se détacher de l'accord de 1909, de refuser à l'Allemagne les satisfactions d'ordre économique qu'elle réclamait et auxquelles elle avait droit. Le Maroc devait tomber en nos mains à la double condition que nous fussions patients et prudents et que nous ne nous dérobions pas aux engagements que nous avions pris. Encore pouvions-nous, si nous étions contraints, réaliser politiquement au-delà des termes de l'accord. L'Allemagne s'y attendait ; elle n'eût pas formulé de trop vives objections si nous lui avions fait sa part en lui donnant les satisfactions économiques auxquelles elle prétendait. Mais repousser l'affaire de la Ngoko-Sangha, ensuite celle du chemin de fer Congo-Cameroun, décliner les demandes allemandes dans la question des che-

mins de fer marocains et procéder au même moment à l'occupation d'une partie de l'Empire chérifien, c'était sinon vouloir du moins provoquer le conflit. Nos rivaux d'outre-Rhin devaient penser que la France ne tenait pas ses engagements puisqu'elle s'attribuait des avantages politiques supérieurs à ceux que lui reconnaissait le pacte conclu et qu'elle refusait en même temps les concessions économiques que le même acte diplomatique lui imposait l'obligation de consentir. Pour tout dire en quelques mots, le geste d'Agadir n'aurait pas eu lieu si le ministère Monis s'était adapté à la politique du précédent cabinet. Même après Agadir, le ministère Caillaux eût évité la cession territoriale qu'il a dû consentir s'il était revenu aux termes de l'accord de 1909, s'il avait largement traité avec l'Allemagne sur le terrain économique. L'Allemagne eût-elle, à ce moment, refusé d'appliquer l'accord comme cela est possible ? Le gouvernement de la République devait en appeler à l'Europe, demander la réunion d'une conférence internationale, réclamer devant le Tribunal des Nations l'observation du traité passé.

Telle est l'argumentation. Je me suis efforcé de ne rien lui enlever de sa force ni de sa valeur.

Je pourrais remarquer que, lorsque j'ai pris la

responsabilité du pouvoir à la fin de juin 1911, je ne pouvais effacer les évènements des mois de mars, avril et mai de la même année, que l'expédition de Fez avait eu lieu et qu'elle avait été engagée dans les conditions que j'ai dites. Je serais encore en droit d'observer qu'à Kissingen M. de Kiderlen avait nettement marqué son sentiment au sujet de l'accord de 1909 quand il avait dit qu'il était impossible de restreindre la conversation entre les deux puissances au Maroc car « on ne pouvait replâtrer ce qui semblait se lézarder », que, d'autre part, l'Allemagne ne voulait pas entendre parler de conférence internationale et qu'on n'aperçoit pas comment on l'aurait contrainte à s'y rendre, que, y fût-on parvenu, il est certain que de cette réunion ne serait pas issu un acte reconnaissant la validité de l'occupation par la France d'Oudjda, de la Chaouia, surtout de Fez, et accordant en revanche à l'Allemagne des avantages économiques contradictoires avec les intérêts des autres puissances européennes.

Mais je discuterai plus largement. J'admets que le coup d'Agadir eût été prévenu si nous avions fait à l'Allemagne la part qu'elle nous demandait. J'admets que, même après Agadir mon gouvernement aurait pu régler la question du Maroc, par une procédure ou par une autre, en abandonnant à l'Em-

pire germanique ce qu'il recherchait. Je pousse le raisonnement jusqu'à l'invraisemblable : je suppose que l'Allemagne aurait reconnu à la France le droit de contrôle politique au Maroc, le protectorat, quelque absurde que cela soit, en échange des positions économiques qu'elle demandait au Congo, en échange surtout des satisfactions de même ordre auxquelles elle prétendait avoir droit au Maroc, et je déclare que mon pays aurait passé un marché désastreux, presque honteux ; je déclare encore que de ce marché auraient découlé les conséquences les plus graves.

S'agissait-il donc d'accorder à nos voisins de vulgaires participations dans les affaires ? S'agissait-il, en d'autres termes de permettre à leurs industriels ou à leurs financiers de gagner de l'argent par des fournitures, par des émissions de papier ? A cela il eût été simple de consentir. Mais, — on l'a vu — l'ambition germanique était tout autre. Au Congo, par la Ngoko-Sangha, les Allemands prétendaient exploiter une part de la colonie, ils auraient travaillé à étendre graduellement leurs opérations dans toute l'Afrique Equatoriale française. Au Maroc, forts du texte de l'accord de 1909, des lettres explicatives, surtout des pourparlers qui avaient suivi, ils entendaient avoir une part dans

l'exploitation des grandes entreprises. Ambition logique d'ailleurs comme je l'ai fait pressentir ! « Si nous n'avons pas d'agents allemands dans le personnel des chemins de fer marocains, disait M. de Kiderlen discutant avec M. Cambon, nos marchandises seront préjudiciées dans l'application des tarifs. » Elargissons le raisonnement en le dépouillant de ce qu'il a d'excessif. Sans agents placés au cœur des grandes entreprises, surveillant leurs développements, examinant les contrats de fournitures, les participations germaniques s'en allaient en fumée. Donc,nos rivaux veulent avoir des agents dans tous les services publics, ceux des ports ou de la navigation comme ceux des chemins de fer, et leur appétit est vaste. Quand, en septembre 1911, au cours des négociations auxquelles donna lieu l'accord du 4 novembre, ils parleront chemins de fer marocains, ils laisseront apercevoir ce à quoi ils aspiraient : ils ne pensaient à rien moins qu'à avoir la majorité dans le personnel d'exploitation des voies ferrées d'un immense secteur qui bordait l'Atlantique et sur lequel ils avaient jeté leur dévolu. Ailleurs ils se seraient contentés d'une minorité. En laissant de côté ces excès, chacun voit que les Allemands voulaient partager économiquement le Maroc avec nous comme l'accord de 1909 leur en don-

nait le droit, et, à ces fins, il leur fallait détenir une large portion de l'action politique et administrative. Sans doute, ils nous laissaient la gloire de conquérir, d'occuper le Maroc, la charge de subvenir aux lourdes dépenses qui en étaient la conséquence, mais ils se réservaient des profits pécuniaires sans contre-partie et, pour que l'échéance leur en fût assurée, ils plaçaient dans toutes les administrations ayant un caractère industriel et commercial des agents ou, pour mieux dire, des contrôleurs germaniques. J'ai entendu parler de certaines conventions proposées par l'Allemagne à l'Angleterre pour l'exploitation économique des colonies portugaises qui rappellent à s'y méprendre les projets patiemment échafaudés par nos rivaux en suite de l'accord de 1909. Je ne sais s'il se serait trouvé un gouvernement français pour consentir à ces réalisations. Pas moi ! Non pas que je fusse hostile aux associations entre français et étrangers dans de simples affaires industrielles et commerciales ! Non pas que j'eusse la hantise du produit étranger ! Nul plus que moi peut-être n'est éloigné du nationalisme économique. Nul, en tous cas, n'est plus convaincu que moi que la loi de la division du travail qui existe entre les individus doit s'étendre aux nations, que les pays gagnent à

échanger leurs produits. Mais admettre que, au Maroc, qui devait un jour ou l'autre faire corps avec notre Algérie et notre Tunisie, fussent introduits *dans les services publics* comme celui des chemins de fer des fonctionnaires allemands, c'était à mes yeux la plus humiliante des abdications. J'exprimai ma pensée à cet égard quand, offrant le portefeuille des Affaires Etrangères à M. Léon Bourgeois, et lui exposant ce que je savais de la question des chemins de fer marocains, je lui dis : « Je ne tolérerai pas un chef de gare allemand au Maroc. » Imaginons que quelqu'un en mon lieu et place — non moi — l'eût toléré, qu'au lieu de séparer nettement l'entreprise coloniale française et l'entreprise coloniale allemande comme je l'ai fait, il eût admis qu'elles fussent emmêlées au Maroc et au Congo, que serait-il advenu en 1914 ? Quelle eût été notre situation en Afrique pendant la grande guerre ? Que n'aurions-nous pas eu à redouter dans l'Empire chérifien des agissements d'agents germaniques que nous aurions nous-mêmes introduits, investis nous-mêmes de qualités officielles ?

Mais il ne nous aurait pas fallu attendre trois années pour mesurer les conséquences de notre faute. Un condominium politico-économique avec

l'Allemagne conduisait sûrement et très rapidement à la guerre entre les deux pays. « Où donc, disait M. de Kiderlen à M. Cambon, parlant de la marche sur Fez, a-t-on vu finir des occupations temporaires du genre de celle que vous méditez ? Est-ce en Egypte ? » A mon tour je dirai : « Où donc a-t-on vu des condominium entre puissances ne pas aboutir à des ruptures souvent tragiques ? Est-ce au Schleswig-Holstein ? Est-ce en Egypte ? » La France et l'Angleterre avaient organisé un condominium en Egypte. Très vite la brouille éclata entre partenaires, elle prit de telles proportions qu'il s'en fallut de peu qu'une guerre n'en résultât. On dut trancher en 1904 le nœud gordien, séparer le champ d'action de l'Angleterre de celui de la France pour rétablir l'harmonie entre les deux grandes puissances de l'Occident. Imaginer que, entre l'Allemagne et la France politiquement hostiles, aurait pu réussir une combinaison qui sépara violemment pendant de longues années l'Angleterre et la France politiquement amies, c'eût été cultiver la plus dangereuse des chimères ! Le réveil eût été prompt. Il ne se serait pas écoulé quelques mois, sans qu'eussent surgi des incidents soit au cours des négociations à laquelle chaque affaire aurait donné lieu, soit dans l'Empire chérifien entre les Français et les Al-

lemands qui eussent conduit à la guerre, à une guerre engagée à propos du Maroc dans des conditions et surtout à une époque désastreuses pour nous, comme j'aurai l'occasion de la montrer.

Cependant il faut liquider la situation. Il faut régler la question. Que faire puisqu'on *ne peut* pas appliquer l'accord de 1909 ?

Demander une conférence internationale ? L'Allemagne avait déclaré qu'elle ne s'y rendrait pas. Par quels moyens l'aurait-on contrainte à y accéder ? Et, en admettant qu'on surmontât cet obstacle, que serait-il sorti d'une nouvelle réunion diplomatique ? Aucun de nos ambassadeurs ne nous le laissait ignorer. M. Louis télégraphiait le 2 juillet de Pétrograd (Dépêche 422) que « le ministère des Affaires Etrangères Russe croyait qu'en saisissant de la question les puissances, nous n'arriverions à aucun résultat pratique. » Dans leurs conversations, dans leurs lettres particulières, nos ambassadeurs à Londres et à Berlin étaient encore plus formels : ils prédisaient que la seule solution à laquelle se rallieraient les puissances serait l'internationalisation du Maroc. Un second acte d'Algesiras encore plus compliqué que le premier, ne ménageant guère nos droits, nous faisant perdre le prix de plusieurs années d'efforts, ruinant nos espérances et

aboutissant à quoi : à renforcer la conception chimérique, inapplicable, qui avait prévalu en 1906. Tout à recommencer ! Le rocher de Sisyphe ! La situation entre la France et l'Allemagne détendue à peine un instant ! La querelle reprenant le lendemain !

Cependant, celui qui eût songé à échapper à des responsabilités, celui qui eût voulu assurer à son gouvernement une paisible existence eût recherché, malgré l'avis des ambassadeurs, la solution apaisante d'une conférence internationale. Il en serait sorti des phrases sonores, des déclarations retentissantes... à l'abri desquelles un coup mortel eût été porté à la France, à la constitution de notre empire dans l'Afrique du Nord. Seulement tout le monde, sauf les clairvoyants, qui sont l'infime minorité, aurait déclaré que le gouvernement n'avait aucune responsabilité puisqu'il avait remis à un tribunal international le soin de juger un procès qu'il n'avait pas engagé.

Cette politique de façade, d'apparence et de verbiage, nocive pour la patrie, profitable pour les hommes qui gouvernent petitement en n'aspirant qu'à vivre au jour le jour, je me fais un honneur de n'en avoir pas voulu.

J'ai été résolument à la politique de la vérité,

utile pour le pays, dommageable pour ceux qui l'entreprennent. Pas d'internationalisation ! Pas de condominium ! Pas de chefs de gare allemands au Maroc ! L'Empire chérifien doit être sous le contrôle de la France avec l'unique réserve de garanties économiques aux puissances. L'Allemagne a été pourvue d'une hypothèque économique en 1909, il faut ou la lui concéder, ce qui est impossible, ou la lui racheter moyennant la compensation dont parle l'Angleterre, dont il fut question à Kissingen. On ne peut, en effet, annuler le contrat passé par M. Pichon sous le ministère de M. Clémenceau et qui n'est que la conséquence des errements antérieurs, des évènements de 1904 et 1905.

Désintéresser l'Empire germanique, comme fut désintéressée la Grande-Bretagne, par des concessions raisonnables c'est la vraie politique. Il ne faudra recourir à une autre que si l'Allemagne se montre trop exigeante.

La paix fière et digne avec le Maroc pour la France ! ou le conflit ! Voilà la double éventualité ! Pendant une période de près de deux mois à partir du jour où M. de Kiderlen dépliant la carte de l'Afrique Equatoriale étala les ambitions germaniques, pendant une période dont M. André Tardieu a pu écrire dans son livre *Le Mystère d'Agadir*

qu'elle avait été une période d'incertitudes, dont il serait plus juste de dire qu'elle fut de notre côté une période de tâtonnements et d'observations, la balance du destin oscilla entre ces deux alternatives.

Incertitudes : La Paix ou la Guerre. Notre Ambassadeur à Berlin et le Quai d'Orsay. Mon rôle, mes informations. La crise du mois d'août 1911.

L'envoi d'une canonnière à Agadir fut-il un acte de gouvernement délibéré par la Chancellerie allemande ou une manifestation soudaine de l'irritable volonté impériale ? J'ai entendu soutenir l'une et l'autre thèse. Les initiés seuls sont à même de fixer ce point d'histoire. Ce qui me paraît hors de doute, c'est que l'Allemagne avait de vastes projets auxquels elle entendait donner suite, c'est aussi qu'elle eût volontiers saisi une occasion de conflit. Nous lui aurions fourni un prétexte en envoyant un de nos vaisseaux à Agadir en face du *Panther*, M. Durkheim professeur à l'Université de Paris, observe justement qu'il n'est pas douteux, pour qui connaît la mentalité allemande, pour qui sait quelle

notion les disciples de Treitscke ont de l'Etat, de ses obligations, de son mandat, que « cette simple affirmation de notre droit eût été considérée par l'Allemagne comme un défi et que la guerre eût vraisemblablement éclaté. »

Nous évitâmes le piège et l'on en fût peut-être quelque peu déconcerté à Berlin. J'en trouve sinon une preuve du moins un indice dans le long délai qu'on apporta à formuler les demandes de compensations excessives présentées le 16 juillet seulement. Quand elles furent produites, on espérait sans doute que nous céderions. Mais on nous vit résister, mais l'Angleterre fit entendre par la voie autorisée de son chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George, que son appui diplomatique nous était acquis. L'irritation fut violente en Allemagne, la situation devint grave. Elle se détendit quelque peu à la fin de juillet et au commencement d'août quand il apparut à la Wilhemstrasse que la France voulait parvenir à une entente et qu'on pensa qu'on lui ferait subir les exigences germaniques légèrement réduites. Quelques jours plus tard on s'aperçut qu'on se trompait encore, et dès lors surgirent à nouveau les vélléités belliqueuses. Pour les faire tomber il fallut que fussent présentées par la France des propositions nettes et fermes, il fallut aussi que

la Chancellerie se heurtât à de sérieuses difficultés inattendues pour elle.

Tout ce drame qui se déroula derrière le rideau diplomatique ne fut guère aperçu par l'opinion publique en France. Quelques-uns seulement le soupçonnèrent. Le chef du gouvernement, qui l'avait pressenti, en suivit ou en devina les péripéties et sans cesse pendant deux mois se posa dans son esprit la question de la paix ou de la guerre.

Sa mentalité générale l'attachait à la paix. J'étais en effet, et je reste — je le déclare très haut — le partisan déterminé de la conciliation européenne, l'adversaire acharné de la politique d'aventures et de sang. Mais j'avais et j'ai trop le souci de l'honneur de mon pays pour que je pusse même envisager le sacrifice d'une parcelle de ses intérêts vitaux ! En deux mots j'étais prêt à faire pour maintenir la paix toutes les concessions compatibles avec la grandeur et l'honneur de la France... rien au-delà.

Impossible d'envisager la première proposition allemande ! Impossible de céder notre colonie du Congo entre la mer et la Sangha ! Il n'eût subsisté de notre Afrique Equatoriale qu'un couloir de terres ou plutôt de marais enfermé entre la Sangha et l'Oubanghi, dont nous avons déjà parlé, dont

nous expliquerons l'origine, qui eût été dès lors sans valeur pour nous puisque enserré entre le Congo belge et les possessions allemandes anciennes et nouvelles. En fait, on nous demandait toutes nos possessions dans le centre de l'Afrique !

Même en échange de notre liberté d'action au Maroc, même avec, dans le plateau de la balance, l'incorporation à notre domaine africain de la colonie allemande du Togo d'une très réelle valeur nous ne pouvions y consentir. Plutôt le conflit ! Mais, au cas où il surviendrait, serons-nous seuls ou bien aurons-nous à nos côtés nos alliés et nos amis ? C'est la première question qui se pose dans mon esprit.

Au nom de l'Empire britannique, M. Lloyd George a fait, le 21 juillet, une déclaration retentissante qui nous sera d'un grand secours dans la lutte diplomatique. Mais faut-il entendre que nos puissants voisins iront jusqu'au bout des intentions qu'ils font entrevoir ? Sont-ils prêts à toutes les éventualités ? L'ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Francis Bertie, avec lequel je cause, ne m'apporte pas d'assurances formelles. On dit bien qu'il verrait sans déplaisir un conflit éclater entre la France et l'Allemagne ; il est dans l'état d'esprit que l'on prête à certains grands fonctionnaires anglais du

Foreign Office. Inquiets du développement de l'Allemagne, ils envisagent avec complaisance la guerre européenne à laquelle ils entendent que l'Angleterre prendra part. Mais, si je sais, comme tous ceux qui ont étudié de près l'histoire du peuple britannique, l'action considérable qu'exerce sur le gouvernement de ce grand pays le haut personnel administratif, je sais aussi qu'il ne compose pas à lui seul le gouvernement ; je sais encore que les hommes qui à ce moment représentent au pouvoir la majorité radicale de la Chambre des Communes sont dans des sentiments très différents. Sir Francis Bertie ne le cache guère. Ce qu'il me dit à ce sujet n'est pas fort rassurant. Il y a, autant qu'il me semble du flottement dans la mentalité des dirigeants de la Grande-Bretagne. Cependant, il me faut être fixé. Je prie donc à la fin de juillet, le ministre des Affaires Etrangères de poser nettement une question précise. M. de Selves télégraphie le 27 juillet (Dépêche 373) pour demander si, dans le cas où l'Allemagne viendrait à s'installer soit à Agadir même, soit dans d'autres parties de l'Empire chérifien (c'est l'incident nouveau que j'appréhende), l'Angleterre accepterait le fait accompli. Le 28 juillet, notre ambassadeur à Londres répond (Dépêche 475) que : « si les Allemands venaient à

prendre possession d'Agadir, Sir Edward Grey se réserve de consulter ses collègues du Cabinet ». Réponse évasive qui ne laisse pas d'être préoccupante ! Par deux fois, au cours des négociations, au moment des tournants dangereux, j'aurai l'occasion de faire répéter une question analogue. Le 23 août il est répondu (Dépêche 517) que « dans l'hypothèse où les pourparlers seraient interrompus, Sir Edward Grey estime toujours que la première détermination à prendre serait de proposer aussitôt la réunion d'une conférence. » Le 5 septembre (Dépêche 533), le ministre des Affaires Etrangères de la Grande-Bretagne, après avoir déclaré que : « *la reconnaissance du protectorat de la France sur le Maroc présentait pour nous une importance politique et économique considérable qui justifierait les concession territoriales au Congo* », ajoute que, « si les négociations devaient être interrompues, la seule issue serait de proposer la réunion d'une conférence. On aviserait ensuite dans le cas où l'Allemagne refuserait d'y accéder. » Le gouvernement anglais appuie donc constamment la solution que, dès le premier jour, il a envisagée : l'octroi de compensations à l'Allemagne ; pour le surplus, il se réserve ; il se refuse à dire quelle sera son attitude si, pour une raison ou pour une autre,

l'accord ne peut s'établir entre la France et l'Allemagne. Sans doute, comme me le fait remarquer M. Paul Cambon notre ambassadeur à Londres, que j'interroge de vive voix, à plusieurs reprises, sur l'attitude éventuelle de la Grande-Bretagne, le gouvernement anglais dépend de l'opinion publique ; sans doute se prononcera-t-il dans le sens où elle s'orientera ; mais, est-il certain qu'en cas de conflit, si l'Allemagne manœuvre assez habilement pour nous obliger, en occupant le sud du Maroc, à prendre l'initiative de la rupture, l'opinion publique anglaise s'engagera à notre suite ? N'y a-t-il pas lieu de redouter qu'elle ne se laisse égarer comme cela lui est arrivé quarante ans plus tôt en 1870-1871 ? Un homme de gouvernement qui a le sentiment de ses responsabilités doit avoir présente à la mémoire l'histoire de ces années de deuil. Les assurances de l'incontestable bonne volonté du gouvernement britannique sans engagement précis ne lui donnent pas un apaisement suffisant, pas plus que ne peuvent le satisfaire les affirmations des jingoes dont il aperçoit trop que leur mentalité les incline à pousser au conflit.

Et la Russie ? Entre le 20 et le 31 juillet, le 25 je crois, l'ambassadeur de la puissance alliée se présentait à mon cabinet après m'avoir demandé

de le recevoir, et il avait avec moi un entretien d'une singulière importance. Les phases de la conversation, les termes dont se servit l'ambassadeur sont restés gravés dans la mémoire. Je vois la scène comme si elle avait eu lieu hier. Entrant tout de suite dans le vif du sujet, M. Iswolski m'exprima l'étonnement qu'il éprouvait à nous voir résister aux demandes de concessions territoriales formulées par l'Allemagne. « Le fait, dit-il, que l'Allemagne renonce au Maroc est pour vous une victoire considérable. Vous aurez désormais dans l'Afrique du Nord le plus admirable empire qui se puisse imaginer. Et vous marchandez le *pourboire* que réclame l'Empire germanique ! En vérité, je ne vous comprends pas ! » Comme je le laissais parler, il insista sur cette idée que l'Allemagne s'abaissait à « la politique du pourboire » et que cela seul représentait pour nous un succès inappréciable. Quand il eut fini, je lui répondis « qu'il y avait pourboire et pourboire », que, si nous pouvions être conduits à décaisser un certain nombre d'écus, nous n'étions pas disposés à vider notre porte-monnaie. Je me levai, je pris une carte de l'Afrique, je la dépliai devant l'ambassadeur. Il la regarda distraitement et, après quelques incidentes sans grand intérêt, il reprit : « En tous cas, je dois vous le

dire, Monsieur le Président : la Russie ne pourrait s'engager dans une guerre pour le Congo. Nous vous soutiendrions peut-être — ce serait déjà difficile — s'il s'agissait du Maroc. Pour une question de pourboire plus ou moins important nous ne pouvons être à vos côtés. Nous en serions d'ailleurs d'autant plus empêchés que nous ne sommes pas en état de participer à une guerre européenne. Nous avons encore besoin de deux ans au moins pour réorganiser nos forces avant d'être en mesure d'affronter une telle lutte. » L'ambassadeur continua en exposant des considérations sur l'état intérieur de son pays... Il prit soin de préciser que la Russie n'entendait se dérober à aucun devoir que lui imposait le traité d'alliance, mais qu'il venait nous donner les mêmes conseils de prudence qui lui avaient été distribués par le gouvernement français en 1908-1909 alors qu'il était ministre des Affaires Etrangères lorsque fut réalisée par l'Autriche l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il eut des paroles amères sur ce sujet... Fort ému de l'entretien, je le rapportai immédiatement à mon sous-secrétaire d'Etat, M. Malvy et à la plupart de mes collaborateurs du gouvernement dont j'invoquerais le témoignage avec plusieurs autres si l'on contestait ma parole.

Quelques jours après, sur un télégramme de Paris que j'avais provoqué, M. Louis, notre ambassadeur à Pétersbourg, était reçu par l'Empereur. Le Tzar déclarait, comme son représentant à Paris, qu'il ferait, le cas échéant, honneur à sa signature, mais que la Russie n'était pas prête, qu'il nous fallait être prudents, essayer de nous arranger avec l'Allemagne. Je voulus être complètement informé. Je m'appliquai à recueillir des renseignements sur la force militaire de la Russie ; ils confirmèrent de tous points le langage de l'ambassadeur et du souverain. Quelques semaines plus tard, le général Dubail suivait les grandes manœuvres de nos alliés. Son rapport résumé dans une note de M. Messimy écrite de la main même du ministre de la Guerre, spécifie que le grand empire a besoin de deux ans au moins, de quatre ans au plus, pour que son armée soit complètement organisée. Quand je rencontre de telles assertions, j'ai l'habitude de m'arrêter au chiffre le plus élevé et d'y ajouter. J'en conclus que ce ne serait pas avant 1915 ou 1916 au plus tôt que les forces de la Russie seraient en état. Les faits qui sont survenus depuis ne m'ont pas, j'imagine, infligé un démenti.

Voit-on dès lors combien était difficile notre situation ? Nous étions exposés à nous trouver seuls

en face d'une attaque allemande, surtout si l'Empire germanique engageait insidieusement la partie, comme j'avais lieu de croire qu'il le projetait en débarquant à Agadir, en occupant le Sous et tout le sud du Maroc. Nous aurions été conduits ou à supporter l'installation allemande, ce qui était intolérable, ou à déclarer la guerre et, si, le cas échéant, nous n'aurions pas pris position d'agresseur puisque nous nous serions trouvés en présence d'une véritable provocation, nous en aurions eu la figure et cela pouvait suffire à dégager nos alliés de leurs obligations. Certes, j'avais confiance dans notre admirable démocratie dont je savais qu'elle est prête à tous les sacrifices, capable de tous les héroïsmes. Mais je savais aussi que plus d'un critique avait, depuis des années, répandu dans ce pays l'idée que toutes les entreprises coloniales recouvraient des affaires financières. Que n'avait-on pas dit jadis de la Tunisie, de l'Indo-Chine ? Que ne disait-on pas depuis des années du Maroc (1) ? L'opinion publique qui, à l'époque, voulait ardemment un règlement pacifique, qui ne se montera que

(1) « Personne en France, écrivait M. Clémenceau en 1905, ne voudrait envisager l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne pour le Maroc. »

peu à peu, aurait-elle compris une guerre menée pour une « affaire coloniale » ? Et, en admettant que cet incomparable peuple de France fût soulevé une fois de plus par un de ces grands élans de patriotisme qui fixèrent plus d'une fois la victoire sous ses drapeaux, pouvais-je ignorer que le matériel d'armement, l'outillage militaire conditionnent le succès des guerres modernes ? N'étais-je pas informé que nous manquions d'artillerie lourde dont je devais pendant le temps que j'occupai le pouvoir faire tous mes efforts pour amener la construction ? Quand bien même nous n'aurions pas eu cette cause d'infériorité, en partie compensée par la supériorité de notre artillerie légère, quand bien même l'opinion publique eût été entraînée, comme elle le fut jadis aux jours héroïques de la Révolution, pouvais-je oublier que le duel se fût engagé entre une nation de 38 à 39 millions d'âmes et un peuple comptant plus de 65 millions d'habitants ?

Cependant, quelque redoutables que fussent ces éventualités, il fallait les résolument envisager, même les affronter si l'Allemagne prétendait à des avantages démesurés au Congo, surtout si elle entendait faire brèche dans notre empire africain. L'Allemagne au Maroc c'était la France atteinte dans ses parties vitales, c'était notre patrie prise

sur sa frontière des Vosges d'un côté, en Afrique de l'autre, entre les deux serres de l'aigle germanique. Mais, si l'Allemagne ne recherchait qu'un pourboire, selon l'expression de M. Iswolski, si l'on pouvait faire en sorte qu'elle se contentât de concessions plus apparentes que réelles, qu'elle se déclaràt satisfaite par l'annexion de territoires occupant une certaine étendue sur la carte mais d'une valeur très relative pour ne pas dire insignifiante, si, en un mot, on pouvait la désintéresser du Maroc au moyen de sacrifices inférieurs à ceux qui furent faits à d'autres puissances aux mêmes fins, il n'y avait pas à hésiter. Pour retenir des territoires dont nous ne faisions rien et dont nous ne ferions rien sans doute d'ici à de longues années, je ne risquerais pas de conduire les obsèques de mon pays pas plus que je ne déchaînerais pour un tel objet une conflagration dont la seule pensée bouleversait toute l'humanité qui était en moi !

Mais, est-ce que je ne me suis pas trompé, est-ce que je ne me trompe pas en formulant ces opinions sur nos possessions congolaises ? Avant de les arrêter dans mon esprit, j'ai longuement réfléchi, minutieusement interrogé. Depuis lors j'ai cherché

à reviser mon jugement, à m'assurer qu'il n'était pas erroné. De tout ce que j'ai entendu, de tous les témoignages que j'ai recueillis, il ressort que la majeure partie des territoires que l'Allemagne avait en vue étaient sans valeur réelle pour la colonisation européenne, que, en tous cas, mal partis pour les organiser, ayant un trop vaste empire colonial pour y appliquer sérieusement notre effort nous ne pouvions rien en faire avant de longues années peut-être avant des siècles.

Quelques indications ! Quelques chiffres !

La très vaste colonie de l'Afrique Equatoriale se divise en trois parties : le Gabon, comprenant les territoires acquis depuis longtemps par la France — le Moyen-Congo, qui s'étend entre le Congo belge d'un côté, le Cameroun allemand de l'autre — enfin l'Oubanghi-Tchad, qui compose la partie supérieure de la colonie. Le Gabon ne manque pas, à coup sûr, de valeur, mais il me suffit d'extraire quelques renseignements des rapports administratifs, notamment de celui que l'inspecteur général des Colonies Frézouls, revenant de l'Afrique Equatoriale, rédigeait en 1911 pour montrer le peu de parti que nous en avons tiré. Depuis soixante ans que nous l'occupons, le mouvement commercial s'est à peine accru ; aucun outillage

économique n'a été créé. « La France, écrit M. Frézouls, ayant à subvenir aux besoins de son vaste empire colonial dont la majeure partie est de fondation récente, s'est peu occupée du Gabon, colonie lointaine, relativement peu importante. Puis l'occupation de nos possessions du Congo, la marche en avant vers le cœur de l'Afrique ont absorbé toutes les disponibilités en hommes et en argent. » Dans le même rapport, quelques pages plus loin : « Le Gabon très fertile, très apte à devenir une riche et prospère colonie agricole, mais privé d'outillage, privé de main-d'œuvre immédiatement utilisable, n'existe encore qu'à l'état d'entité géographique où quelques commerçants et colons draînent les produits naturels les plus riches en les troquant contre les marchandises importées. » Je pourrais multiplier les citations, montrer qu'à l'heure actuelle le Gabon n'est pas encore conquis, qu'il est une colonie administrative où à côté de fonctionnaires, végètent quelques centaines de français colons ou commerçants (exactement 324 en 1911). Mais à quoi bon m'étendre davantage puisque, pour conserver à la France cette colonie qui peut avoir de l'avenir si l'on veut y travailler, nous avons lutté et nous avons réussi ?

En ce qui concerne le surplus de l'Afrique Equa-

toriale, je laisserai encore la parole à M. Frézouls :
« En dehors de la partie méridionale du Moyen-Congo, riche en minerais de cuivre, région assez facilement accessible de la côte (si l'on construit une voie ferrée), tous les autres territoires n'ont qu'une valeur d'attente. Si la dépopulation déjà constatée se perpétue ou s'accroît, on peut à la rigueur appeler des travailleurs d'autres contrées pour exploiter les mines et assurer le fonctionnement des entreprises de navigation ou, éventuellement, des chemins de fer. On ne saurait songer à repeupler le pays pour se livrer à l'agriculture ou même à la cueillette du caoutchouc.

« Que si les prévisions un peu pessimistes inspirées par l'existence de la maladie du sommeil ne se réalisent pas, si la population indigène se maintient aux chiffres actuels, si même elle s'accroît dans des proportions ordinaires, peut-on émettre l'hypothèse que la construction d'un chemin de fer, la création de moyens de transports plus faciles et plus rapides vers l'intérieur suffiront pour accélérer dans de fortes proportions la colonisation officielle du pays ?

« Certainement non. La France n'a pas assez de colons disponibles pour qu'ils viennent s'implanter en grand nombre dans des régions aussi lointaines,

aussi neuves, n'offrant aucun avantage exceptionnel aux bonnes volontés... »

Et, en conclusion, l'inspecteur général écrit : « Pour sa mise en valeur, l'Afrique Equatoriale française exigera beaucoup d'hommes et de capitaux.. Elle végétera jusqu'au moment où la métropole pourra lui fournir ces hommes et ces capitaux. Ce moment est encore bien lointain car la France a beaucoup à produire ailleurs dans ses autres colonies où ses efforts seront plus promptement couronnés de succès. »

Dans le même sens, plus fortement encore, se prononçaient des hommes comme le général Toutée qui avait conduit les opérations de délimitations entre le Congo et le Cameroun, comme M. Angoulvant et M. Van Vollenhoven qui, à des titres divers, avaient administré la colonie, comme M. Nogues et M. Fondère qui y avaient mis sur pied les seules affaires prospères. A entendre les uns et les autres, l'Afrique Equatoriale, en dehors du Gabon et de la partie du Moyen-Congo qui y est attenante, apparaissait comme une vaste terre insalubre, coupée d'immenses marécages, ne renfermant guère d'autres richesses que le caoutchouc naturel dont l'avenir économique était rendu incertain par la multiplicité des plantations de caoutchouc entre-

prises sur de nombreux points du globe. Elle était habitée par des populations fort clairsemées, des nègres au dernier échelon de l'espèce humaine, que décimait, quand elle ne les faisait pas fuir, la terrible maladie du sommeil. Combien de blancs en ces pays ? J'ai compté, lorsque furent consenties à l'Allemagne les cessions que l'on sait, que, sur les territoires remis à nos voisins, vivaient en tout 40 *colons* ou commerçants encadrés par 150 *fonctionnaires*, officiers ou sous-officiers. Les notes officielles du ministère des Colonies d'où j'extrais cette statistique, apprennent en même temps que l'ensemble des importations et des exportations de ces régions ne dépassait pas dix millions par an, et qu'on ne pouvait fixer à un chiffre supérieur à 200.000 francs les dépenses qui avaient été engagées pour l'œuvre de colonisation.

Je n'avais pas besoin d'interroger ou de lire pour savoir encore que toutes les parties riches du Moyen-Congo et de l'Oubanghi-Chari-Tchad avaient été aliénées pour de longues années à des sociétés concessionnaires dont l'une, la compagnie de la Ngoko-Sangha avait en fait, suivant les propres expressions du ministère des Colonies, abandonné sa concession aux Allemands du Sud Cameroun-Geschlschaft, dont d'autres étaient, sous une

dénomination française, des sociétés principalement sinon uniquement hollandaises ou belges telles que la société des Sultanats du Haut-Oubanghi, la société de l'Ouahmed-Nana, la compagnie de colonisation du Congo français.

En résumé, nous n'occupons que nominalement ces immenses territoires. Ils nous appartiennent sur la carte plus que dans la réalité. Ce sont des possessions diplomatiques, et ce n'est pas seulement la fragilité de notre situation qui justifie le terme, c'est encore les conditions, ignorées du grand public, dans lesquelles nous avons acquis ces terres.

Combien savent que toute la partie de l'Afrique Equatoriale qui est comprise entre les fleuves Sangha et Oubanghi, qui nous relie au Tchad, appartint pendant quelques années ou fut censée appartenir à l'Allemagne ? Des traités passés entre l'Empire germanique, l'Angleterre et l'Etat libre du Congo reconnaissaient à nos rivaux la possession de tous les territoires entre l'Océan et le fleuve Oubanghi. Mais nous protestâmes; nous exhibâmes des titres acquis par nos explorateurs ; nous obtînmes la réunion d'une commission de délimitation à Berlin en 1895. L'Allemagne, qui était désireuse de ne pas nous fermer la route du Nil, ne fit pas de grandes difficultés pour renoncer à la bande de terre et

de marais entre la Sangha et l'Oubanghi. Ainsi nous fut ménagé le couloir par lequel passa l'expédition du colonel Marchand se rendant à Fachoda. Rétrocéder en totalité ou en partie ces terres à l'Allemagne qui les a considérées comme siennes jusqu'en 1895, livrer des possessions qui nous appartiennent sur les atlas géographiques depuis seize ans seulement, que nous n'avons pas colonisées, à peine occupées, n'est-ce pas un sacrifice moins pénible que celui que nous avons consenti en troquant nos droits historiques sur l'Égypte contre notre liberté d'action au Maroc ?

Mais tandis que j'examine toutes ces graves questions, tandis que je prends parti, le temps s'écoule. A Berlin où il a été décidé que la discussion aurait lieu, l'escrime diplomatique est engagée entre M. de Kiderlen et notre ambassadeur M. Jules Cambon chargé de soutenir les intérêts de la France.

Où en est-on ? A quoi aboutit-on ? Que se passe-t-il ?

J'arrive ici à une partie de mon récit qu'il m'est pénible d'écrire. J'ai essayé quant à présent de ne relater que les grands faits, de ne m'attacher qu'aux

idées générales, aux discussions de doctrine et de principes. Je me suis efforcé d'écarter de mon exposé les questions de personnes, de taire les querelles, les rivalités qui divisent les hommes. Je voudrais continuer, ignorer des dessous qui n'ont pas grande importance, passer sous silence une série de petites choses et de petits faits qui ne se sont pas réfléchis sur les événements. Mais on a créé des légendes, on a répandu des calomnies. Si je n'en faisais pas justice, on suspecterait la probité de mon récit. Me voici contraint de descendre malgré moi des sommets où j'aurais voulu me tenir. Me voici obligé de m'éloigner un instant de l'histoire pour m'abaisser à la chronique. J'ai du moins le droit d'en décliner la responsabilité. Elle incombe aux hommes politiques dont les uns ont attaqué en usant de documents apocryphes, dont les autres se sont tus alors qu'ils avaient le devoir de s'opposer à l'œuvre de calomnie.

Le point de départ de tous les incidents qui rempliront les quelques pages qui vont suivre est l'antagonisme de politique et de personnes entre le cabinet du ministre des Affaires Etrangères et l'ambassadeur de France en Allemagne.

Le dépit de l'entourage de M. de Selves avait été très vif quand on avait choisi Berlin comme centre

des négociations. M. de Kiderlen l'avait demandé. Le gouvernement français n'avait pas élevé d'objections, et n'avait pas de raison d'en formuler, la personnalité de M. Jules Cambon inspirant pleine confiance. Mais les jeunes hommes qui entouraient M. de Selves avaient été fort marris pour des raisons qu'il est aisé de deviner. Ils étaient, d'autre part, en complet dissentiment de principes et d'idées avec l'ambassadeur à Berlin, un peu avec tous nos ambassadeurs auxquels ils se seraient volontiers substitués, et dont, en attendant ces jours heureux pour la France, ils relevaient sévèrement l'esprit de conciliation, la prétendue mollesse. En ce coin du Quai d'Orsay dont la psychologie se déroulera à mesure que se poursuivra mon récit, on avait du goût pour les solutions imprudentes ; les perspectives belliqueuses y rencontraient plus de faveur qu'au ministère de la Guerre ; on n'y avait pas cependant — est-il besoin de le dire ? — l'étoffe nécessaire pour faire prévaloir triomphalement une politique aussi grave.

En Allemagne, la France était représentée par un homme de haute valeur. Une remarquable intelligence, une incomparable habileté, une rare souplesse, un sens exact des situations et des hommes, un jugement très sûr telles sont quelques-unes seulement des qualités de M. Jules Cambon. Certains

hommes politiques lui reprochent d'être trop enclin aux concessions, de se laisser aller trop facilement à retenir les arguments adverses. J'ai toujours observé que, si M. Jules Cambon présentait avec force, comme ce peut être après tout son rôle d'ambassadeur, les thèses qu'il combattait, s'il était naturellement enclin à se montrer très transigeant, il savait parler haut et ferme quand il convenait. J'ai, d'autre part, eu maintes fois l'occasion de noter que M. Cambon, quand on lui donnait des directions plus prononcées qu'il ne l'eût désiré, protestait quelquefois, déclarait souvent qu'il ne pourrait réussir mais qu'il avait de si éminentes facultés de négociateur, une telle force de dialectique, une si merveilleuse intuition du point faible de l'adversaire que presque toujours il parvenait à faire prévaloir la solution qu'il avait combattue, à la condition, bien entendu, que celle-ci n'exprimât que des exigences raisonnables.

M. Cambon abordait la difficile négociation de 1911 avec une idée très arrêtée : celle de réussir, à défaut d'un arrangement définitif entre la France et l'Allemagne qu'il avait envisagé à Kissengen, une transaction raisonnable entre les deux pays qui nous attribuerait le Maroc. Son esprit était en même temps obsédé par une préoccupation qui le hantera

constamment, qui apparaîtra dans ses conversations comme dans sa correspondance : celle des hostilités qu'il sent derrière lui à Paris. Combien de fois se plaindra-t-il, par écrit et de vive voix, qu'on « lui tire dans le dos » au Quai d'Orsay !

Le devoir élémentaire du Président du Conseil était de mettre le pied sur ces petites intrigues, de soutenir et de défendre celui qui avait mandat de parler au nom de la France. M. Cambon qui l'entend ainsi demande mon appui dès le commencement des pourparlers. En une lettre du 10 juillet dont je donnerais le texte si elle ne portait la mention « confidentielle » il me prie de faire venir l'ambassadeur d'Allemagne, de m'entretenir avec lui, « *d'avoir la main dans les négociations* ». Je ne jugeai pas qu'il me fût possible de déposséder le ministre des Affaires Etrangères ; je pensai au surplus que des conversations officielles qui seraient tenues dans mon cabinet pourraient être contradictoires avec celles qui auraient lieu à Berlin, que les pourparlers pouvaient en être troublés, mais je pris une double résolution : je seconderai notre ambassadeur par tous les moyens en mon pouvoir, tant en recueillant les informations qui pourront lui être utiles, qu'en surveillant les menées par lesquelles on prétendrait le contrecarrer, — si les tiraille-

ments se multiplient entre le Quai d'Orsay et l'ambassadeur de France, si l'ambassadeur est mis dans la difficulté d'accomplir son œuvre, je demanderai au gouvernement tout entier de se substituer au ministère des Affaires Etrangères.

Ce n'est que dans la seconde quinzaine d'août que je devais être amené à prendre ce second parti. En attendant, dès le 16 juillet, je cherche à suivre les négociations, mais j'ai de la peine à y parvenir. Jaloux de leurs prérogatives, imbus de cette idée qu'ils composent une sorte d'Etat dans l'Etat, qu'ils détiennent les grandes formules, que les hommes politiques qui ne représentent que le pays n'ont rien à voir dans les affaires extérieures, les jeunes diplomates qui environnent M. de Selves marquent tout de suite qu'ils entendent se soustraire à tout contrôle et particulièrement à l'activité d'un Président du Conseil qu'ils trouvent gênant depuis qu'il s'est opposé à l'envoi d'un navire de guerre dans le sud du Maroc. Donc, on ne lui montre pas les dépêches qu'on adresse à l'ambassadeur, parfois on donne des directions sans le consulter, on ne lui communique les télégrammes de M. Cambon que quand le chef du gouvernement les réclame avec une insistance répétée.

Je ne suis guère informé que par les lettres pri-

vées de l'ambassadeur. J'apprends sans doute par M. de Selves que le ministre a repoussé, avec imprudence d'ailleurs, la cession du Togoland offerte par l'Allemagne (Dépêches 463-470) sous le prétexte d'alléger la négociation. Il propose en même temps certaines cessions de droits et de territoires au Congo envisagées entre lui et le ministre des Colonies et en plus il suggère l'attribution à l'Empire germanique de quelques îles qui nous appartiennent dans l'Océan Indien et dans le Pacifique. Mais j'aperçois que tout cela est insuffisamment étudié ; assez vague d'ailleurs.

M. Cambon le remarque. Dans sa lettre du 21 juillet dont je citerai un passage particulièrement grave, il complète et précise une idée qu'il a déjà exprimée dans sa lettre confidentielle du 10 juillet où il s'est plaint du « défaut de doigté des bureaux des Affaires Etrangères ». Il écrit : « Je voudrais que, si nous avons à faire des concessions nous en abordions l'idée dans un esprit large. Aux Colonies, on voudrait offrir des *rogatons*, et il s'agit en réalité de savoir si nous allons saisir l'occasion de constituer notre empire du nord de l'Afrique de l'Océan à la Tripolitaine ou y renoncer pour toujours. » La lettre m'alarme. Le défaut d'entente entre l'ambassadeur qui veut marcher bien vite et

aller bien loin et le Quai d'Orsay indécis et fluctuant s'accuse. J'ai l'impression qui me sera confirmée plus tard par des récits et par des dépêches officielles que l'ambassadeur, qui ne tient pas pour définitives les instructions du Quai d'Orsay, n'engage pas la conversation sur les bases indiquées (voir dépêches 467 et 476 des 24 et 28 juillet). Où va-t-on dans ces conditions ? La situation qui est déjà tendue entre la France et l'Allemagne s'aggravera rapidement si, en fait, l'on ne cause pas à Berlin.

C'est à ce moment que j'eus l'occasion de recueillir, *sans les avoir cherchées ni provoquées*, des informations qui furent de quelque utilité On a parlé à ce sujet de négociations officieuses. Le terme ne s'applique en rien ; il ne peut s'entendre que d'une négociation indépendante de toute négociation officielle, telle que celles qui précédèrent ou suivirent l'accord de 1909 ou encore celles auxquelles donna lieu l'affaire de la Ngoko-Sangha. Comme on le verra, toutes les informations qui furent recueillies en 1911 furent communiquées à notre ambassadeur à Berlin et par suite firent corps avec la négociation officielle. On s'est cependant élevé contre ces informations ou ces conversations officieuses ; certains ont prétendu qu'en m'y prêtant j'avais

excédé mes droits. Je pourrais me borner à répondre dédaigneusement qu'il est imbécile de contester à un chef de gouvernement le droit d'information ou de conversation, mais j'irai plus loin, et défendant moins ma personne que celles de mes prédécesseurs qui ont largement usé des négociations officieuses, je demande qui se lèvera pour prétendre que le Président du Conseil n'est pas responsable de la politique extérieure aussi bien que de la politique intérieure. Je demande qui soutiendra que de sa responsabilité ne découle pas le droit d'agir par les moyens qu'il juge les mieux appropriés. Si un chef de gouvernement pense qu'il peut, par des négociations officieuses. obtenir un succès pour son pays et s'il réussit, en vertu de quels principes, en vertu de quelle doctrine viendra-t-on lui chercher querelle ? Ce n'est pas à des bureaucrates ou à des fonctionnaires, quelque haut placés qu'ils puissent être, que le pays délègue le droit d'agir, c'est au chef de la majorité parlementaire et à lui seul. Ces principes élémentaires de gouvernement rappelés, je passe.

Le 25 juillet, à midi, après que m'était parvenue la lettre de M. Jules Cambon que j'ai citée, j'étais dans mon cabinet quand on me fait passer la carte de M. Fondère que je n'avais pas vu depuis deux

mois environ. Je pense qu'il m'apporte des renseignements sur le Congo ; je le fais entrer sur le champ. Il m'apprend qu'une heure auparavant, comme il était en compagnie de M. Charles Humbert, le sénateur, M. de Lancken avec lequel il a été mis en relations en dehors de moi, lui a téléphoné lui demandant de venir à l'ambassade d'Allemagne. D'un commun accord MM. Fondère et Charles Humbert ont pensé qu'il n'y avait aucune réponse à donner tant qu'on ne m'aurait pas vu. « Que dois-je faire ? » me demande très correctement M. Fondère. Je réponds : « Allez voir ce que veut M. de Lancken. S'il vous parle, comme c'est fort probable, du débat entre la France et l'Allemagne, dites-lui que vous m'avez trouvé très pessimiste, résolu à ne pas céder aux prétentions allemandes. » Les 26 et 27 juillet, M. Fondère me rapporte que le conseiller de l'ambassade d'Allemagne a laissé entendre que l'Empire pourrait se contenter d'une partie de la colonie dont officiellement il demande la totalité. On nous laisserait le Gabon, une fraction du Moyen-Congo. L'Allemagne nous céderait en échange les territoires dans le nord du Cameroun dénommés le Bec de Canard et une grande partie du Togoland. La transaction serait peut-être acceptable puisque, si elle implique

des cessions plus importantes que celles que nous avons finalement consenties, il y a, dans l'autre plateau de la balance, une grande partie du Togoland, j'imagine qu'on entend dire : la totalité. Mais je ne veux pas me prononcer, je n'ai qu'un souci : recueillir des informations. L'idée me vient alors de rechercher si nous ne pourrions alléger le poids des cessions qu'on nous demande en abandonnant à l'Allemagne certains avantages dans l'Empire ottoman. Au commencement de juillet j'ai reçu la visite d'un grand financier allemand qui est venu réclamer mon appui auprès de la finance française pour diverses questions relatives au chemin de fer de Bagdad. J'ai tout refusé afin de garder une monnaie d'échange. N'est-ce pas le moment de l'utiliser, de reprendre une idée qu'avait eue jadis Rouvier qui songea un instant à désintéresser en partie l'Allemagne du Maroc par des arrangements dans l'Empire ottoman ? Je demande à Fondère de s'enquérir des possibilités de tractations à ce sujet. « Rien à faire », me dit-il quelques heures plus tard. Je le regrette car j'ai la même conviction que M. Cambon a manifestée à Kissingen : je suis persuadé que l'opinion publique en France acceptera plus facilement une cession de territoires qui sera l'ap-

point dans un réglement général de tous les litiges existant en Afrique ou en Asie entre les deux grandes puissances qu'elle n'acceptera un abandon de possessions consenti pour le réglement particulier d'une seule question. J'exprime cette idée à Fondère pour qu'il la rapporte, ce qu'il fait. Comme il me demande à nouveau ce que je pense des échanges envisagés par M. de Lancken, je me borne à répondre textuellement : « C'est très exagéré ! Nous ne pouvons négocier sur des bases pareilles ».

Telle est la substance de mes informations entre le 25 juillet et le 28 juillet. Je n'omets que des détails sans intérêt. Elles sont destinées en fait à notre ambassadeur auquel elles doivent être utiles. Faut-il les lui communiquer directement ou par l'intermédiaire du ministère des Affaires Etrangères ? La question ne se pose même pas dans mon esprit, et on le comprendra après ce que j'ai dit du peu de confiance que m'inspirait, ainsi qu'à M. Cambon, moins le ministre que son cabinet. En m'adressant à notre ambassadeur par l'entremise du Quai d'Orsay, j'étais certain, non pas de faciliter mais de compliquer sa tâche. Je chargeai en conséquence un de mes chefs adjoints de cabinet d'aller trouver M. Cambon, et cette mission avait si peu le caractère d'une mission secrète que j'en informai

M. de Selves comme on le verra plus loin. Du rapport par lequel mon subordonné me rendit compte de sa mission j'extrais les phrases suivantes : « J'expose, dit-il, au cours de ma première visite à l'ambassade le 31 juillet au matin, le but de ma mission : apporter à M. Cambon le compte-rendu des informations fournies par M. de Lancken, le mettre au courant de ce qu'en pense le Président et notamment des réserves qu'il a formulées à leur sujet. » Le lendemain 1er août M. Cambon a pris connaissance des papiers qui lui ont été remis. « Il attendra, dit-il à mon chef de cabinet, — ne les considérant que comme de simples éléments d'information — que tout vienne de M. de Kiderlen. Il manœuvrera alors en conséquence. » Le 2 août, mon chef-adjoint de cabinet repart pour Paris : « Avant mon départ, écrit-il, M. Cambon veut bien me dire que l'idée de ma mission a été fort heureuse car j'ai pu lui fournir, avant son entretien avec M. de Kiderlen, des informations précieuses. » On verra en effet que ces informations furent précieuses pour l'ambassadeur, mais avant d'exposer les faits qui survinrent à l'époque dans la marche des négociations, je veux noter le double incident auquel donnèrent lieu les prétendus pourparlers officieux.

L'un eut lieu avec M. de Lancken, l'autre avec M. de Selves. M. de Lancken qui avait passé quelques jours à Berlin entre le 27 et le 31 juillet et qui avait été fort désabusé de ne pouvoir apporter à son gouvernement aucune réponse précise de moi veut, quand il est de retour à Paris, reprendre ses conversations avec M. Fondère. Il désirerait obtenir un résultat. Mais j'ai su ce que je voulais, j'ai su d'une part que l'intransigeance de l'Allemagne commençait à mollir, d'autre part que des pourparlers ne pouvaient être utilement entamés sur les questions économiques dans l'Empire ottoman. Cela me suffit. Suivant mes conseils, M. Fondère se dérobe, quitte Paris. M. de Lancken le poursuit, lui télégraphie de revenir au moment où je suis moi-même absent, demande à me voir, ce que je refuse, bien entendu. Il faut couper court. Je le fais dès mon retour dans la capitale, que j'ai quittée le 5 août et où je rentre le 17, en priant M. Fondère de rappeler au baron de Lancken que « je m'étais toujours refusé à émettre une idée quelconque au sujet de telle ou telle compensation territoriale; que jamais je n'avais voulu et que jamais je ne consentirais à emmêler des négociations officieuses avec des négociations officielles, que c'était M. Cambon seul qui, muni des instruc-

tions du gouvernement formulait les objections ou les propositions de la France. » M. Fondère répéta cette déclaration au baron de Lancken dans l'après-midi du 18 août.

Et ce furent là toutes les soi-disant « négociations officieuses ».

Le second incident survint dans le cabinet du ministre des Affaires Etrangères. J'y étais le 28 juillet au matin quand M. de Selves me communiqua deux... memoranda sur papier vert qui émanaient, disait-il, d'une ambassade et où l'on m'attribuait des propos en partie exacts, en partie inexacts. « C'est très exagéré tout cela, dis-je. Mais, êtes-vous sûr de l'authenticité de ces papiers ? » — « Non, pas tout à fait », fut la réponse Et, comme je souriais, le ministre reprit : « Oh ! il n'y a qu'une chose importante dans ces memoranda, c'est la dernière phrase de l'un d'entre eux qui indique que vous ne voulez pas qu'on tienne au courant M. Cambon. » — « C'est absurde, repris-je, je n'ai recueilli et je ne pouvais recueillir des informations que pour l'ambassadeur auquel je les fais porter par un de mes chefs de cabinet. »

Je fournissais ainsi à M. de Selves, sans souligner la faiblesse et l'anomalie de sa situation, l'occasion d'une explication qu'il aurait dû être

d'autant plus empressé à saisir qu'il savait les relations tendues de son entourage et de l'ambassadeur. Mais sans doute ne se souciait-il pas que ces dissentiments, *qu'il eût été de son devoir de prévenir*, fussent exposés et discutés. Et puis, l'incident était alors — manifestement à ses yeux comme aux miens — sans aucune importance. Il n'insista pas et ni à ce moment, ni durant les longs mois que dura la négociation, il n'engagea aucune conversation sur ce sujet. Bien plus, jamais il ne me demanda le moindre éclaircissement que j'aurais été le premier à lui fournir, que je lui aurais au besoin offert de développer en Conseil des Ministres si j'avais pu supposer qu'il y eût sur mon action, sur mon rôle, sur mes prérogatives, sur quelque matière que ce fût, l'ombre d'un dissentiment entre mon collaborateur et moi. J'avais d'autant moins lieu de penser qu'il existait sur ce point ou sur tout autre un désaccord entre nous que, tous les jours pour ainsi dire jusques et audelà de la signature du traité, nous nous entretînmes de la question du Maroc et que nos conversations se poursuivirent sur le ton le plus cordial, je dirai le plus amical. Jamais une récrimination, jamais une observation, jamais une question ! Les célèbres « verts » autour desquels on mènera tant

de bruit plus tard, seront considérés comme des demi-faux, en tous cas comme des documents suspects et parfaitement insignifiants jusqu'au jour où l'on pensera qu'ils peuvent servir pour organiser une campagne d'insinuations et de calomnies qui doit entraîner ma chute. Alors on les promènera dans des salles de rédaction, alors on les montrera à des hommes politiques *dont aucun ne m'informera*, dont certains conseilleront, ont-ils dit, une explication loyale en Conseil des Ministres, dont d'autres se réjouiront à la pensée que se prépare une de ces savoureuses crises ministérielles analogues à celles qui atteignirent jadis ceux qui ajoutèrent au patrimoine de la France. Naturellement le ministre qui est l'instrument de son entourage et le jouet d'hommes politiques se gardera de soumettre la question au Conseil des Ministres : on sait trop bien autour de lui que s'écroulerait en quelques instants le château de cartes de racontars et de mensonges que l'on a péniblement édifié. On guettera donc l'occasion propice de faire un éclat dans l'ombre d'une commission où se sont donné rendez-vous les hommes dont la complicité tacite ou avouée est acquise. Quand, à la suite de cette sortie inattendue pour moi, j'inviterai le ministre des Affaires Étrangères

à produire ses griefs devant tout le gouvernement, il se dérobera, il répondra par une lettre de démission. Certaines défections ne me permettront pas de reformer sur le champ mon ministère. D'autres appréhensions plus graves qui pèseront sur mon esprit me conduiront à la retraite et au silence. Les habituels démolisseurs des ministères de politique mesurée auront obtenu le résultat qu'ils cherchaient. Peu importe ! J'aurai, moi, accompli mon œuvre, et, avant d'en reprendre le récit, je ne laisserai pas échapper, j'imagine, une parole trop amère en disant que les auteurs directs de ces agissements aussi bien que les personnages consulaires qui s'y sont associés n'ont droit qu'au dédain de l'oubli.

La conversation traînait à Berlin ou plutôt on y jouait au jeu des propos interrompus lorsque parvinrent à M. Cambon les renseignements que j'avais recueillis, lorsqu'en même temps lui fut envoyé pour l'informer et le conseiller un fonctionnaire des plus distingués du ministère des Colonies, M. Van Vollenhoven, lorsqu'enfin se produisit subitement un incident inattendu. Le 1er août M. de Kiderlen formule à peu près les pro-

positions que M. de Lancken m'a fait soumettre. M. Cambon n'en est pas surpris ; il les attend, mais il se garde de donner une réponse quelconque. Ainsi qu'il l'a dit, il ne considère à juste titre les papiers que je lui ai fait tenir que comme de simples éléments d'information, il amène seulement le secrétaire d'Etat à exposer que ce que l'Allemagne désire avant tout c'est avoir un accès territorial au fleuve Congo « et que cette question est le point essentiel de la transaction. » L'ambassadeur avise alors Paris et voici que tout à coup lui parvient le 2 août un télégramme du ministère des Affaires Etrangères, un peu ambigü sans doute mais d'où l'on doit déduire et d'où M. Cambon déduit immédiatement que le Quai d'Orsay consent l'accès territorial au fleuve Congo demandé par le gouvernement impérial (voir dépêche 483). L'ambassadeur me fait part de cette grande nouvelle en une lettre du 2 août qui commence ainsi : « Je viens de recevoir deux télégrammes qui m'autorisent à consentir aux Allemands un accès territorial au fleuve Congo. Le nœud de l'affaire, d'après ce que j'ai pu juger, était là : elle est donc nouée et j'avoue que, quelle que soit l'importance des possessions du centre africain, elles n'ont pas pour nous le caractère vital que présente

la solution marocaine d'où dépend notre situation méditerranéenne. »

Je suis fort surpris en apprenant cette brusque évolution. Nous serons peut-être forcés d'accorder aux Allemands l'accès du fleuve Congo qu'ils demandent. Mais il ne faudra le consentir que lorsque nous serons assurés de ne pouvoir faire autrement. Dans tous les cas, il n'appartient pas au Quai d'Orsay de faire un tel sacrifice qui implique une coupure entre nos possessions du nord et du sud du Congo sans avoir pris l'agrément du Conseil des Ministres. Je fais venir M. de Selves qui proteste, qui affirme qu'on ne l'a pas compris. qui télégraphie en conséquence à M. Cambon (dépêche 486). L'ambassadeur réplique (dépêche 487) en montrant qu'il a donné à un télégramme obscur la seule interprétation qui le rende intelligible J'indique alors à M. de Selves qui en tient compte — je m'empresse de le reconnaître — dans sa dépêche 488 du 4 août que, d'une part, nous ne pouvons considérer les cessions de territoires un peu étendues qu'il paraît avoir envisagées que si l'Allemagne nous abandonne le Togo, surtout qu'aucunes instructions définitives ne peuvent être adressées à notre ambassadeur avant que le Conseil des Ministres en ait délibéré. Les choses me

paraissent ainsi à peu près remises au point. On m'informe en même temps qu'il y a détente entre Paris et Berlin. Je puis m'éloigner pour une courte absence.

Mais peu de jours après mon départ la situation s'aggrave à nouveau et paraît devenir délicate. M. Malvy, mon sous-secrétaire d'Etat, me fait parvenir un document sur la nature duquel je ne saurais m'étendre mais dont l'authenticité est indiscutable et d'où il résulte que M. de Kiderlen déclare *dans ses conversations avec les ambassadeurs de certaines puissances accrédités à Berlin* que l'attitude de la France rend la guerre presqu'inévitable, que, en tous cas, la situation ne peut demeurer longtemps stationnaire, qu'elle devra se résoudre à bref délai par la paix ou la guerre, mais qu'il n'a pas, lui, secrétaire d'Etat, beaucoup de confiance dans la première solution, malgré l'esprit de conciliation dont il prétend être animé.

Il est possible que les propos de M. de Kiderlen, s'ils ont été exactement rapportés comme j'ai tout lieu de le croire, soient empreints d'une exagération voulue. On cherche peut-être à nous effrayer. J'aperçois néanmoins que le secrétaire d'Etat a quelque raison de dire que la situation ne

peut rester longtemps stationnaire et que ce sera à bref délai la paix ou la guerre. Nous sommes sur le bord du fossé.

Quelques jours après cette communication me parviennent deux lettres du ministre des Affaires Etrangères avec lequel je corresponds et qui m'écrit dans la forme la plus déférente et la plus amicale, j'allais dire la plus affectueuse. La première contient un post-scriptum m'annonçant qu'on étudie à Berlin la préparation éventuelle d'un débarquement à Agadir. La seconde datée du même jour 13 août donne des détails complémentaires. Les Allemands s'agiteraient dans la région d'Agadir, y organiseraient un soulèvement des tribus. Mon collaborateur émet la crainte tout à fait fondée que, de même qu'on nous a annoncé le départ d'un bateau pour Agadir sous le prétexte d'un mouvement dans les tribus avoisinantes, on ne nous annonce bientôt un débarquement de troupes sous le prétexte d'une agitation qu'on aurait eu soin de créer à l'avance.

Je partage, comme je l'ai dit, ces appréhensions. Depuis longtemps je redoute une offensive ou du moins une action allemande dans le Sous que je sais parcouru par des explorateurs d'Outre-Rhin. Mais ces éventualités, menaçantes hier

comme aujourd'hui, ne doivent pas nous faire perdre notre sang-froid. Le ministre des Affaires Etrangères ne me paraît pas le conserver quand, dans la même lettre, il m'annonce son intention de convoquer, *sans avoir qualité à cet effet*, les chefs d'Etat-Major de la Guerre et de la Marine, et quand il ajoute « qu'une faute a été commise en n'envoyant pas un bateau à Agadir, qu'il faut éviter de la renouveler. » Qu'est-ce à dire ? Songe-t-on dans l'entourage du ministre à prendre une revanche ? On n'a pas réussi au commencement de juillet à envoyer malgré moi un navire de guerre dans le sud du Maroc. Veut-on, en mon absence, créer un incident dont j'entrevois les graves conséquences ? Je suis d'autant moins résolu à laisser faire, que, depuis un mois et demi, j'ai longuement examiné la situation, que j'ai mesuré quels périls un conflit comportait pour la France. Je donne donc les ordres nécessaires pour que la convocation, inadmissible à tous les points de vue, des chefs d'Etat-Major dans le cabinet du ministre des Affaires Etrangères qui veut excéder ses attributions, n'ait pas lieu et je me prépare à revenir à Paris.

J'y serais retourné dès le 14 août si ne m'était annoncée pour le 15 la visite de M. Van Vollenho-

ven, le chef de cabinet du ministre des Colonies dont j'ai dit la haute valeur, dont j'ajouterai que la pondération de son esprit, la sûreté de son jugement m'inspirent la plus grande confiance. J'ai exposé qu'il fut envoyé à Berlin à la fin de juillet ; il en est revenu le 5 août apportant l'impression que la négociation prenait une tournure heureuse. J'entends un tout autre langage le 15 août : « Quand je suis arrivé à Berlin, me dit M. Van Vollenhoven, dont je crois reproduire exactement les paroles, j'ai trouvé M. Cambon dans un état de nervosité aisément explicable : depuis le début des négociations il n'avait que des instructions insuffisantes et, qui pis est, contradictoires. Les directions un peu plus nettes que je lui apportai, la collaboration que je lui donnai, les télégrammes inattendus du Quai d'Orsay relatifs à l'accès au Congo lui permirent d'éclaircir la situation, et, quand je quittai Berlin, nos affaires paraissaient en bonne voie. Mais, depuis, tout se gâte ; aux Colonies nous nous demandons ce que veut le Quai d'Orsay. Nous sommes désorientés par de continuelles tergiversations. J'ai mission de vous le dire ; j'ai mission de vous demander vos instructions ; j'ai surtout mission de vous exposer qu'il

est indispensable et urgent que vous preniez vous-même la direction des négociations. »

Le langage qui m'était tenu et qui s'accordait avec ce que venaient de dire ou de me faire dire certains de mes collaborateurs du gouvernement qui se montraient fort émus de l'attitude du Quai d'Orsay, des propos qu'on y tenait, eût suffi à emporter mes dernières hésitations. Il n'était que trop clair qu'autour du ministre des Affaires Etrangères les velléités belliqueuses alternaient avec les concessions excessives ; on était empêtré dans la mégalomanie et la versatilité ; on nous acheminait vers une de ces situations qui ne peuvent se dénouer que par une guerre ou par une capitulation. Si la situation générale de notre pays et de ses alliances déterminait le gouvernement, quand il serait informé, à s'écarter de la première solution, il nous faudrait supporter la seconde, subir une humiliation analogue à celle que nous avions éprouvée en 1905, accepter peut-être une internationalisation du Maroc, peut-être un partage avec l'Allemagne. On s'apprêtait à nous faire perdre le Maroc comme jadis on nous fit perdre l'Egypte.

Le 17 août je rentre à Paris !

La Négociation. — Ses Débuts.
La Crise financière. — Le Maroc.
Le Congo.

« C'est en présence du résultat nul de sept semaines d'efforts que le gouvernement français décida de prendre sous son contrôle immédiat et direct la suite des négociations », a écrit M. André Tardieu dans *Le Mystère d'Agadir*. La phrase a besoin d'être complétée. Sept semaines d'efforts n'avaient pas seulement abouti au néant, elles avaient déterminé une situation dont le gouvernement seul, par une action énergique, pouvait prévenir les dangers.

Après des conversations préliminaires avec presque tous les ministres, après avoir invité le ministre des Affaires Etrangères à préparer, en faisant litière de tous les pourparlers antérieurs, incertains et vacillants, un texte complet d'accord, je convoquai dans mon appartement particulier

le 22 août la plupart des membres du gouvernement, M. Paul Cambon, M. Jules Cambon, M. Barrère ambassadeur en Italie pour délibérer sur les propositions du ministre des Affaires Etrangères. La réunion se prolongea pendant de longues heures. L'accord relatif au Maroc fut examiné, article par article, ligne par ligne, presque mot par mot. Les articles les plus vivement discutés furent ceux qui avaient trait à la suppression des capitulations et à l'abrogation du régime des protégés dans l'Empire chérifien. Les ambassadeurs à Londres et à Berlin déclaraient que c'était trop exiger de l'Allemagne et des puissances co-signataires de l'acte d'Algésiras que de leur demander de consentir « hic et nunc » à la disparition d'un état de choses qui existe encore dans tout l'Empire ottoman même dans l'Egypte soumise à la domination anglaise. M. Paul Cambon qui organisa la Tunisie au lendemain de l'occupation remarquait, avec force, que nous ne pouvions prétendre parcourir en un acte, signé avant même que notre protectorat ne fût institué au Maroc, tout le chemin que, en Tunisie, il nous fallut de longues années de négociations diplomatiques pour accomplir. Il précisait que le traité du Bardo qui établit notre protectorat sur la Régence Beylicale spécifiait seule-

ment des droits généraux pour la France et que ce n'est que au fur et à mesure que notre domination s'affermit que nous obtînmes des différentes puissances l'abandon des capitulations et du régime des protégés. Quinze années s'écoulèrent avant que l'Italie y souscrivît. A ces arguments, le ministre des Affaires Etrangères répondait que la comparaison que l'on établissait ainsi n'était pas rigoureuse, que nous avions occupé Tunis au lendemain du Congrès de Berlin à la suite d'une semi-entente entre les grandes puissances mais sans faire de concessions précises, que, au contraire, pour acquérir le [illegible] il nous avait fallu consentir [illegible] ces abandons de droit, il nous faudrait aujourd'hui céder des territoires, que nous avions donc le droit et le devoir d'exiger dans l'Empire chérifien la complète liberté d'action que nous n'avions pu acquérir que pas à pas dans la Régence. J'ai eu et j'aurai trop souvent l'occasion de relever les erreurs de M. de Selves ou plutôt de son entourage dont je ne cesserai de répéter que le ministre avait le tort de subir aveuglément les directions pour ne pas apporter un empressement par[illegible] que dans l'espèce il avait raison. Le Conseil l'autorisa à insérer dans le projet d'accord les articles qu'il ré-

clamait mais, impressionné par l'avis des ambassadeurs, il décida que nous y renoncerions si nous nous heurtions à une trop énergique résistance de l'Allemagne ou à des réserves trop accentuées de l'Angleterre.

Une fois adopté le texte de l'accord marocain, on passa à l'examen des échanges de territoires. Sur ce point le ministre des Affaires Etrangères apportait des propositions fermes qu'il avait concertées avec le ministre des Colonies et dont je n'eus connaissance qu'en même temps que mes autres collègues. Dans leurs grandes lignes les cessions envisagées correspondaient à celles qui furent finalement consenties, mais elles étaient plus larges. Elles présentaient le grave inconvénient d'impliquer une coupure dans nos possessions de l'Afrique Equatoriale. Sur une étendue de plusieurs centaines de kilomètres le long du fleuve Oubanghi la colonie allemande prolongée devait séparer le nord et le sud du Congo français. Il est bien vrai que, durant les pourparlers préliminaires en juillet et en août, la cession des terres situées entre la Sangha et l'Oubanghi avait été *considérée*, mais il devait y avoir une contrepartie à cet abandon : l'attribution par l'Allemagne à la France de la très belle colonie du Togo en plus du

Bec de Canard. Or, dans son projet d'échange, le ministre des Affaires Etrangères ne demandait que le Bec de Canard, rien du côté du Togoland si ce n'est une rectification de frontière « de minime importance », suivant ses propres expressions, « conforme à celle qui avait été réclamée de *l'Allemagne sans compensations* durant les conférences de l'hiver 1910-1911 (voir dépêche 520). » On renonçait ainsi à exiger l'apport qui pouvait justifier un sacrifice, plus apparent que réel, je le veux bien, très frappant néanmoins sur la carte ; on était en deçà des conditions que j'avais prié M. de Selves de spécifier au commencement du mois d'août quand il eut accordé l'accès territorial au fleuve Congo. Aussi comprendra-t-on que les ministres présents éprouvèrent quelque hésitation à souscrire à ces propositions. Le Maroc était cependant d'un tel prix pour la France qu'ils acceptèrent mais à la condition formelle que les cessions ou les échanges ne seraient envisagés qu'autant que le nouveau statut de l'Empire chérifien que nous proposions serait absolument et complètement admis.

Les textes arrêtés le 22 août furent soumis le 24 août à l'approbation du Conseil des Ministres réuni à Rambouillet. Aucune difficulté ne s'éleva M. le Président de la République tint à recueillir

du ministre des Colonies l'assurance que les cessions proposées n'amputaient pas notre empire colonial. M. Lebrun qui, au cours de toutes les négociations, fit preuve non seulement de remarquables qualités d'intelligence, mais d'une droiture, d'une rectitude parfaites répondit par l'affirmative. « C'est fort peu de chose », dit-il en propres termes.

Ainsi fut mis sur pied un projet d'instrument diplomatique qui contenait sous la forme la plus nette l'affirmation du protectorat de la France sur le Maroc. Il ne restait qu'à la faire accepter à Berlin. Il ne semblait pas à ce moment que ce fût aisé.

Que voulait l'Allemagne ? Je ne cessais de me poser la question et de me demander si, sous le couvert d'une négociation congolaise elle ne cherchait pas une part du Maroc. Divers faits accentuaient mes préoccupations antérieures. J'apprenais que les prétendus explorateurs allemands dont j'ai dit la présence dans l'hinterland d'Agadir et de Mogador nouaient des ententes avec les chefs de tribus, affirmaient aux indigènes qu'ils n'avaient rien à attendre de la France, tout de l'Allemagne qui bientôt aurait la région sous son contrôle. Ce langage s'accordait trop bien avec certains plans avoués en Allemagne pour qu'il fût

possible de l'attribuer uniquement à un excès de zèle de subalternes trop diligents. A ce moment même paraissaient de l'autre côté du Rhin des brochures qui, sans doute, exprimaient les désirs excessifs des pangermanistes mais dont il apparaissait en même temps, rien qu'à lire les éloges distribués à M. de Kiderlen et à sa politique de « la main ferme », que le gouvernement n'était pas défavorable à leur publication. On me signala notamment une brochure intitulée : *West Marokko Deutsch* (l'Ouest du Maroc à l'Allemagne) qui, publiée dans le courant d'août, avait été tirée et vendue en quelques jours à plus de 80 mille exemplaires. Il y était affirmé de la façon la plus nette que « *toutes compensations territoriales en dehors du Maroc étaient inacceptables* », que l'Allemagne devait avoir sa part de l'Empire chérifien et que cette part impliquait au minimum le versant atlantique du Maroc depuis le cap Juby jusqu'à Casablanca. Encore disait-on que ce serait là concessions insuffisantes, que tout le littoral et son hinterland y compris Méquinez, y compris Marakech, devait revenir à l'Empire germanique. Il ne s'agissait pas sans doute de prendre trop au sérieux ces plans de nationalistes exaltés mais il fallait retenir que, s'accordant avec le ton d'une partie de la

presse allemande, ils paraissaient déployés dans le but d'exciter les esprits et de les préparer à d'audacieuses entreprises. Ils étaient, à tout le moins, un moyen de chantage.

Le langage de M. Cambon, au cours des nombreux entretiens que j'eus avec lui durant cette fin de mois d'août, n'était pas de nature à écarter mes appréhensions. L'ambassadeur se montrait fort pessimiste. Il se plaignait d'abord très vivement de n'être pas secondé, d'être même contrecarré à Paris. Il ajoutait, ce qui était encore plus inquiétant, qu'il ne pourrait aboutir dans la négociation, que l'Allemagne ne se contenterait en aucun cas des concessions territoriales qu'on lui offrait. J'étais cependant fermement résolu à ne pas aller au-delà ; je le dis à l'ambassadeur et après son départ qui eut lieu le 30 août, je tins à le lui écrire ; je voulus lui donner dans la même lettre qui porte la date du 3 septembre, et que je fis remettre à M. Cambon par notre attaché militaire le colonel Pellé, l'assurance qu'il avait mon entier appui. J'extrais de ma lettre du 3 septembre les passages suivants : « Je suis assuré que, quand vous serez tout à fait rétabli (M. Cambon venait d'être légèrement souffrant), vous apercevrez que, les deux plateaux de la balance sont chargés de poids équi-

valents et que vous pouvez tranquillement *parler haut et ferme.*

« Dans un des plateaux l'Allemagne doit mettre sa part de propriété du Maroc sans restrictions ni réserves (vous savez mon intransigeance à ce point de vue). Elle doit y ajouter le Bec de Canard et une portion, aussi importante que possible, du Togoland (1). »

« Dans l'autre plateau nous plaçons une part importante du Congo. Après mûre réflexion, je juge impossible de l'étendre au sud. Déjà on crie beaucoup chez nous contre la rupture de communications entre le nord et le sud du Congo. Je ne tiens, bien entendu, nul compte des criailleries des panfrançais, des intransigeants du « colonialisme » ou du nationalisme, mais je ne puis pas ne pas être frappé par les réflexions que formulent, par écrit ou de vive voix, nombre de gens mesurés. Deux faits frappent l'opinion : l'étendue qu'on exagère — car heureusement les précisions font défaut — des cessions territoriales, et surtout la coupure entre nos possessions du nord et du sud du Congo. Je suis néanmoins assuré de pouvoir

(1) Jusqu'à la fin des négociations, je ne cesserai de réclamer le Togoland.

tenir sur ce que nous avons consenti, mais je ne pense pas qu'il me soit possible de faire des concessions supplémentaires. Je serais d'autant moins à même de me défendre que — permettez-moi de vous le rappeler — M. de L. m'a fait offrir le 27 juillet la tractation suivante : une cession de territoires limités au sud par l'Alima et au nord par une ligne allant de Bangui à la frontière du Cameroun contre le Bec de Canard et une large part du Togo. Aujourd'hui l'Allemagne prétend retirer le Togo et étendre de beaucoup nos cessions territoriales au nord. Comment pourrais-je expliquer que j'accepte au commencement de septembre de céder beaucoup plus qu'on ne me demandait à la fin de juillet (1) ?

« Je serais désolé qu'il y eût rupture mais, vraiment, je ne puis souscrire à des exigences grandissantes et excessives et il me faut vous prier de vous mouvoir dans les propositions auxquelles le Conseil des Ministres a donné son adhésion.

« Parlez donc, mon cher ambassadeur, comme

(1) Comme on le voit par ce passage de ma lettre, les informations, les conversations, les négociations officieuses (peu importent les termes), secondèrent le travail de notre diplomatie, bien loin de lui nuire.

je vous le demande. Vous avez — je tiens à vous le dire — la pleine confiance du gouvernement de la République et particulièrement la mienne. Vous pouvez être assuré que vous serez soutenu à fond et, à l'avance, je vous remercie du courage que vous avez déjà apporté et que vous apporterez pour mener à bonne fin une œuvre particulièrement délicate et difficile. »

M. Cambon me répondait immédiatement en me « remerciant mille fois de la lettre envoyée par le colonel Pellé ». « Vos encouragements, écrivait-il, sont pour moi une grande force et un grand appui : ils me permettent de *parler ferme*, et c'est un vrai plaisir d'être soutenu quand on est dans la bataille et *qu'on sent derrière soi certaines gens qui souhaitent qu'on la perde...* »

Tout se trouvait ainsi remis au point. Il y avait lieu d'espérer que les rivalités de personnes et de tendances, que, mieux que tout ce que j'ai pu dire, ces fragments de correspondance feront éclater aux yeux, ne paralyseraient pas notre action. La négociation utile, décisive s'engageait dans de bonnes conditions. Mais, encore une fois, allions-nous aboutir ?

Nous réussîmes pleinement à faire prévaloir les droits et les intérêts de la France au Maroc. Pendant plus d'un mois nous disputâmes pied à pied avec l'Allemagne. Toutes les dépêches de Berlin furent successivement soumises au Conseil des Ministres ; toutes les réponses à faire furent délibérées en Conseil. C'est le gouvernement tout entier qui négocia en laissant à l'arrière-plan les bureaux du Quai d'Orsay. Je me suis laissé dire qu'on lui en avait quelque peu voulu.

L'Allemagne commença par opposer à nos propositions un contre-projet insoutenable où elle prétendait retenir une partie des avantages économiques de l'accord de 1909. Elle dut abandonner cette position. La Chancellerie se replia sur des amendements plus réfléchis qu'elle défendit avec décision et habileté. Les objections qu'elle fit, les modifications qu'elle proposa se référèrent en premier lieu aux articles qui établissaient le protectorat, en second lieu à la suppression des capitulations et du régime des protégés, en troisième lieu aux dispositions économiques.

L'esprit d'équité m'oblige à reconnaître que les difficultés soulevées par le gouvernement impérial en ce qui concerne le protectorat ne furent pas pressantes et qu'on en fit rapidement le sacrifice.

La lutte fut plus ardente pour les capitulations et le régime des protégés. Nous l'emportâmes cependant. La bataille se livra surtout sur le terrain économique. A force de patience et de tenacité nous obtînmes tout ce qui était essentiel en ne faisant que des concessions de détail, en n'abandonnant qu'une seule stipulation qui parût importante. Encore ne l'était-elle qu'en apparence ! Encore dans l'esprit de tous les membres du gouvernement, le sacrifice était-il consenti à l'avance !

Mais, avant de brièvement résumer la discussion qui se prolongea longtemps, je veux rechercher comment la Chancellerie qui n'avait pas reculé devant la perspective d'un conflit quand elle se décida au geste d'Agadir, qui envisageait encore dans le courant du mois d'août les solutions les plus graves, fut conduite à évoluer vers un dénouement pacifique, surtout comment elle accepta de renoncer définitivement à la fois au Maroc dont jusqu'au dernier moment elle entendit retenir une part à tout le moins sous forme d'appropriation économique et aussi à la possession qu'elle convoitait de la plus grande partie du Congo.

Quelque difficile qu'il soit de déterminer les mobiles toujours complexes des actions humaines, je crois ne pas trop m'avancer en disant que le

changement de front des dirigeants de l'Empire eut deux causes principales.

Dans le document secret que l'on me fit tenir dans le courant du mois d'août, il est écrit que M. de Kiderlen considère la guerre comme presqu'inévitable non parce que l'Allemagne attache un prix démesuré à la possession du Maroc mais parce qu'il lui paraît que la France veut atteindre l'honneur et le prestige de l'Empire allemand. Qu'est-ce à dire ? Quand on lit entre les lignes de ce memorandum, quand on le rapproche de memoranda ayant la même origine et qui me parvinrent ultérieurement, on aperçoit que le gouvernement impérial est désorienté par l'attitude du ministère des Affaires Etrangères de France dont il ne voit pas que les hésitations et les atermoiements expriment surtout de la faiblesse, dont il croit qu'ils expriment un parti-pris de ne pas négocier. Irrités par l'expédition de Fez coïncidant avec l'ajournement de l'affaire des chemins de fer les gouvernants de l'Empire ont marqué leur mécontentement par un violent coup de poing sur la table ! L'envoi d'un bateau à Agadir. Geste de provocation et de nervosité ! Faute diplomatique ! Ils ne peuvent s'en dégager que s'ils aboutissent à un accord avec la France. Au cas où la France

s'y refuserait, il leur faudrait ou subir une humiliation qu'ils n'accepteront sous aucune forme ou aller au conflit. On ne recule sans doute pas à Berlin devant la guerre, on l'a désirée au début comme en 1905, on la désire encore en des soubresauts de volonté, mais on n'en veut pas délibérément, résolument. Aussi, lorsque le Conseil des Ministres de la République prend la direction des négociations, lorsque, formulant des propositions nettes et fermes, il montre son intention de concilier les deux puissances, la Chancellerie se ravise-t-elle peu à peu. Elle entrevoit qu'elle pourra sortir de l'impasse où elle s'est maladroitement fourvoyée L'ardent désir qu'elle a d'une issue l'amène peu à peu à considérer comme secondaire la qualité de l'accord à intervenir. L'essentiel est d'aboutir Elle consentira donc des concessions qu'elle n'eût jamais faites si elle n'avait été à Agadir ! L'erreur qu'elle a commise à la fin de juin 1911 l'obligera à renoncer à ses prétentions excessives.

Peut-être cependant ne s'y serait-elle pas résolue s'il n'avait surgi à Berlin dans le courant de septembre 1911 une redoutable crise économique et financière. De fait, l'Allemagne, saisie des propositions du gouvernement français, leur oppose

le 7 septembre un contre-projet violent où elle entend conserver la main-mise sur une portion du Maroc. Quelques jours plus tard elle abandonne ces prétentions ; au commencement d'octobre elle s'est laissé déloger de presque toutes les positions qu'elle a prises. Pourquoi ? Parce qu une crise financière a éclaté en Allemagne, parce qu'elle menace de se propager et de s'étendre, parce qu'il n'est qu'un moyen de l'arrêter, c'est de rassurer l'opinion, parce qu'on ne peut le faire qu'en traitant avec la France dont les places sont préservées du contre-coup de la panique financière par les mesures de prudence que le gouvernement a prises.

Pourquoi cette crise soudaine ? Quelle était son origine, son étendue ? Je ne résumerai pas ce qu'on a dit bien des fois sur la structure économique de l'Allemagne, je ne répéterai pas après tant d'autres l'usage ou plutôt l'abus qu'on y faisait du crédit. Je me bornerai à noter qu'industriels, commerçants, même capitalistes vivaient des banques, engageant des affaires ou bien achetant des valeurs bien au-delà de leurs disponibilités grâce aux facilités que leur procuraient les instituts financiers. Que la confiance vienne à être at-

teinte, le crédit se ressère ; industriels, commerçants, capitalistes sont obligés de ralentir le mouvement de leurs affaires, même de réaliser. C'est la crise qui peut en quelques jours se développer si le gouvernement n'a pas pris les mesures utiles, *s'il n'est pas préparé*. En 1911 l'Allemagne n'était pas préparée financièrement !

Alors que le gouvernement français avait eu la précaution, *dès* le geste d'Agadir, de conseiller nettement aux banques la limitation des crédits, l'Empire allemand était, autant qu'il semble, demeuré insouciant. Il n'avait pas pris garde que, à l'époque, la banque germanique était très engagée en des opérations sur les places des Etats-Unis, que les marchés allemands se trouvaient ainsi mûrs pour une crise que le moindre incident pouvait faire éclater.

L'incident survint au commencement de septembre. On rapporte que, dans les derniers jours du mois d'août, comme on hésitait encore à Berlin sur le grand parti à prendre, on eut l'idée de convoquer à la Chancellerie quelques-uns des grands financiers allemands. On leur demanda, dit-on, s'ils pourraient, sans émettre un emprunt, approvisionner le Trésor des fonds nécessaires pour une

guerre qui ne devait durer plus de deux mois (1). Les financiers interrogés auraient répondu qu'il leur fallait réfléchir ; ils demandèrent 24 heures de délai. Le lendemain ils déclaraient impossible ou du moins très difficile à réaliser ce qu'on réclamait d'eux. Peut-être le récit n'est-il pas tout à fait exact, peut-être les choses ont-elles été exagérées, amplifiées. Il ne paraît pas douteux cependant qu'il y eut dans les bureaux de la Chancellerie impériale, même dans les cabinets ou les antichambres de très hauts personnages, des conversations orientées dans le sens le plus alarmant entre les grands financiers et les hauts fonctionnaires de l'Empire. On le sut rapidement au dehors ; je l'appris presqu'immédiatement. J'étais attentif depuis le début de la négociation diplomatique à l'état du marché de Berlin que je connaissais exactement, je crois. Je savais qu'une crise était dans l'air, je pressentais qu'elle surviendrait dès que la situation extérieure paraîtrait réellement inquiétante, qu'elle serait précipitée et aggravée par les retraits de fonds que les places étrangères pour-

(1) On pensait évidemment à Berlin que deux mois suffiraient pour avoir raison de la France dont on devait savoir qu'elle jouerait la partie seule sur terre tout au moins.

raient faire, à mon instigation peut-être, sur le marché de Berlin. Il advint ce que je prévoyais. Aussitôt après que me fut parvenue la nouvelle des entretiens à la Wilhemstrasse, des bruits alarmants filtrèrent, comme par hasard, dans les milieux financiers internationaux. La crise commença. La bourse de Berlin devint mauvaise ; dès le 4 septembre le cours de la rente allemande subissait une baisse accentuée, les actions des grandes banques perdaient 4, 6, 9 points, les valeurs industrielles 5, 6, 10, 20, 32 même 34 points. Plusieurs d'entre elles furent « barrées », c'est-à-dire ne portèrent pas de cours afin d'arrêter la baisse. En même temps les faillites survenaient nombreuses, les retraits des caisses d'épargne se multipliaient dans un véritable affolement, les liquidations en Bourse devenaient difficiles, les journaux allemands écrivirent « sinistres », cependant que le chèque sur Paris subissait une hausse significative indiquant d'importants retraits d'argent opérés pour le compte des banques françaises, surtout pour le compte de la Russie qui nous rendit service.

Ce fut, paraît-il, une stupeur dans les milieux gouvernementaux allemands. M. Cambon et notre attaché militaire, le colonel Pellé, en indiquent la portée et montrent le bénéfice qui nous en advint

dans des lettres écrites le 16 septembre. Le colonel Pellé dit au ministre de la Guerre : « Il est indubitable que ces nouvelles dispositions du gouvernement allemand (M. de Kiderlen jetait du lest) ont été préparées par les événements dont je vous parlais dans mes deux dernières lettres : la baisse de la Bourse, les paniques des caisses d'épargne (que la presse a plus d'une fois cachées ou fortement atténuées). Pour calmer l'émotion, le gouvernement allemand a *dû faire* dans la presse des déclarations rassurantes. » De son côté, M. Jules Cambon m'écrivait à la même date : « Je ne saurais vous peindre l'impression produite ici par la débâcle de la semaine dernière. Je crois qu'elle a été pour beaucoup dans le changement d'attitude du gouvernement allemand. M. de Kiderlen s'est aperçu que, quand il parlait de la guerre, il en déclarait une à laquelle il ne s'attendait pas. »

En ces quelques lignes l'ambassadeur résume exactement la situation. Le secrétaire d'État fut surpris en pleine discussion avec nous, alors qu'il se demandait s'il ne retiendrait pas une partie du Maroc, par une tourmente financière qui s'était amassée sans qu'il s'en doutât et qu'avaient précipitée des imprudences de langage commises par lui, autour de lui ou au-dessus de lui. Sans doute,

la crise se calma rapidement sans que, — je n'ai pas besoin de le dire — le marché de Paris fût venu en aide au marché de Berlin (1), mais les places allemandes restèrent sensibles pendant plusieurs semaines. Pour remettre au point l'économie de l'Empire, le gouvernement germanique fut obligé de constamment détendre non seulement par des communiqués rassurants, par des paroles, mais par des actes. Sa politique en septembre et même en octobre 1911 fut conditionnée par la situation financière du pays (2).

(1) La presse nationaliste fit à l'époque courir le bruit que les grandes sociétés de crédit françaises avaient mis à la disposition des places allemandes quelques centaines de millions pour leur permettre de se dégager. Je ne sais ce qui a pu donner naissance à cette fable ridicule dont le cours des changes, resté constamment défavorable au marché de Berlin pendant les mois de septembre et d'octobre, atteste l'absurdité. Les directeurs des sociétés de crédit m'ont adressé sur ce sujet des lettres de protestation véhémentes et superflues.

(2) Il était à craindre que, à raison de la solidarité des marchés et bien que la banque française avertie par le gouvernement eût limité ses engagements, la crise allemande n'eût une répercussion à Paris. A l'aide de diverses mesures, en obligeant notamment les sociétés de crédit à mettre trente millions à la disposition de la place, le ministre des Finances, après m'en avoir référé, prévint heureusement cette éventualité.

Le secrétaire d'Etat ne fit pas — nous l'avons dit — de sérieuses difficultés pour reconnaître notre protectorat au Maroc. Il admit même, que certaines lacunes qui s'étaient glissées dans les textes arrêtés par le ministre des Affaires Etrangères fussent réparées en cours de discussion. Sur un seul point il prétendit nous imposer une formule restrictive de nos droits : nous proposions que « la France pût procéder, après accord avec le gouvernement chérifien, à telles occupations militaires du territoire marocain qu'elle jugerait nécessaires. » L'Allemagne demanda que l'exercice de cette faculté fût subordonné à une « demande du Sultan » M. de Selves proposa au Conseil des Ministres d'adhérer à la formule. A la suite d'observations très justes présentées par M. Klotz, ministre des Finances, le Conseil maintint son texte que M. Jules Cambon fit aisément prévaloir, si bien que, en fin de compte, en ce qui concerne cette partie essentielle des négociations : le protectorat avec toutes ses conséquences, nous obtînmes tout ce que nous avions demandé.

La lutte diplomatique s'engagea, comme l'avaient prévu les ambassadeurs, sur la question de la suppression des tribunaux consulaires et du régime des protégés. Sur le premier point l'Allema-

gne admit la disparition dans l'avenir des juridictions consulaires au Maroc mais demanda qu'il fût créé en leur lieu et place des tribunaux analogues aux tribunaux mixtes d'Egypte, c'est-à-dire des organismes internationaux. Nous refusâmes d'entrer dans ces vues. Le secrétaire d'Etat ne s'obstina pas trop longtemps. Le 6 octobre nous avions pleine satisfaction. Plus délicate que la question des tribunaux consulaires fut celle du régime des protégés. L'Allemagne tenait absolument à conserver le droit d'accorder à des sujets marocains ce qu'on appelle des lettres de protection, c'est-à-dire des actes de demi-naturalisation qui ont pour effet de soustraire ceux qui en sont l'objet à la loi commune, et d'en faire des clients de la puissance protectrice. La France voulait la suppression d'un régime qui donnait lieu à des abus qu'elle jugeait inconciliables avec une administration régulière. M. de Kiderlen proposa un moyen terme : on supprimerait de suite les abus, on s'entendrait ultérieurement sur des modifications de principe au régime des protégés. Le ministre des Affaires Etrangères conseilla au gouvernement d'accepter cette transaction à laquelle on était péniblement parvenu le 7 octobre. Je m'y opposai en faisant observer qu'il eût mieux valu ne pas aborder la discussion que de nous contenter

d'un aussi médiocre avantage. Le Conseil des Ministres partagea mon opinion. Il fut convenu qu'on inviterait notre ambassadeur à un suprême effort. M. Cambon eut gain de cause le 8 octobre. Il fut spécifié dans la lettre explicative, qui a le même valeur que le traité, que l'Allemagne admettrait l'abrogation du régime des protégés quand la France le jugerait nécessaire.

Mais ce fut sur les questions économiques que porta le grand débat. Pour le résumer avec une suffisante clarté, il me faut, m'exposant peut-être à certaines redites, expliquer comment l'acte d'Algésiras avait réglé la matière, en quoi l'accord de 1909 qui ne concernait que la France et l'Allemagne avait innové au regard de ces seules puissances. Il me faut encore montrer ce qu'il nous était indispensable d'obtenir pour que notre protectorat ne fut pas limité à l'exercice de la souveraineté.

L'acte d'Algésiras avait posé le principe de l'égalité économique entre toutes les puissances. La formule très compréhensive doit être envisagée sous différents aspects. Egalité économique implique d'abord égalité douanière. Egalité économique peut encore impliquer égalité entre les diverses puissances pour la mise en œuvre des grands travaux et, en général, de toutes les entreprises publiques.

L'égalité douanière était inscrite en termes formels dans l'acte d'Algésiras ; il y était stipulé que toutes les marchandises importées au Maroc seraient soumises aux mêmes droits de douane, quelle que fût leur origine, que toutes les marchandises exportées seraient tarifées au même taux quelle que fût leur destination. Ce régime, le régime de « la porte ouverte » comme on l'a qualifié, est combattu avec véhémence par les outranciers du protectionnisme, mais il a la pleine approbation des économistes libéraux, il apparaît aux protectionnistes avisés comme utile, avantageux même, sans inconvénients en tous cas, quand il est appliqué dans des pays neufs. Nous n'exposerons pas les arguments des uns et des autres ; nous écarterons cette querelle de doctrine pour n'envisager que les réalités. Les réalités c'est que dans bon nombre de nos colonies africaines nous avions, en traitant avec l'Angleterre à diverses dates, concédé « la porte ouverte » pendant une période de trente années et que ls colonies de l'espèce comptent parmi les plus prospères de nos établissements. Les réalités c'est encore que, en 1904, M. Delcassé, négociant avec le gouvernement anglais, admit que le régime « de la porte ouverte » serait institué ou maintenu au Maroc pendant trente années. Impossible donc pour

nous de faire une opposition de principe au système d'égalité douanière que nos prédécesseurs ont volontairement accepté. Tout ce que nous pouvons demander c'est que l'acte d'Algésiras n'ayant spécifié aucun terme et ayant, par le fait même, abrogé, même au regard de l'Angleterre, la limitation de durée, le traité à intervenir reproduise la disposition de l'accord de 1904, qu'il soit écrit que le Maroc, c'est-à-dire la France puisque l'Empire chérifien devient un état protégé, pourra, après un délai de trente années, obtenir sa liberté de tarification douanière. Mais, d'une part, M. de Kiderlen qui avait d'abord paru enclin à cette concession que nous réclamons se reprend ; il y fait une opposition formelle ; d'autre part nos ambassadeurs nous informent que les puissances autres que l'Allemagne, même les puissances amies, auxquelles nous demanderons de contresigner le traité nouveau pour qu'il ait une pleine valeur, sont peu disposées à abandonner sans compensation d'aucune sorte un avantage économique dont l'acte d'Algésiras les a investies ! Force nous est donc de renoncer, comme nous l'avions prévu à l'avance, à une stipulation dont beaucoup pensent que son intérêt est illusoire et au sujet de laquelle M. Cambon me communique le 4 octobre, des idées fort justes dont la dernière

mérite de retenir particulièrement l'attention : « On s'applique, m'écrit-il faisant allusion à certaines critiques qui se faisaient jour dans la presse, à diminuer la valeur des droits que nous aurons au Maroc. On a soin de ne pas dire que l'acte d'Algésiras a fait tomber pour l'Angleterre la limitation qu'elle avait acceptée ; que les puissances signataires de cet acte, dont l'adhésion nous est nécessaire pour établir notre protectorat, ne nous le donneraient pas si nous limitions dans le temps l'égalité économique, et qu'en droit diplomatique les conventions perpétuelles *sont les seules qui puissent être dénoncées au moment opportun.* » Était-ce donc bien un sacrifice que nous consentions en renonçant à une disposition qui avait une valeur de forme et d'apparence non de fond ni de réalité ?

Mais là n'était pas la véritable question. L'égalité économique inscrite dans l'acte d'Algésiras était redoutable en ce sens qu'elle imposait le régime de l'adjudication pour toutes les entreprises publiques non seulement en ce qui touche la construction, mais encore en ce qui concerne l'exploitation S'agissait-il d'ouvrir un port, d'établir une ligne de chemin de fer ? Le Maghzen n'etait pas libre de concéder l'exploitation du port ou de la voie ferrée à qui bon lui convenait. Il devait ou bien exploiter

par ses propres moyens ou bien recourir à l'adjudication. En 1909, la France et l'Allemagne avaient cherché à éliminer à leur profit ces stipulations gênantes. Elles avaient prétendu y parvenir sous le couvert de formules vagues que chacune des deux puissances interprétait dans un sens différent. D'où le désaccord profond qui avait surgi. Il fallait tout d'abord exclure l'entente de 1909, écarter toutes les participations germaniques. Il fallait ensuite faire reconnaître au gouvernement chérifien, placé désormais sous notre protectorat, le droit de concéder librement les entreprises publiques à des tiers, lui permettre notamment d'instaurer des compagnies de chemins de fer, des sociétés d'exploitation pour les ports, les routes, les irrigations, etc., en dehors de toute adjudication.

La résistance à nos prétentions fut très vive. Répondant le 7 septembre par un contre-projet au projet d'accord que nous avions présenté, l'Allemagne entendait dépouiller le Sultan de ses droits de concession, de direction et de contrôle sur les grands services publics et mutiler ainsi notre protectorat. Dans l'article 7 du contre-projet les dirigeants de l'Empire ne se bornaient pas à disposer que la règle de l'adjudication serait strictement appliquée à la concession et à l'exploitation de toutes

les grandes entreprises, ils voulaient encore « que pour la nomination des fonctionnaires et ingénieurs auxquels serait confiée l'exploitation des grandes entreprises il serait tenu compte de la nationalité des constructeurs dans la proportion de leur participation. » Bien plus ! Dans une annexe au contre-projet l'Allemagne manifestait la volonté de régler, d'un commun accord avec nous, le programme de la construction des voies ferrées au Maroc et de se réserver dans toute une partie de l'Empire chérifien l'exploitation des lignes. Il était précisé que, au nord du fleuve Tensift, les Français proclamés adjudicataires de la construction et de l'exploitation des réseaux devraient rétrocéder trente pour cent de leur lot aux Allemands, que, au sud du fleuve Tensift, ils devraient abandonner soixante-dix pour cent à leurs concurrents d'Outre-Rhin. Ainsi, dans le nord seulement du Maroc, la prépondérance économique eût été reconnue à la France ; dans le sud, dans la région la plus productive comprenant le Sous et Agadir, elle eût été acquise à l'Allemagne. La Chancellerie suivait ses desseins, elle entendait toujours posséder en fait le sud de l'Empire chérifien, la région délimitée par la brochure pangermaniste que nous avons résumée.

Quand le gouvernement français eut connais-

sance du contre-projet du 7 septembre, il crut qu'il était à la veille de la rupture des pourparlers ; il ne décida pas moins à l'unanimité de répondre par une fin de non-recevoir absolue aux demandes allemandes. M. Cambon eut mission de la notifier. Fort heureusement les instructions du gouvernement lui parvinrent au moment où se déroulait la crise financière M. de Kiderlen céda. Le 19 septembre, notre ambassadeur télégraphiait (dépêche 520) : « Le gouvernement allemand renonce à toute participation à l'exploitation des grandes entreprises publiques. » Presque en même temps on acceptait nos textes spécifiant que le Sultan aurait « le droit de concéder librement à des tiers ». Nous avions tout ce à quoi nous pouvions prétendre.

Les points essentiels étant acquis à notre avantage, il semblait que tout fût fini. Le secrétaire d'État nous accabla cependant d'une pluie de demandes de détail dont les unes purent être acceptées sans que leur utilité fût bien évidente, dont les autres furent discutées. Le ministre réclama que l'on affirmât dans le texte les droits de la Banque d'État au Maroc. Nous n'aurions pu y toucher en aucun cas. La mention que demandait notre interlocuteur était superflue mais il n'y avait pas d'inconvénient à l'écrire. Il n'y avait pas davantage

d'inconvénient, tout au contraire, à admettre que fissent partie de certains comités relatifs aux douanes ou aux adjudications des délégués de la Banque d'Etat qui devaient être les témoins impartiaux de la régulière observation des règles de l'égalité économique. Nous discutâmes de façon plus serrée deux autres demandes du secrétaire d'Etat relatives l'une à la liberté d'exportation des minerais de fer, l'autre à la faculté de construire des embranchements particuliers aux voies ferrées. Toutes deux étaient justifiées dans leur principe ; il nous fallut seulement mettre les textes au point. Nous les rédigeâmes de telle façon que les règles édictées fussent en harmonie avec notre législation générale en France.

Sur un seul point s'éleva une difficulté sérieuse. Le secrétaire d'Etat voulait que nous nous engagions à construire avant toutes autres lignes de chemin de fer la voie Tanger-Fez. Dès le mois de février 1911, M. Pichon avait accédé à cette demande, fort grave cependant comme nous l'avons dit, puisqu'elle avait pour but de nous enlever le droit de relier l'Algérie à l'Empire chérifien par le rail avant que la capitale du Maroc ne fut rattachée à Tanger et qu'ainsi le courant commercial se trouvait détourné de notre empire africain. Il fallait à

tout prix revenir sur cette concession. Malheureusement, le ministre des Affaires Etrangères, n'apercevant pas l'importance de la question, télégraphiait le 13 septembre à M. Cambon (dépêche 547) : « Nous admettons volontiers que le premier chemin de fer à construire au Maroc doit être celui de Tanger à Fez. » Je fus informé par une lettre personnelle de M. Cambon en date du 20 septembre de l'engagement que M. de Selves avait pris au nom du gouvernement qu'il n'avait pas consulté. J'évoquai la question au Conseil des Ministres. Tous mes collègues s'élevèrent contre une telle concession, M. Delcassé déclara que de toutes les demandes formulées ou à formuler par l'Allemagne c'était celle-là qu'il était le moins disposé à admettre. Il proposa lui-même la formule suivante : « La mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fez ne sera primée par la mise en adjudication des travaux d'aucun autre chemin de fer. » Ainsi plus de priorité au profit du Tanger-Fez ! Ce ne fut pas sans peine que M. Cambon fit prévaloir la rédaction de M. Delcassé.

Enfin nous aboutissons ! Lorsque les 11 et 14 octobre 1911, l'accord marocain et les lettres interprétatives sont paraphés à Berlin, nous avons obtenu tout ce que nous demandons en matière poli-

tique, administrative et judiciaire. Dans l'ordre économique nous n'avons consenti qu'une concession de quelque importance en accordant le maintien indéfini de l'égalité douanière. Une seule ombre au tableau : la forme qu'au cours de minutieuses discussions de détail a revêtu le traité. Il pèche par un excès de stipulations. Quand on le lit avec attention et bonne foi, on n'a pas de peine à apercevoir que toutes ces dispositions peuvent se résumer en une seule phrase : la France appliquera *loyalement* les règles de l'égalité économique qu'elle a acceptées. Mais, quand on a l'esprit prévenu, ou quand on est insuffisamment informé, les formules rébarbatives dont se hérissent certains articles impressionnent. « Pourquoi, disait quelque jour au cours des négociations M. Cambon à M. de Kiderlen, voulez-vous prendre tant de précautions vis-à-vis de nous ? Pourquoi nous ennuyez-vous en spécifiant à toutes les lignes de l'accord pour ainsi dire qu'il n'y aura pas d'inégalité ici, pas d'inégalité là ? » — « Je vais vous le dire franchement, répondait le secrétaire d'Etat. Si je m'étais décidé à laisser l'Angleterre occuper le Maroc — je n'y aurais jamais consenti pour bien des raisons, politiques et autres, mais enfin je puis former l'hypothèse — je n'aurais pas demandé la moindre garantie économique parce

que, dans les colonies anglaises, tout le monde peut travailler, mais, dans vos colonies, les Français eux-mêmes ne peuvent pas travailler. Il me faut donc multiplier les articles de précaution. » La boutade excessive de M. de Kiderlen n'était pas des plus rassurantes, d'autant qu'il était facile de retourner la comparaison du secrétaire d'Etat, d'observer que telles dispositions contractuelles ne comportent pas d'inconvénients quand elles sont insérées dans un traité passé avec une nation loyale et large dans ses vues comme l'Angleterre, qu'elles sont au contraire périlleuses quand elles interviennent dans un accord avec l'Allemagne dont la diplomatie est toujours pédante, hargneuse, et tatillonne, quand elle n'est pas de la plus cynique mauvaise foi. Je cherchais les moyens de donner à l'opinion publique française la garantie que certains des articles du traité ne seraient pas autant de nids à chicanes nouvelles et j'y réfléchissais quand me parvint une lettre de mon ami M. d'Estournelles de Constant suggérant l'idée que fût inscrit dans l'accord le recours obligatoire au Tribunal de La Haye en cas de difficultés d'interprétation. Je fis la proposition le 2 octobre au Conseil des Ministres qui l'accepta d'enthousiasme. Après quelques difficultés M. de Kiderlen s'y rallia. Il me parut qu'il comprenait et

partageait mon sentiment, qu'il voulait comme moi clore définitivement l'affaire du Maroc, éliminer la question du champ des controverses diplomatiques pouvant donner lieu à conflit.

Il fallait maintenant aborder la seconde partie de l'accord, parler échanges ou, pour ne pas ruser avec les mots, cessions de territoires. Je ne répéterai pas les raisons supérieures qui nous obligeaient à nous engager dans la voie où nous avions été précédés. Le gouvernement français avait pris parti à la fin du mois d'août dans les séances du Conseil que j'ai relatées quand il avait consenti à racheter notre liberté d'action au Maroc. Cette liberté d'action nous l'avions acquise au commencement d'octobre ; nous ne pouvions nous soustraire à l'obligation de payer la mainlevée des hypothèques *politiques et économiques que d'autres avaient consenties et que nous venions d'éteindre*. On se souvient que notre ambassadeur, au moment de regagner Berlin, craignait que nous n'offrions pas un prix suffisant. Nous parvînmes cependant non seulement à ne pas dépasser, mais à réduire les cessions que nous avions envisagées.

A ceux qui ont été ou qui sont tentés de trouver

que notre effort fut insuffisant, à ceux qui ont pensé ou qui pensent que nous aurions pu donner à l'Allemagne de moindres compensations, à ceux qui, allant encore plus loin, fermant volontairement ou inconsciemment les yeux à la lumière, furent prompts à affirmer que nous n'aurions pas dû abandonner une parcelle de terre française, je ne puis répondre par des arguments qui n'emportent ni l'évidence ni la conviction Je n'ai qu'un moyen décisif de faire mesurer l'étendue des difficultés auxquelles nous nous heurtâmes et la réalité des avantages que nous obtînmes : c'est de multiplier des extraits de la correspondance que j'échangeai avec notre ambassadeur et, par l'intermédiaire du ministre de la Guerre, avec notre attaché militaire à Berlin pendant les mois de septembre et d'octobre 1911.

Dès le 16 septembre, M. Cambon se montre ému du mouvement déchaîné dans une partie de la presse parisienne contre les cessions congolaises et il m'écrit : « Le chargé d'affaires de Russie qui nous montre beaucoup de sympathie ne laisse pas que d'être préoccupé des nouvelles qu'il reçoit tous les jours de Paris. Il lui a paru très à propos que nous nous montrions fermes comme nous l'avons fait, mais il craint que notre tempérament et surtout notre presse nous emportent à donner à notre attitude

une allure un peu trop belliqueuse. Je crois très utile de vous donner cette indication et elle correspond à ce que j'ai senti chez d'autres amis, à l'ambassade d'Angleterre... » Et, en post-scriptum l'ambassadeur répondant à une lettre de moi qu'il vient de recevoir ajoute : « Il me semble que, si l'opinion se monte, comme vous l'indiquez, en France, cela donne raison à ce que me disait le chargé d'affaires de Russie. Si l'opinion en France ne se meut plus que par l'amour-propre et n'a plus le sens du réel, nous sommes condamnés à faire de la politique à l'espagnole et par suite à avoir le sort de l'Espagne... Quant à ce que pensent les gens qui, à la suite de Madame de Brazza veulent sacrifier le Maroc à la mémoire de son mari ou aux intérêts de quelques compagnies, je crois qu'ils ne se rendent pas compte du véritable danger auquel ils exposent ceux qui céderaient à leur agitation. Je ne donne pas six mois, si nous perdons le Maroc (*car, cette occasion manquée, il sera internationalisé et à jamais perdu*) pour que l'opinion publique réveillée ne se rende compte de la perte irréparable qu'elle a faite. » Et M. Cambon conclut : « Pardonnez-moi de vous parler si librement, mais je considère que le moment est critique dans l'histoire

même de notre pays et pour son avenir méditerranéen. »

L'ambassadeur faisait allusion à l'une des causes de la campagne engagée dans la presse nationaliste : les intérêts de certaines sociétés congolaises qui appréhendaient que, si leurs territoires étaient transférés à l'Allemagne, elles perdissent une partie des facilités dont elles jouissaient (1). Mais le mouvement de presse avait d'autres origines. M. Cambon y fait une claire allusion dans une autre lettre du 20 septembre : « Il est impossible, dit-il, qu'il n'y ait pas, derrière toute cette agitation, des intérêts particuliers en éveil qui sacrifieraient sans sourciller tout l'avenir de la France à leur avantage personnel. Que ces gens-là parlent patriotisme, c'est curieux, mais malheureusement ils trouvent le terrain préparé par des journaux comme (ici le nom d'un grand journal parisien) qui ont été inspirés *on sait où* et qui ont poursuivi, depuis le début, l'échec de la négociation. Je ne puis croire cependant que, *si vous êtes obéi*, toute cette fumée ne se

(1) J'aurais pu faire tomber cette campagne si j'avais consenti, comme cela me fut suggéré, à faire racheter par l'Etat quelques-unes des concessions et à en accorder de nouvelles à certaines personnes. Mais je me refusai formellement à envisager ces... accommodements.

dissipe pas. » Plus librement s'exprimait quelqu'un qui touchait de très près M. Cambon en une lettre écrite le 21 septembre : « C'est beaucoup moins le Maroc et le Congo, dit M. de B., que la personne même de M. Caillaux à laquelle les crocodiles de la vie parlementaire font la guerre. On a senti en lui un homme de gouvernement et on redoute qu'il grandisse. M. Cambon n'est pas étonné de voir M. X. (un homme politique considérable) traiter M. Caillaux comme un simple Jules Ferry... Nous sommes également convaincus que le Président est trahi, que, tant que M. de Selves aura auprès de lui celui qui le dirige et qui dirige la presse, les mêmes tendances hostiles à votre politique se feront jour, et que ces gens sans responsabilités, qui, depuis trois mois, *font tout ce qu'ils peuvent pour amener un conflit*, font en ce moment feu des quatre pieds parce qu'ils sentent que *l'affaire va s'arranger.* » De fait, à ce moment, la mesure est comble. De tous côtés, il revient à moi et à mes collègues du gouvernement que la presse nationaliste est inspirée par le cabinet du ministre des Affaires Etrangères Une explication orageuse a lieu en Conseil de cabinet spécialement convoqué. M. de Selves promet de mieux surveiller son entourage... Le 23 septembre l'ambassadeur m'écrit : « Votre ac-

tion s'est évidemment fait sentir sur la presse de Paris car elle est devenue plus raisonnable. J'espère donc qu'en dehors de la presse nationaliste nous ne nous heurterons plus à trop de difficultés de ce côté-là. » *Pour le moment*, en effet, nous ne devions plus rencontrer « trop de difficultés de ce côté-là ».

Mais la principale, la grande difficulté subsistait : Pourrions nous traiter ? Et à quelles conditions ? Du côté de notre ambassadeur on n'hésite pas. On me dit, on me répète, qu'il faudra nous estimer trop heureux si l'Allemagne se contente des concessions que nous envisageons.

C'est le colonel Pellé qui écrit, dès le 20 septembre, au ministre de la Guerre : « La France, quoi qu'on en puisse dire peut-être au Quai d'Orsay, n'a fait que de minimes concessions sur son projet du Maroc. L'Allemagne abandonne la situation particulière qu'elle avait un instant demandée ; elle nous concède le contrôle politique, administratif, financier, la représentation diplomatique, l'occupation militaire, en définitive le protectorat. Il serait vraiment regrettable que, parvenue à ce point, l'affaire échouât et que nous manquions l'occasion de nous assurer le Maroc *pour des satisfactions d'opinion.* » A son tour, le 23 septembre,

M. Cambon note que, dans la presse française, on a beaucoup trop parlé de la réforme judiciaire et de la question des protégés. « Là encore, dit-il, vous avez été desservi dans votre œuvre par des gens qui évidemment seront déçus si vous réussissez, et qui, par des publications intempestives, cherchent à entraver votre liberté de mouvements », et il écrit les très intéressantes lignes qui suivent : « M. de Kiderlen me disait l'autre jour qu'à son sentiment on semblait à Paris avoir moins le souci des résultats tangibles à obtenir au Maroc que de l'échec public à infliger à l'Allemagne devant l'Europe. M. de Kiderlen se rend parfaitement compte qu'il a d'ores et déjà perdu la partie, mais il sera temps pour nous de triompher, si cela est nécessaire, quand nous aurons touché les enjeux. » Et, en venant aux cessions, l'ambassadeur s'exprime ainsi : « Je suis convaincu que, d'ici à quelques jours, M. de Kiderlen me rappellera que je lui ai déclaré de la part de mon gouvernement que nous serions d'autant plus larges au Congo que nous serions plus libres au Maroc. Il me semble que nous sommes en train d'obtenir à peu près tout le Maroc. Je sais combien vous aurez de peine à faire comprendre à Paris qu'il faut tenir parole, mais ce sera votre dernier effort... » A mesure que les heures

passent, l'ambassadeur est plus pressant. Il remarque le 29 septembre qu'une partie de l'opinion française paraît s'égarer : « Je ne vois pas, dit-il, un Français qui ne soit convaincu que l'Allemagne nous a donné son approbation quand nous avons été à Fez. Cela est faux : le ministère des Affaires Etrangères a dans ses cartons le rapport où je faisais part des conversations graves que j'ai eues à cet égard avec le chancelier. On a persuadé également au public que l'Angleterre nous suivrait jusqu'au bout quoi que nous fassions. *Et cela aussi est faux.* » Mais il ajoute que c'est là l'opinion d'une fraction de la bourgeoisie lectrice des journaux de droite, que le peuple, la masse démocratique, a plus de bon sens que les *oppositions de salon* et qu'elle ne mettra pas en comparaison la possession de territoires de l'Afrique centrale qui « *enrichissent quelques particuliers* » avec le contrôle d'un Empire qui domine la Méditerranée et l'Atlantique. Le 2 octobre notre attaché militaire traduisant les idées de l'ambassadeur écrit au ministre de la Guerre une longue lettre fort importante au point de vue diplomatique et militaire dont j'extrais de nombreux passages : « Dans la réalité, vous savez, Monsieur le Ministre, qu'après bien des tâtonnements et des lenteurs, l'accord, en ce qui concerne le Maroc, *est*

fait (bien entendu, si on veut à Paris qu'il soit fait). Le gouvernement Allemand, est arrivé à nous concéder ce que nous avons demandé. C'est en ce moment que des journaux français — dont certains reçoivent visiblement leurs renseignements à bonne source — partent en campagne pour que nous *retirions* les concessions consenties par nous au Congo. Et, il semble — autant qu'on en peut juger d'ici — qu'une bonne partie de l'opinion française (cette opinion qu' « *on a faite* » depuis des semaines) soit avec ces journaux. Si peu d'importance qu'ait à cet égard mon opinion personnelle, permettez-moi, Monsieur le Ministre de vous la donner franchement Si le Gouvernement français entre dans la voie qui lui est indiquée de restreindre ou de modifier notablement les offres qu'il a faites au Congo, l'accord est à l'eau.

« Nous (la France) sommes engagés vis-à-vis de l'Allemagne. Nous avons formulé, dans des conversations successives, les concessions territoriales que étions disposés à faire. L'ambassadeur a été autorisé par le ministre des Affaires Etrangères (1) à

(1) Le Conseil des Ministres avait — on s'en souvient — expressément spécifié que les offres de concessions ne devraient pas être produites avant que fût close la négociation marocaine.

communiquer « sans réticences » et il a communiqué effectivement à M. de Kiderlen une carte de ces concessions. Si nous revenons maintenant làdessus, quand l'Allemagne croit l'accord presque conclu, l'effet produit sera *déplorable*. Déjà, pour l'affaire de la Ngoko-Sangha, pour celle des chemins de fer marocains, nous nous sommes dérobés après que nos propositions avaient été acceptées. Si nous recommençons le même jeu cette fois, on ne doutera plus ici qu'il *ne soit impossible de traiter avec nous*.

« Il ne faut pas oublier non plus que M. de Kiderlen a posé l'accès au fleuve Congo (c'est-à-dire la « coupure » de notre colonie contre laquelle on proteste tant aujourd'hui en France) comme une *condition sine qua non* de l'accord.

« Enfin, si on change actuellement les bases du traité qu'on avait préparé, c'est toute une négociation nouvelle qui commence et qui ne peut manquer de durer des semaines. Pendant ce temps les parlements se réuniront dans les deux pays, les gouvernements devront répondre à des interpellations et les dernières chances s'évanouiront de faire prévaloir une solution moyenne entre les opinions publiques des deux pays.

« Cet échec satisfera peut-être en France *cer-*

tains personnages qui le préparent depuis le début mais il satisfera aussi en Allemagne beaucoup de gens qui regrettent vivement l'abandon du Maroc

« Nous aurons donc *perdu* le Maroc et il me semble que, si le gouvernement allemand publie les offres qu'il nous avait faites (et il est difficile que, d'une manière ou d'une autre, ces offres ne parviennent pas à la publicité) il sera difficile aussi à n'importe quel gouvernement français de se justifier de les avoir refusées.

« Que se passera-t-il ensuite ? Nous n'en savons rien... »

J'entends ce que l'on me dit, ce que l'on me répète à l'envi ; j'entends que, suivant une expression de M Cambon dans une lettre du 4 octobre, « il faut par dessus tout éviter que l'Allemagne puisse dire que nous avons été de mauvaise foi avec elle », j'entends que « c'est là un point capital pour nous maintenir les sympathies de l'Europe », mais j'aperçois aussi que, dans le mouvement d'opinion en France tout n'est pas injustifié. Sans doute, je sais les intrigues politiques qui se nouent et qui emporteront bientôt mon gouvernement, je sais d'où partent, où s'entrecroisent les fils de ces intrigues. Je ne serais pas informé que l'ambassadeur et son entourage m'auraient complètement

renseigné. Mais, en dehors de ces misères, en dehors des exagérations chauvines, en dehors du parti-pris nationaliste, je sens qu'il y a en France un état d'esprit que je ne puis considérer comme négligeable, je sens que bon nombre de gens pondérés, mesurés, trouvent que nous consentons un sacrifice excessif en abandonnant à l'Allemagne des territoires dont la cession aura pour résultat de séparer notre colonie du Congo du lac Tchad. Certes, ceux qui savent ce que sont ces pays sourient. Ils observent que les régions désertiques ou les vagues pâturages qui sont aux alentours du Tchad et dont la valeur est incertaine n'ont pas leur débouché naturel par notre colonie du Congo. Si ces terres pierreuses parcourues par des nomades ont un avenir, le mouvement commercial, au cas où il surviendrait, aura lieu non par la voie des fleuves Oubanghi et Congo, mais par le Niger et ses affluents ou encore par le Nil. Cela est tout à fait juste, mais combien sont informés de ces questions ! La presque universalité des Français ne sait de ces colonies lointaines que ce que l'on en lit sur les atlas géographiques. Voir disparaître de la carte de l'Afrique les couleurs françaises de l'étroit couloir qui s'étend entre la Sangha et l'Oubanghi par lequel on imagine communément que se re-

lient les colonies de l'Afrique Occidentale à celles de l'Afrique Equatoriale peut apparaître comme une déchéance. Ah ! si, dans l'autre plateau de la balance, il y avait le Togoland qui compléterait précieusement notre Ouest africain, la réponse serait facile ! Mais, du moment où on a renoncé à ce qui au commencement d'août m'apparaissait comme la condition de l'accès de l'Allemagne au Congo, la position est rendue plus délicate. Le mouvement d'opinion non contre le principe des cessions mais contre la coupure devient raisonnable, même légitime. En tous cas le devoir d'un homme de gouvernement qui doit avoir le souci des impressions et des apparences comme des réalités, qui doit ménager les susceptibilités d'opinion de son pays est d'en tenir compte.

Mais comment ? Une lettre écrite le 15 octobre par M. Cambon montre bien la difficulté : « En réalité, dit l'ambassadeur, on trouve qu'on nous a donné le Maroc bien au-delà de ce que nous en demandions à l'origine — et il faut bien avouer que, lorsqu'on met bout à bout le traité et les lettres interprétatives, nous avons tous les instruments du gouvernement en main, et qu'il appartiendra au savoir-faire de nos agents de nous débarrasser successivement des entraves économi-

ques qui nous sont encore imposées. Je parle ainsi parce que je dois tenir compte des préjugés de mon pays, mais un colonial anglais ne trouverait pas que la liberté peut être appelée une entrave.

« Ce qui rend la discussion des compensations territoriales très difficile c'est que, dans la première partie des négociations où j'ai discuté avec M. de Kiderlen, sur les instructions de Paris, en même temps que le Maroc, des concessions à faire au Congo, nous nous sommes heurtés sur la question de savoir où s'arrêteraient les frontières au nord et au sud, et si de ce dernier côté notamment ce serait la Sangha ou l'Alima qui les déterminerait, mais jamais nous n'avons jusqu'ici sérieusement disputé sur l'étendue des compensations en largeur. »

Tout cela est vrai et cependant il faut parvenir à éviter la coupure. Encore une fois comment faire ?

J'y songe depuis le milieu de septembre, depuis que j'ai vu que l'accord aboutirait. J'ai d'abord l'idée de demander à la Belgique de céder à bail à la France le long du fleuve Oubanghi une bande de territoire qui, bordant de l'autre côté du cours d'eau les parties à céder à l'Allemagne, supprimerait la solution de continuité. Mais je pré-

vois et je rencontre les résistances des coloniaux belges et au surplus l'expédient est médiocre. Il faut chercher autre chose.

Cependant le temps passe. Au commencement d'octobre l'accord est parfait en ce qui concerne le Maroc. Il faut statuer définitivement sur les cessions congolaises. A ces fins un Conseil de Cabinet est réuni le 10 octobre au matin place Beauvau. Le ministre des Affaires Etrangères expose la situation : il indique que nous ne pouvons songer à renier les engagements que nous avons pris il y a un mois et demi, que tout ce que nous pouvons faire est de réclamer le maintien de nos libres communications entre les territoires du Tchad et le Congo, qu'il est disposé à soutenir tout projet qui les assurera mais que, pour sa part, il croit que notre effort doit se borner à exiger la libre navigation sur le fleuve Oubanghi, à conserver les îles fort nombreuses qui parsèment ce grand cours d'eau, enfin à retenir quelques points d'atterrissement le long de la rive abandonnée aux Allemands. M. Lebrun, ministre des Colonies réplique. Il fait valoir que les Allemands ne nous ont pas accordé tout ce que nous demandions au Maroc, que nous avons par suite le droit de reprendre une part de ce que nous comptions céder. Il

demande donc que nous commencions par offrir à nos rivaux un ensemble de territoires qui ne touchent pas les fleuves Congo et Oubanghi. S'ils ne veulent pas souscrire à cette formule, comme cela est plus que probable, il propose qu'on leur concède des territoires impliquant une coupure moindre de moitié environ que celle qui est envisagée. Le ministre des Colonies soumet en conséquence un projet qui est médiocrement accueilli puisqu'il nous engage à livrer bataille pour une suppression partielle et, dès lors sans grand intérêt, de la coupure. M. de Selves déclare cependant qu'il procédera comme le suggère son collègue des Colonies, qu'il commencera par refuser tout accès au grand fleuve, qu'il se repliera ensuite sur le nouveau projet de M. Lebrun. Mais, ceci dit, il pose au Conseil des Ministres, comme il lui appartient, en fort bons termes d'ailleurs, la question définitive : « Si ces projets successifs ne peuvent prévaloir, le gouvernement n'est-il pas d'avis de traiter sur la base des concessions envisagées sous la seule réserve que la France conservera la liberté de navigation sur l'Oubanghi et les îles du fleuve ? » Après un échange d'observations au cours desquelles le ministre de la Guerre fait remarquer, avec quelque véhémence, que les cartes des aban-

dons projetés ont été placées sous les yeux de nos contradicteurs malgré la volonté du gouvernement, ce qui n'est pas contesté, on passe au vote. Interrogé par le Président du Conseil tous les ministres votent : Oui .. M. Delcassé résume l'opinion des membres du Cabinet en formulant la sienne : « Je ne prendrai pas, dit-il, la responsabilité et je ne suis pas d'avis de faire échouer l'accord de ce fait. » Je vote comme mes collègues mais, pas plus qu'eux, les décisions prises ne me satisfont entièrement.

Le Conseil finit de bonne heure. A midi je suis rentré chez moi dans mon appartement de la rue de la Boëtie où j'attends des renseignements sur l'état d'esprit à Berlin. Ces renseignements dont je veux taire encore les origines et la nature me parviennent en effet, et, bien que rien de précis ne me soit dit, je crois apercevoir que, si nous opposons à la Chancellerie un « non possumus » irréductible sur la question de la coupure, nous l'emporterons. Mon parti est pris. Je téléphone au ministre des Affaires Etrangères : « La dépêche renfermant les instructions du Conseil pour notre ambassadeur à Berlin est-elle prête ? » — « Oui, elle est terminée et on se prépare à l'expédier. » — « Arrêtez tout. Priez le ministre de passer me

voir. » J'expose à M. de Selves ce que je sais et comment je le sais et, convaincu de l'assentiment de mes collègues, je prends sur moi de modifier la décision du Conseil. Je transforme la dépêche. Il n'y est plus écrit que nous nous contenterons de garder le cours du fleuve et ses îles. Nous déclarons au contraire que nous entendons conserver une bande de trente kilomètres le long de l'Oubanghi. « Cette dernière combinaison est-il dit, a été suggérée par M. le Président du Conseil qui pense que M. de Kiderlen céderait sur ce projet s'il se trouvait en présence d'une sérieuse et énergique résistance de notre part. » (Dépêche 577)

Quelques jours après, M. de Kiderlen cédait.

M. Cambon, qui, au reçu des instructions du gouvernement, avait commencé par protester, par déclarer qu'on lui demandait l'impossible, prouvait une fois de plus qu'il était un incomparable négociateur. Le 19 octobre il m'écrivait :« Vous aurez vu qu'enfin nous commençons à apercevoir l'issue du long débat que je poursuis depuis plusieurs mois — je suis resté plusieurs jours devant un mur à savoir comment nous passerions, mais enfin la brêche semble faite. J'espère que nous pourrons avoir bientôt place gagnée et qu'il ne se trouvera pas des fous à Paris pour s'exposer à perdre

ce que nous avons obtenu au Maroc pour quelques marais de plus ou moins au centre de l'Afrique. Mais il importe d'aller vite et d'en finir vite. Les amour-propres sont trop éveillés pour rester ainsi longtemps en l'air. »

On sait quelles furent les concessions et les propositions nouvelles de la Chancellerie impériale. M. de Kiderlen, se déclarant dans l'impossibilité d'accepter intégralement le projet que j'avais suggéré, répétant le 15 octobre (Dépêche 590) « qu'il ne voulait pas céder sur l'accès au fleuve Congo » et que, par suite, il ne pouvait nous laisser une zône de trente kilomètres le long du fleuve, se contentait cependant de réclamer deux points de contact de quelques kilomètres chacun sur le Congo et sur l'Oubanghi, et nous abandonnait entre ces deux piqûres comme on les a appelées, une bande de terre beaucoup plus large que nous ne l'avions demandée. La proposition aurait été satisfaisante si, en retour, le secrétaire d'Etat n'avait retenu une portion des territoires du Cameroun dont nous avions réclamé la cession.

C'est cet unique point qui attira l'attention du Conseil de Cabinet réuni le 20 octobre. Je demandai, avec l'entière approbation de mes collègues, que l'ambassadeur fît un dernier effort pour ob-

tenir la totalité des territoires du Cameroun allemand connus sous le nom de Bec de Canard. J'en écrivis personnellement à M. Cambon : « Je ferai tout le possible pour répondre à vos vues », me répondit-il le 23 octobre. Mais, cette fois, il ne put l'emporter. Le mouvement d'hostilité contre l'accord, déjà indiqué par l'ambassadeur dans ses lettres ou dans ses dépêches précédentes, grandissait en Allemagne dans de telles proportions qu'en tardant davantage nous courions le risque d'échouer. Réuni le 24 octobre, le Conseil décida à l'unanimité de conclure.

Au dernier moment une exigence inattendue de M. de Kiderlen au sujet de notre très éventuel droit de préemption du Congo belge parut de nature à tout remettre en question. La lettre personnelle que m'adressa le 30 octobre notre ambassadeur indique les raisons véritables de cette soudaine prétention, en même temps qu'elle suggère l'ingénieuse solution qui, sous quelques modifications, prévalut : « La demande du secrétaire d'Etat, écrit-il, provient évidemment du sentiment qu'il a de la profonde impopularité dont jouit en Allemagne l'arrangement auquel nous sommes parvenus... Il y aurait, à mon sens, un moyen d'enlever à la déclaration qui nous est demandée par

l'Allemagne sa spécialité, ce qui lui donne un air désagréable, ce serait de reconnaître qu'au moment où nous exercerons notre droit de préférence, cela intéressera les puissances limitrophes, et que nous en causerons avec elles. Cette déclaration là pourrait être faite à l'Angleterre aussi bien qu'à l'Allemagne et personne n'aurait à le trouver mauvais. »

Encore quelques difficultés de détail, quelques chicanes sur des points secondaires qui tombèrent successivement. Le 4 novembre 1911 le traité était signé !

Le Traité. — Politique Extérieure.

Je laisserai au *Livre jaune* (La Guerre Européenne) le soin de commenter le succès de la France qu'affirmait dès le 5 novembre 1911 la démission retentissante du secrétaire d'Etat au Colonies de l'Empire, M. de Lindequist. « Je pense, écrivait à ce sujet notre attaché militaire au ministre de la Guerre le 5 novembre 1911 que vous avez été mis au courant de *l'explosion* de mécontentement qui a suivi en Allemagne la nouvelle de la conclusion de l'accord. J'avais prévu quelque chose comme cela ; mais l'évènement a dépassé ce que j'attendais.

« Dans un pays discipliné comme celui-ci et où constitutionnellement, les secrétaires d'Etat ne sont que des fonctionnaires sans responsabilité parlementaire, des commis du chancelier, la démission de M. de Lindequist est un acte assez anarchique. Ce qui m'a étonné, ce qui est très intéressant à noter, c'est qu'hier *tous* les Allemands à qui j'en ai parlé, même les officiers, même un membre du Bundesrat approuvaient M. de Lindequist.

« Hier il n'y avait pas une voix pour défendre le chancelier... »

De son côté, M. Cambon m'adressait le 3 novembre la lettre suivante dont je donne le texte intégral :

Berlin, 3 novembre.

« Monsieur le Président,

« Je crois que je puis enfin vous féliciter d'avoir mené à bien par votre persévérance et votre volonté personnelle l'œuvre de notre accord marocain. Je signerai les instruments définitifs très probablement demain, et j'irai ensuite moi-même à Paris pour vous les porter. Votre Gouvernement aura toujours l'honneur d'avoir terminé l'œuvre commencée dans l'Afrique du Nord par le Gouvernement de la Restauration ce qui est son plus grand titre de gloire aux yeux de l'histoire.

« J'ai répondu à vos instructions en concluant hier. Je ne sais si de retarder encore nous aurait permis d'obtenir davantage. J'en doute, car les offres de l'Allemagnes étaient comme la Peau de Chagrin de Balzac et se rétrécissaient tous les jours. Les difficultés intérieures du gouvernement allemand grandissaient : l'opinion coloniale prenait le dessus, et aujourd'hui on annonce que le sous-secrétaire d'Etat aux Colonies vient de don-

ner sa démission pour ne pas s'associer à une politique qui nous a abandonné le Maroc contre des morceaux du Congo qu'il juge d'une valeur insuffisante. Au reste on m'a envoyé un livre sur l'Afrique Equatoriale de M. Rondet-Saint qui est plein de renseignements dont je suis bien heureux que les Allemands n'aient pas eu connaissance.

« L'affaire du Congo belge a, somme toute, été une heureuse affaire, qui lie dans l'avenir les mains de l'Allemagne. La formule, dont je soupçonne un peu l'auteur, a été très heureusement trouvée.

« J'espère pouvoir aller bientôt vous présenter mes respects et je vous prie de me croire, Monsieur le Président, toujours entièrement à vous.

Signé : Jules CAMBON.

Plus précieuses encore me furent les félicitations de nos alliés et de nos amis dans le monde, particulièrement celles qui me vinrent de Russie et d'Angleterre. « Dites à M. Caillaux, me fit répéter le Premier Ministre de la Grande-Bretagne (1), qu'il revient de Berlin comme Lord Bea-

(1) Message confié par M. Asquith à Sir Ernest Cassel : « Tell to M. Caillaux that he comes back from Berlin like Lord Beaconsfield bearing on his flag : *Peace with honour*. »

consfield portant sur son drapeau : La Paix avec honneur. »

« M. de Kiderlen se rend parfaitement compte, écrivait M. Jules Cambon le 23 septembre en une lettre que j'ai citée qu'il a d'ores et déjà perdu la partie, mais il sera temps pour nous de triompher si cela est nécessaire, quand nous aurons touché les enjeux. » Le 4 novembre nous avions touché les enjeux ; il nous était permis de triompher. Pourquoi l'aurions-nous fait ? Les réalités seules comptent dans la vie des peuples comme dans la vie des hommes. A-t-on jamais avantage à faire mesurer à ses adversaires l'étendue de leur insuccès ? Un homme de gouvernement qui voit au-delà des premiers plans de la politique, qui s'efforce de regarder au loin, doit s'appliquer à ternir l'éclat d'une victoire diplomatique. Quelle gaucherie de provoquer par la jactance les revanches immédiates ou prochaines ! Quelle gaucherie criminelle quand celui qui s'y laisse aller est placé à la tête d'un pays dont la préparation militaire n'est pas encore au point et dont les alliés sont ou bien dans l'irrésolution, ou bien dans la situation que m'exposait M. Isvolsky et, que me confirmait le général Dubail ! J'entends que la légitime fierté de no-

tre pays était offensée par le geste d'Agadir. J'entends que l'odieuse prétention toute germanique de substituer la brutalité à la discussion avait soulevé l'opinion française. Mais la provocation tudesque ne trouvait-elle pas sa punition dans l'issue des débats diplomatiques que l'Allemagne avait dû subir ? Malgré sa puissance militaire, l'Empire succombait sous le poids même de ses fautes d'arrogance ; il devait renoncer au Maroc qu'il n'avait cessé de convoiter, qu'il avait toujours, sous des formes diverses, *entendu contrôler* ; il recevait en échange une portion de terres marécageuses qu'il avait considérées comme siennes jusqu'en 1895. La leçon était rude. Elle était ressentie de l'autre côté du Rhin où explosait le mécontentement que signalait le colonel Pellé. Répondre aux clameurs des pangermanistes et de leur chef le Kronprinz par de la réserve dans le succès c'était parer la France de son habituelle couronne de finesse gauloise.

Cette attitude je n'hésitai pas à l'adopter. J'avais au surplus présidé aux négociations, j'avais appris ce que j'ai dit sur notre situation et sur celle de nos alliés, j'avais constaté la discorde au ministère des Affaires Etrangères, la frivolité et la mentalité dangereuse de certains bureaux du Quai

d'Orsay qui déterminèrent plus d'une fois mes attitudes et mes résolutions. La prudence m'était commandée ; je n'eus garde de m'en départir. Souvent je m'enfermai dans le silence quoi qu'il m'en pût coûter, quelque dur qu'il me fût parfois de ne pas jeter bas d'un revers de main les puérils ou cyniques mensonges, les misérables calomnies. J'aurais manqué à mon devoir si, pour échapper à une chute ministérielle, pour triompher d'adversaires, j'avais dit ce qu'aujourd'hui après des années passées, j'hésite encore à écrire.

De cette mesure, de cette modération on a prétendu tirer argument contre moi. On a insinué que je voulais modifier les directions de la politique extérieure de la France, renoncer à nos alliances et à nos amitiés, alors que j'entendais simplement reprendre et développer les traditions qui m'avaient été léguées par mes grands prédécesseurs. Comme eux je considérais que nos alliances ou nos ententes sont infiniment précieuses, à la condition qu'elles ne dévient pas, à la condition que notre pays ne soit pas jeté à la remorque de certains partis jingoes. La France était à mes yeux, la grande nation tenant le flambeau de la civilisation en Occident, ayant un haut idéal de réalisations de droit qu'elle

devait s'efforcer de poursuivre dans la paix et par la paix, qu'elle ferait prévaloir par les développements de liberté et de démocratie dont quelques jours elle pénétrerait *forcément* l'Europe. Au débordement certain, inévitable, de la France de la Révolution, les féodaux qui l'entouraient pouvaient susciter des obstacles de violence et contre leur action la République devait être prémunie par la force matérielle. C'est parce que j'étais conscient de ce péril que je cherchai et que je parvins à étendre notre empire africain de l'Océan à la Tripolitaine, à *exclure la redoutable menace d'un Maroc à demi-germanisé par l'accord de* 1909, à nous assurer au contraire, le cas échéant, le réservoir des troupes marocaines s'ajoutant aux troupes algériennes et tunisiennes. J'ordonnais en même temps la mise en construction à partir du 1er janvier 1912 de l'artillerie lourde qui m'avait paru indispensable (1). Des effectifs accrus et que

(1) M. Messimy, ministre de la Guerre, qui m'avait signalé la grave lacune, qui m'avait dit les hésitations du ministère de la Guerre et leur origine, reçut l'instruction de mettre un terme aux rivalités de bureaux et d'inventeurs, aux oppositions des services et d'arrêter un type de canon lourd au plus tard le 1er octobre 1911. Sur les instances des personnages les plus

des modifications envisagées et préparées par mon gouvernement dans le recrutement en Afrique du Nord devaient rendre encore plus considérables ! Un matériel d'armement au point ! La France pouvait faire face aux éventualités qu'elle ne rechercherait pas ! Compter sur nous-mêmes ! Agir par nous-mêmes ! Faire notre politique de conciliation européenne, de paix fière et digne avec le sentiment de notre force matérielle comme de notre force morale ! Conserver soigneusement nos alliances et nos amitiés mais garder nos alliés ou

---

qualifiés du ministère de la Guerre, qui faisaient remarquer, non sans raison d'ailleurs, que le délai imparti était trop court, j'admis qu'il fût prolongé jusqu'au 1er janvier 1912, mais il fut expressément spécifié qu'aucun atermoiement nouveau ne serait toléré. Dans les premiers jours de janvier, une commission d'expérience, présidée par le général de Lamothe, arrêtait un type de canon lourd (105 court) présenté par le Creusot. M. Messimy saisissait aussitôt le ministre des Finances d'une demande de crédits extraordinaires s'élevant à 240 millions, relatifs au matériel d'armement et comprenant une importante dotation pour l'artillerie lourde. Il avait eu soin d'aviser à l'avance la Commission du Budget. Mais le ministère tombait et M. Millerand, qui remplaçait M. Messimy, ajournait sous la pression de ses services la construction du nouveau canon. L'artillerie lourde était remplacée, momentanément tout au moins, par les retraites militaires.

nos amis, nous garder nous-mêmes de toute aventure, de toute imprudence ! Avoir de la patience, de la prudence, du calme ! Faire confiance au temps ! Telles étaient les directions que je voulais donner à la politique extérieure de mon pays.

On s'en écarta quelque peu après ma chute du pouvoir. Insensiblement se développa une autre politique. De nouvelles provocations allemandes surgirent. La France fut conduite à la grande guerre. Ce sera l'honneur de ma vie d'avoir empêché, malgré les obstacles accumulés sur ma route, qu'elle n'éclatât en 1911.

J. CAILLAUX.

Mamers, 25 novembre 1915.

Imprimerie H. Maillet
3, rue de Chatillon, 3
Paris (14e) - -